



Documents
Inédits

Mémoires de Village

Sainte-Croix-en-Bresse
Dans l'Histoire et vu par ses habitants



Association d'Artagnan

Année 2007 - Tome 1

Mémoires de Village – Tome 1

~ Documents inédits ~

SOMMAIRE

Edito.....	page 1
Sainte-Croix vu par ses habitants	
« Les Cornets » par La Yanne.....	page 3
« Sainte-Croix, il y a 60 ans » par Muguet.....	page 21
Sainte-Croix il y a 100 ans... vu par le journal L'Indépendant.....	page 27
Ouvrez l'œil !... ..	page 33
Sainte-Croix d'hier et d'aujourd'hui.....	page 35
Sainte-Croix et ses histoires	
Monographie de Sainte-Croix écrite en 1907 par l'instituteur Blanchard.....	page 39
Sainte-Croix et son Histoire - Documents inédits	
Essai historique sur la seigneurie et les seigneurs de Sainte-Croix	
par Gérard Pelot.....	page 63
Le château fort de Sainte-Croix : Anne-Charlotte y vécut de 1626 à 1684.....	page 67
Si Sainte-Croix m'était raconté avec humour.....	page 69
Mousquetaire de pied en cap.....	page 71
La vie de l'Association d'Artagnan.....	page 73

Edito

« Tirez sur un fil et c'est toute l'Histoire qui se déroule... »

Chers amis lecteurs,

Cette phrase pourrait résumer à elle seule la genèse de ce modeste ouvrage que vous avez entre les mains, premier numéro d'une série qui, nous l'espérons, sera longue.

C'est donc en tirant sur des fils, en écoutant les souvenirs de nos proches, de nos aînés, de ceux qui ont vu et vécu ces choses qui forment l'histoire, mais aussi à force de recherches, qu'est né ce bulletin. « Mémoires de Village » ou « Sainte-Croix-en-Bresse dans l'Histoire et vu par ses habitants » constitue un recueil de textes et de documents inédits.

Inédits car écrits pour la première fois, à l'image des récits de « La Yanne » et de « Muguet » qui, pour nous tous, ont ravivé leurs souvenirs d'enfance ou de jeunesse à Sainte-Croix pour faire revivre leur passé dans lesquels certains se retrouveront.

Inédits car jamais publiés comme cette monographie écrite en 1907 par l'instituteur du village, Monsieur Blanchard, à l'occasion du concours agricole qui eu lieu dans notre village et retrouvée grâce aux vieux articles de l'Indépendant parus il y a juste un siècle.

Inédits également dans leur contenu : ainsi Gérard Pelot, doctorant en histoire, nous livrera dans chaque numéro une part de ses recherches consacrées à la famille de Vienne, résidant autrefois à Sainte-Croix. Monsieur Chambet, quant à lui, nous donnera à voir, d'après un texte d'archives datant de 1723, à quoi pouvait bien ressembler le château médiéval...

En espérant que ce bulletin annuel devienne à son tour inédit pour vous par son contenu patrimonial, par son approche que l'on souhaite ludique avec ses rubriques « Ouvrez l'œil » ou encore « Sainte-Croix d'hier et d'aujourd'hui », et qu'un jour, à votre tour, vous constituerez des documents inédits par vos souvenirs et vos connaissances concernant notre village et notre région.

Pour cet effort, je tiens à remercier chaleureusement les personnes ayant contribué à l'élaboration de cet ouvrage par leurs écrits, connaissances ou aide, les membres de l'Association d'Artagnan pour leur travail précieux et tous les lecteurs, peut-être futurs auteurs qui s'ignorent encore...

Mousquetairement vôtre !

La Présidente : Adeline Culas

Sainte-Croix vu par ses habitants

But premier de ce bulletin : laisser la parole à ceux qui participent à l'histoire et à la mémoire de Sainte-Croix, ses habitants. Ainsi, laissons-nous conter l'histoire de Venture, grand-père dont le souvenir est resté gravé dans l'esprit de sa petite-fille, La Yanne. Pour ce Bressan pure souche, les remarques faites par Muguet, nouvelle arrivée dans la commune il y a 60 ans, auraient pu l'étonner : chaque région à ses rites, ses pratiques qui interpellent parfois les nouveaux venus. C'est ainsi qu'est né le petit texte qui suit celui consacré à Venture mais qui rend hommage à tous les hommes et femmes d'autrefois.

LES CORNETS

Venture, comme dans bon nombre de familles de paysans au siècle dernier, était le énième enfant d'une couvée de neuf dont il semble qu'ils aient été pour la plupart des garçons, car je n'ai connu dans mon enfance, que des grands oncles.

Peut-on imaginer le noir tableau que composait alors une famille bressane à la fin du 19^{ème}, où plus de dix personnes vivaient ensemble dans deux *huteaux*, entassés les uns sur les autres, le jour comme la nuit, où la femme à peine délivrée d'une première couche, en amorçait aussitôt une seconde, sans dételer pour autant des tâches ménagères et des travaux des champs. Fallait-il avoir la santé ! Les nourrissons d'alors, ficelés jusqu'aux bras dans de durs langes de toile qui tenaient plus de la camisole de force que du drap, interdisant tout mouvement, étaient parqués, faute de berceaux de bois ou d'osier, dont chaque famille ne possédait qu'un exemplaire, dans les vastes tiroirs des bas d'armoires, où, tout petits, ils pouvaient même tenir à deux.

Comment nourrir cette marmaille ? C'est ainsi que Venture, mon grand-père, comme tous ses frères avant lui, était loué dès l'âge de sept ans, chez un voisin plus riche que n'étaient ses parents, pour garder les vaches. Ainsi au moins, le pain quotidien lui était assuré, ou à défaut de pain, le *gôté* ce lourd gâteau de seigle que l'on cuisait dans toutes les fermes et qui a sauvé les bressans de la famine.

Petit vacher, éloigné des siens dès l'enfance, quelle a été sa vie ? Comment a-t-il été traité ? Bien, on peut l'espérer si le hasard le dépose chez de braves gens, mais je ne sais rien d'autre de lui sinon qu'il était doté d'un caractère formidablement joyeux et d'une énergie peu commune. On sait les bressans durs à la tâche et mon grand-père devait en être un bon échantillon, court sur pattes et rondouillard, il n'avait jamais de repos. Je ne l'ai vu assis qu'à table pour y expédier sa soupe au lard sans traîner et s'en retourner à son travail au plus vite, y entraînant ses fils qui n'avaient que le temps de replier leurs couteaux, ce couteau qui ne quittait jamais la poche du pantalon de velours ou de coutil bleu du paysan.

Je ne sais rien de son enfance, de sa vie de jeune homme et de ses épousailles avec Victorine, puisque je ne les ai connus qu'en tant que grands parents.

Quelle somme de travail a-t-il fallu abattre, pour, qu'à l'âge où je les retrouve, car je vis mon enfance sous leur toit, Venture et Victorine soient devenus propriétaires d'une bonne ferme sur la commune de Ste-Croix, au lieudit « Les Cornets », une ferme qui compte deux corps de bâtiments vastes et profonds, entourés d'une quinzaine d'hectares de terres d'un seul tenant ? Un travail surhumain, que Venture a pu accomplir à cause d'une santé peu commune forgée à la dure, derrière les troupeaux qu'il avait menés par tous temps à travers prés et champs, au service des autres. On ne l'a jamais vu malade... Il fallait être mourant alors, pour se permettre de rester au lit ... Peut-être devait-il cette belle santé à la sévérité de ce régime d'enfance, qui n'était fait que de pain, de gaudes, de bouillies de millet et de *baton* (babeurre), qui pouvait remplacer l'eau comme boisson, et comme dirait Monsieur Molière, « faisait aller le ventre ».

Venture est le diminutif de Bonaventure, un prénom que tout le monde a oublié depuis longtemps et que je n'ai vu porter qu'à mon grand-père sur toute la commune, bien que les Arthur, Emile ou Jules refassent surface maintenant dans nos calendriers. Ce nom lui allait bien et lui a porté chance car sa vie a été belle et riche, non pas d'argent, car il n'en n'avait guère et j'ai toujours vu son porte-monnaie de cuir râpé, bien flasque, mais riche du travail accompli à la seule force de ses bras qui savaient tout faire et ne lâchaient un outil que pour en reprendre un autre, ne s'octroyant jamais de répit.

Ainsi, Victorine et Venture, eurent comme dans les contes de fées, beaucoup d'enfants, Jules, Marcel, Roger et Louis, une aubaine d'avoir autant de garçons à mettre aux champs aussitôt qu'ils tenaient tout seuls sur leurs jambes, et dans ce lot d'enfants, une seule fille, ma mère Irma, dont je vous laisse imaginer l'ouvrage auquel, toute jeune, elle allait devoir faire face pour aider sa mère à entretenir la maison, le linge et assurer les repas quotidiens qui réunissaient sept à huit personnes à chaque tablée. J'y reviendrai.

Venture, à l'aide de ses garçons, mène de main de maître sa maison. Ses fils étaient-ils pour cela, payés autrement que par l'argent de poche qu'il fallait bien leur donner pour aller le dimanche aux fêtes de village, boire un coup et faire danser les filles ? On ne se posait pas trop de questions alors, sur l'exploitation des siens par le chef de famille. Il y avait du travail, il fallait le faire le mieux et le plus vite possible et s'aider les uns les autres comme le disait le curé à la messe du dimanche, c'était dans l'ordre des choses.

C'est ainsi que j'ai toujours vu mon grand-père, non pas marcher, mais courir. Il courait tout le jour d'un bout à l'autre de la cour, de la grange à l'écurie, du four à la maison, d'un apprentis à l'autre, de la soue à cochons à la chaudière, des seaux à la main pour abreuver le plus grand nombre possible d'animaux à la fois...Et même, souvenir qui me fait encore sourire, il courait derrière le troupeau de vaches laitières, lorsqu'il les lâchait de l'écurie pour traverser l'espace entre la cour et le pré en face, où elles allaient paître, car elles avaient l'affreuse habitude, sitôt la porte franchie, de lever la queue et éclabousser de leurs bouses bien molles, toute cette étendue que mon grand-père s'échinait à tenir très nette avec le balai de noisetier qui montait la garde à l'entrée de l'écurie.

Il courait derrière, accélérant la ruée de vaches, à grands coups de trique, pour limiter les dégâts durant la traversée. Ce spectacle réjouissait la gamine que j'étais, tout autant que la « montée » du taureau sur les vaches qui me paraissait être la chose la plus naturelle qui soit. Mon grand-père avait des reproducteurs et les vaches des fermes voisines étaient amenées

chez nous à la saillie. Je trouvais cette gymnastique tellement normale puisque ça arrivait souvent et c'était rigolo, que je me demandais pourquoi diable, ma mère me faisait rentrer à la maison pour échapper à ce spectacle, qui se donnait au beau milieu de la cour, ce qui pour moi n'avait rien d'étonnant et ne déclenchait même pas ma curiosité !

Cela aussi sans doute, devait être dans l'ordre des choses.

Du grand matin à la nuit tombée, la ferme vivait donc dans une perpétuelle effervescence, d'une saison à l'autre.

Les labours

Les travaux de la terre commençaient par les labours, tous faits à bras d'homme, à la charrue à un seul soc entraînée par la jument ou une paire de bœufs que mon grand-père eut pendant un temps. Il fallait de la poigne pour peser de tout son poids sur les manches de bois et creuser au plus profond possible les sillons de terre glaise. Hue, Dia, Ho ! Les hommes s'y relayaient en poussant des jurons les plus virulents possibles, appelant à leur aide des Dieux vains, qui au plus profond des cieux où ils étaient censés être, n'avaient cure de la peine que prenaient les hommes pour retourner la terre qui leur donnerait du pain. Conduire les boeufs m'incomba un temps. Cette tâche aurait dû me remplir de fierté, mais la lenteur de l'attelage me mettait des fourmis dans les jambes et je faisais très mal ce travail, laissant entre eux et moi une distance qui les laissait désorientés et mettait en fureur le laboureur. Unique petite fille de la maison, j'échappais à la sévérité de ce grand-père qui ne l'exerçait pas sur moi.

Après les labours, le passage de la herse qui émiettait la terre, les semis, le rouleau passé proprement pour aplanir les sillons, savez vous que mon grand-père « levait les têtes de *piattes* » à la main ? Plus personne de nos jours, ou seulement les descendants comme nous de cette race de travailleurs et qui les ont vus à l'ouvrage, ne savent ce que ce terme signifie (les *piattes* étant le nom patois des sillons).

A la pelle, Venture et les fils qu'il avait sous sa férule, aplatissaient l'une après l'autre, les têtes de sillons et rectifiaient à la main, tout au long de la labourée, une rigole bien plate pour le ruissellement des eaux, ce qui donnait au champ, la netteté d'une allée de jardin. Cette minutie ferait bien rire les conducteurs de Massey Fergusson, de nos jours....

Les foins

C'est à la main également que se fauchait le long des buissons, qui de ce temps clôturaient tous les prés, un espace assez large pour y faire passer la faucheuse mécanique, au moment de couper les foins. Quel progrès cette faucheuse qui mordait le pré de ses dents d'acier sans effort, abattant le travail de trois hommes à la fois, couchant sur le bras de fer, un bel andain bien net... Avant cela, c'était par files, légèrement décalés les uns des autres, que les faucheurs, en gestes amples, abattaient les hautes herbes, alors fleuries comme des gazons japonais d'espèces colorées, maintenant disparues... Qui se souvient de la « tulipe à la jaquette » ? Une sorte de jacinthe sauvage de couleur violette, tachetée de blanc, des nielles roses, des myosotis étalés en tapis bleus et roses, et des fleurs de lotier, qui ressemblent aux gueules de loup miniatures et bien d'autres que l'on ne retrouve plus nulle part....

A la saison des foins, la journée commençait au petit jour. Les femmes étaient debout les premières pour démarrer le feu du poêle noir à trois trous où bouillait ensuite à longueur de jour, une grande marmite de fonte bien culottée, qui maintenait l'eau chaude pour les besoins des hommes et des animaux.

Le café était passé et pris dans de grands bols où l'on émiettait le pain avec du lait, ce qui donnait un *braillon* qui vous tenait au ventre pour de bon. Ainsi lestés, partaient les faucheurs, à la rosée, dans les prés où la faux, savamment affûtée (*entsiapiée*) allait bon train. Les bons faucheurs ont le geste ample et sûr et rasent le sol sans y toucher, les moins aguerris, la

plantent en terre et il n'y a plus qu'à rectifier le fil de la lame à la pierre à fusil, (*dervin-derva*) dans un sens et dans l'autre, pierre, qui avec le couteau, ne quittait pas la poche du pantalon du travailleur.

Les foins abattus, le groupe des hommes s'en revenait se mettre à table pour le premier déjeuner de neuf heures. Là, les attendait la soupe de millet, le millet n'étant pas comme on pourrait le croire, la graine de ce nom, mais celui donné en Bresse à la farine de maïs, non grillée, contrairement aux « gaudes », qui elles, proviennent des grains de maïs préalablement passés au four avant la mouture, et sont demeurées en Bresse, un plat régional incontournable dont la mode perdure. La soupe de millet cuite au lait, en bouillie savoureuse, vous tenait bien au corps, par dessus le *braillon* du matin. Après la soupe, on sortait ce qui restait de la soupe au lard de la veille, une belle tranche de lard salé dont le gras se tartinait sur une large tranche de miche, et pourquoi pas, une belle *rutia* (tartine) de fromage vieux.

Le soleil levant allait jusqu'à midi, sécher suffisamment les andains frais coupés, pour, qu'à la fourche, hommes et femmes, retournent l'herbe, afin qu'après-midi, elle soit bonne à mettre en *resses*.

Le pré s'ornait sur toute sa surface, de gros rouleaux de foin sec ramené d'une longueur de râteau, à deux, chacun de son côté, selon qu'il soit gaucher ou habile de sa main droite, en rangées de gros bigoudis, pour la mise en bottes que les hommes viendraient prendre à grands coups de fourche, portées à bout de bras, les femmes se contentant de râtelier derrière, pour faire place nette sur le pré.

Nous avons tous connu ces généreuses et joyeuses journées de fenaison où l'on sue sang et eau sous l'implacable chaleur de Juin, sans oublier de rire et conter des blagues pour égayer l'assemblée. Il ne fallait pas grand temps pour mouiller sa chemise et le rire aidait à oublier la peine qu'il fallait prendre.

A bout de bras, les hommes portaient haut les ballots d'herbe sèche, jusqu'au char où souvent une femme les récupérait à brassées. J'ai souvent vu ma mère à cette tâche durant la guerre, où les hommes partis, il fallait que le travail se fasse sans eux. Le foin était foulé aux pieds, tassé et rangé de part et d'autre de la plate forme du char pour être ramené au fenil. La charge était maintenue bien serrée par une énorme corde qui en faisait le tour. Gare ! une charretée qui verse, tout est à reprendre, botte par botte, tout comme le sont, en haut du fenil, tous les ballots, redonnés à bout de fourche à celle ou celui qui, aveuglé de poussière, devra, une fois de plus, les ranger l'une après l'autre, bien serré pour en faire tenir le plus possible.

Un fenil bien plein, c'est le fourrage assuré pour tout l'hiver, tout comme les pommes soigneusement triées au grenier, les pommes de terre sur les claies, et tout ce qui se garde et s'enrange pour assurer la subsistance des hommes et des bêtes, pour l'hiver à venir.

Dans ce travail des foins, mon rôle était plaisant. Bien sûr, je devais râtelier, mais ça s'apprend et ça n'est pas si dur, mais surtout, je devais rester piquée devant la charrette pour faire tenir tranquilles, les lourds bœufs pacifiques et résignés, afin qu'ils n'ébranlent pas le char au risque de déséquilibrer l'ouvrier par une chute qui pouvait tuer son homme. Ma tâche était surtout, de chasser les mouches et les taons dont ils étaient littéralement couverts. Ils étaient pour cette raison, enguirlandés de jolies franges rouges du plus bel effet, et comme à cet âge heureux, tous les contes vous sont permis, je m'inventais des rôles de princesse sauvant le minotaure de la morsure d'êtres malfaisants et les prés étaient un royaume.

Sans le savoir, nous gardons en nous, par ces petits riens accumulés à notre insu, le parfum des choses passées.

À marende

Descendons sur terre.

Par quel miracle, je vous le demande, les femmes de la Bresse, au nombre de deux dans la maison où j'habitais, pouvaient-elles aller du champ aux fourneaux avec une telle aisance ? Lâcher le râteau et servir dans la demi heure qui suit, un repas savoureux, cuit à point, et renouvelé tous les jours que Dieu fait... A la table de la maison des Cornets, il y avait chaque jour festin... Festin de saveurs, de couleurs, d'abondance. Les légumes frais cueillis du jardin n'ont rien à voir avec ceux du super marché de notre époque, surtout s'ils ont pris l'avion ou le bateau pour parvenir jusqu'à nous, les nôtres n'avaient que la cour à traverser.

Ça n'était pas la soupe au lard tous les jours, mais presque et c'était tellement bon, avec le chou frisé, les carottes croquantes et le cochon du saloir nourri des choux-raves et des patates de nos champs, de farine et de petit lait, mis au sel comme on sait le faire en Bresse, avec tous les aromates qu'il faut, à tel point, dit l'Histoire, que les romains eux-mêmes, après avoir découvert notre Gaule, venaient chercher chez nous leurs salaisons.

Comment réussissaient-elles ce miracle d'avoir à midi, la *marende* à point, alors qu'elles étaient aux champs. Ma grand-mère sans doute, devait rester de garde près du feu...

Les Bressans sont durs à la tâche, mais il ne faut pas leur en conter à table. Venture devait son énergie à la quantité et la qualité de la nourriture qu'il trouvait chez lui. La journée, pendant les travaux d'été, ne comportait pas moins de cinq repas. Après celui de midi qui suivait les deux déjeuners du petit matin et de neuf heures, de retour des champs, c'est vers quatre heures qu'il fallait remettre la table, avec un grand seau de fromage blanc et les fraises de Juin, à foison, après le saucisson ou le pâté et les grosses miches blanches, coupées en larges tranches épaisses, soit le *gôté* dont j'ai déjà parlé, lourd pain de seigle et de maïs qui vous collait au palais, puis à l'estomac pour un bon bout de temps, pain fait à la maison qui se gardait frais toute la semaine (ou presque). Il faut bien convenir qu'il fallait avoir faim pour se contenter de *gôté* rassis.

Durant les années de guerre (39-40), les femmes de la maison faisaient le pain. Il ne fallait pas, ce jour-là, venir se mettre dans les jambes de ma grand-mère. Je les vois encore, la mère et la fille, brassant laborieusement au fond d'une maie de bois, le lourd mélange de farine et d'eau. Ce n'était pas le travail des hommes, tout ce qui touchait à la cuisine incombait aux femmes. D'un format plutôt moyen, comment ma petite mère pouvait-elle déployer autant d'énergie pour le bien de tous, sans se départir de sa bonne humeur, une qualité sûrement génétique, car il fallait peiner à n'en plus pouvoir pour venir à bout de la pâte jusqu'à ce que les bulles du levain viennent crever à la surface.

Les hommes avaient pourtant un rôle à tenir dans l'affaire. C'est Venture qui chauffait le four. Cela ne s'invente pas, il avait sans doute appris à le faire de son père. De la qualité de la chauffe dépendait toute la réussite de l'entreprise.

Il fallait d'abord, de pleines brassées de fagots qui flambent d'un coup, chauffant rapidement les briques du four et laissant peu de cendres, derrière la porte de fonte refermée. Le four était attendant à la ferme elle-même ce qui est rare, par crainte du feu, ils sont souvent isolés, loin des corps de bâtiment.

Pendant le temps de chauffe, le boules de pâte mises à lever dans des *benons*, avaient doublé de volume et c'est là que Victorine, femme vive et sans âge, toujours vêtue de noir du tablier au fichu dont la pointe effleurait le front, portant comme toutes les fermières de ce temps, le deuil éternel de tous les parents, oncles et cousins décédés avant elles, c'est là, disais-je, qu'elle donnait sa pleine mesure d'efficacité. Il fallait la voir, à la volée, jeter sur la longue pelle de bois, le contenu des corbeilles, les enfournant vivement les unes derrière les autres,

jetant à l'aveugle derrière elle, les *benons* vides qui valsaient dans toutes les directions. Il fallait refermer la gueule du four au plus vite pour ne rien perdre de la chaleur.

Et le miracle se renouvelait toutes les semaines grâce à ces deux fées qui tenaient la maison. La pâte inerte devenait pain blanc, croquant, tout chaud... Ah ! les tartines de beurre frais sur le pain sortant du four ! Si l'on a connu ce bonheur, on en conserve la saveur, sa vie durant. La tournée de pain se faisait souvent le samedi pour l'avoir fraîche le dimanche, c'était la coutume alors, de ferme en ferme à son tour, de fournir au curé, le pain béni de la messe.

Lorsque la chaleur était tombée, Victorine et Irma renouvelaient le miracle en cuisant sur des feuilles de chou vert, des tartes à la courge quand c'était la saison, à s'en poulécher les babines, ou autres tartes au *quemeau* (fromage blanc battu avec des œufs, dessert typique de la Bresse). J'ai eu dans cette maison, une enfance de conte de fée grâce à elles.

Dans les recettes extraordinaires de Victorine, il y avait le chou, le chou confit à la graisse de volaille, qui cuisait des heures sur le poêle à trois trous, dans une marmite de fonte noire dont le tiers au moins s'enfonçait à même le brasier. Je pense que là est le secret de la réussite de ce plat, dont elle ne s'occupait d'ailleurs pas, à part d'y planter une ou deux fois, une cuillère en bois pour touiller l'ensemble. Je n'ai jamais retrouvé dans les essais que j'en ai fait, la couleur et la saveur de ce légume caramélisé dans la graisse, un plat tout bête qui se faisait à la grâce de Dieu.

Le quotidien

Victorine faisait le pain, le beurre et les fromages. Le jour de marché du village était le vendredi, elle se mettait en chantier la veille. La baratte de la maison était rectangulaire, perchée sur des pattes de bois assez hautes pour qu'au moins, on ne s'y casse trop vite le dos, à tourner la manivelle. Mère et fille s'y mettaient à tour de rôle et j'étais, moi aussi, invitée à participer à la manœuvre, ce que je trouvais assez amusant, pourvu que ça ne dure pas trop longtemps, tout comme je devais, chaque soir, tourner l'écrémeuse après la traite. J'agaçais ma mère en chantant, pour me donner du cœur à l'ouvrage, une chanson en patois assez osée pour mon âge : *Yon, dô, tra, quatre, mon tchu taque*.

- Tu ne peux pas chanter autre chose, disait-elle vertement !

Maman me parlait toujours dans un français très pur, elle avait été très bonne élève à l'école, et toute sa vie de paysanne, au service des siens, s'est intéressée à tout ce qui se passait dans le monde qui l'entourait, piochant dans le Larousse à chaque questionnement, mais j'étais bercée par les savoureuses tournures du patois local, petite musique que j'enregistrais sans le savoir, et que l'âge me restituerait, presque intact.

Rien ne se perd dans une ferme, le babeurre allait aux cochons et aux poulets à engraisser. C'est dans la petite pièce attenante à l'*huteau* où se prenaient les repas, que se faisait le tri de la crème pour le beurre et du caillé pour les fromages, par l'indispensable écrémeuse dont je tournais la manivelle en chantonant.

- *Yon, dô, tra, quatre,*

Les *trappes* de caillé s'en allaient fermenter à la « chambrette », curieusement orientée au sud-ouest pour qu'il y règne la température la plus tiède possible pour une bonne fermentation. Cette pièce abritait tout ce qui pouvait être un récipient, de grès ou terre émaillée, (les *trappes*) où se façonnait le caillé, et s'égouttaient les fromages, des récipients que Victorine, dans l'effervescence du travail, enjambait allègrement lorsqu'ils lui barraient le passage, au lieu de les pousser un peu dans les coins.

Elle allait le vendredi, vendre le beurre frais façonné dans des moules de bois figurant une vache laitière, avec les oeufs de la semaine, mis en sécurité sous un lit dans un *crebeuillon* (petite corbeille) qu'il fallait transporter comme le Saint-Sacrement lui-même.

Venture attelait la jument rousse à la carriole de couleur noire, égayée de quelques traits de couleur jaune vif (un luxe pour l'époque). L'équipage ne manquait pas d'allure ! On allait rencontrer les habitants du village, se saluer, causer entre commères et aller boire entre hommes, un canon au bistrot, (ou deux ou trois) puisque c'était chacun sa tournée... Le cheval connaissait le chemin si le conducteur avait du mou dans les rennes pour le retour.

Victorine pouvait causer et acheter quoi ? Un peu de mercerie peut-être, le café et le sucre qui n'étaient pas produits à la ferme, et souvent, des bonbons pour moi qui ne manquait de rien. Les marchés ont disparu de nos villages, les paysannes ont autre chose à faire que vendre les produits de la ferme. Les temps ont changé, personne de nos jours, même les plus courageux, ne pourrait abattre le travail que faisaient ces femmes, et de plus, le cœur content....

Le jour du marché, à table, c'était invariablement la soupe de haricots mi-mûrs ou secs. Elle se cuisait longuement sans dommage. Pour le dimanche, afin de changer un peu de l'éternelle soupe au lard, on achetait un pot au feu (la soupe au *bû*) et c'était presque un luxe. De retour à la maison, après le marché ou la messe, il fallait très vite troquer ses vêtements propres contre les guenilles de travail pour reprendre les tâches multiples. Après la pâtée des poules, et avoir *abeurré* les *cayons* (nourri les porcs), les femmes à qui ces travaux incombaient, journellement, s'installaient dans la chaude atmosphère de l'étable où, la tête appuyée aux flancs de la bête, sur un tabouret à trois pieds à l'équilibre précaire, le seau d'aluminium coincé entre les genoux, il fallait, à deux mains et en cadence, traire les laitières, l'une après l'autre, en se gardant des coups de queues dont elles ne sont pas regardantes, harcelées comme elles le sont, par des armées de mouches.

Qui n'a pas essayé de traire une vache, ne sait pas la poigne qu'il faut pour le faire. Savez vous qu'elles retiennent leur lait si la trayeuse ne leur plaît pas... Je le sais, ayant tenté de le faire, mise à pied d'œuvre par ma petite maman qui m'avait pourtant donné une bête garantie « gentille », la vache y avait donc mis du sien et je n'avais pas été performante pour autant.

A toutes ces tâches quotidiennes, il faut ajouter le jour de lessive, non, pas le lundi, c'est jour de marché à Louhans, la grande ville, n'importe quel autre jour de la semaine fera l'affaire, pourvu qu'il fasse beau pour sécher les draps. Vu le nombre de lits occupés dans la maison, c'est toutes les semaines que revenait la paire de draps raides d'empois, qu'il fallait tordre à grand peine pour essorer.

Tout se frottait à la main, à la brosse en chiendent dans un baquet le plus grand possible sur une planche de bois, lourds pantalons de velours ou de coutil bleu tâchés de terre et de fumier avec les chemises épaisses aux pans immenses. Ils étaient cinq hommes à la maison avec le père, voyez la montagne de linge sale à empoigner à chaque fois. Trop petite à l'époque, j'étais exclue de ces corvées, mais je gage que c'est plusieurs jours d'affilée que se faisait la *bua* (sans doute un raccourci du terme bouillir, puisque l'on faisait bouillir à pleins feux sur un poêle en plein air, de grandes lessiveuses de tôle galvanisée). Les draps surtout posaient problème, dans leur toile de lin, raides comme la justice elle-même, que la mère et la fille devaient empoigner chacune d'un bout, pour les tordre et les essorer du mieux qu'elles pouvaient après les avoir rincés à la mare ou à la rivière plus lointaine, ce qui faisait du jour de lessive une véritable expédition. Il fallait alors un homme pour atteler le cheval au char de bois où brinqueballaient les bassines et aller jusqu'à la culée, à l'orée du village, pour

atteindre la rivière, corvée que par sa belle humeur, ma mère transformait en balade charmante.

Et le ménage alors ?

Le ménage attendra. Croyez-vous qu'en dehors d'un coup de balai quotidien dans l'*huteau*, à cause des miettes et sur la galerie que possèdent toutes les maisons bressanes sous l'auvent de leur toit, les fermières aient du temps de reste pour le ménage ?

D'abord, il n'y a pas ou peu de meubles, quelques armoires verticales que la poussière n'atteint pas, et des lits à rouleaux. A la ferme, on gardait le ménage pour le jour du Seigneur, avant d'aller à la messe de onze heures, messe où l'on ne se rendait pas si ce dimanche était un jour de repas de cousins. On respectait beaucoup les liens familiaux, et si une famille vous avait invités, il était impératif de « le leur rendre ». On se hâtait alors de faire la maison propre pour « recevoir ». Préparer un bon repas, ça demande du temps et quand on reçoit ensemble, les oncles, les tantes, les beaux-parents et la nichée des enfants, on fait mieux et plus que d'habitude. Est-ce bien raisonnable de commencer une telle journée, par le ménage en plus ? C'est pourtant ainsi, que dans l'effervescence, tandis que l'on mettait au four les poulets de Bresse, on se hâtait d'emporter la poussière au dehors en battant les torchons, que l'on poudrait d'ocre rouge les carreaux de terre cuite du sol et astiquait à vive allure les vieux bois des armoires qui brillaient de contentement.

La table

Ah ! ces repas de fêtes ! On faisait souvent coïncider les grandes réunions familiales avec la mise à mort du cochon, un cochon élevé à la maison, bien gras, nourri des chaudronnées de patates et de rutabagas que cuisait Venture, à côté du four à pain où était la chaudière, c'était un monument de fonte posé sur quatre pattes hautes, ouvrant la gueule par devant pour englober les bûches, au lieu de la plaque classique du poêle à bois, sur le dessus où s'insérait un énorme chaudron avec son couvercle. On pouvait y faire cuire à la fois, des dizaines de kilos de pommes de terre et de choux-raves. Ils étaient écrasés ensuite en purée à l'aide d'un outil spécial, sorte de pilon emmanché longuement pour échapper aux brûlures de la vapeur de cuisson.

Au moins ce cochon là, on savait ce qu'il avait mangé et de quoi était faite sa bonne graisse bien rose.

Lucullus lui-même serait effrayé par le menu du repas de cochon traditionnel des bressans ! Comme il ne fallait rien laisser perdre, cela commençait par :

- Le pâté de tête, dans sa belle gélatine tremblotante enrichie de vin blanc, à laquelle le persil mis à profusion donnait une belle couleur verte (j'y reviendrai.)

- Suivie du bouilli. Les *cottis* étaient cuits en soupe, mais les jours de fête, les légumes restaient pudiquement aux cuisines. On n'exhibait sur le plat, que quelques carottes pour faire joli, avec les cornichons (en provenance du jardin, mis en bocaux sur place, puisque tout provenait du potager)

- Puis venaient les boulettes de viande à la sauce tomate. On prélevait sur le hachis des pâtés confectionnés avec les foies et les gorges, de quoi faire un beau plat de ces grosses boulettes enrobées de crépinette, rissolées de tous côtés au four.

- J'allais oublier le moût. Ça ne peut pas attendre. Le moût, c'est les poumons du cochon. Le boucher qui a fait le sacrifice de la bête, souffle dans la trachée pour les tenir gonflés d'air. Ils étaient découpés en petits morceaux et il fallait bien tout le savoir-faire culinaire des grand-mères, pour donner à la sauce au vin rouge toute la saveur possible à

l'aide des lardons frits et des petits oignons, pour faire passer cette chair mollassonne, tout juste bonne pour les chats.

- Suivait le boudin, le délicieux boudin noir fait du sang de la bête dont on empêche la coagulation par un ajout de vinaigre et un touillage vigoureux, au fur et à mesure qu'il gicle dans un récipient, spectacle d'horreur qui reste inoubliable lorsqu'on a eu assez de curiosité pour y assister... La fabrication de ce plat reste, elle aussi inoubliable pour qui en a suivi le déroulement. Dans un nuage de vapeur d'eau brûlante, imaginez le nettoyage de toutes les viscères de l'animal, rincées à n'en plus finir, à l'aide d'un gros entonnoir posé d'un bout, puis le remplissage du mélange de sang frais, riz oignons à profusion, graisse hachée menue, à entonner sur des longueurs de boyaux, enroulés sur eux mêmes, pour qu'ils soient repris d'un coup à l'aide d'une perche de bois et jetés à la cuisson dans les grandes lessiveuses qui servent à la *bua*. De cette abominable patouille sortira un délice, après avoir été tronçonné en portions pantagruéliques et frit à la belle graisse blanche.

Ce jour là, pas de légumes, rien que de la salade verte qui succèdera au rôti pris dans la rouelle, soit ce jour là, obligatoirement six plats de viande qui seront chacun espacés d'un bon moment de causette à tue-tête pour se faire entendre de toute la tablée et dominer le vacarme. Cela nous mènera jusqu'à cinq heures, pas plus... Il sera temps de s'en retourner traire les vaches. Même les jours de fête, c'est le travail qui commande.

- Et comme dessert ?

Après le fromage de gruyère, dit « grand fromage » ou le fromage vieux ou frais, il y aura la traditionnelle tarte au *quemeau* - le *quemeau*, intraduisible en toutes langues, mêmes latines, est une tarte au fromage blanc, sel, sucre et œufs battus ensemble. Comme il est de bon ton en Bresse de *réparmer* (économiser) le plus possible, les fermières qui comptent leurs œufs préférant les vendre au marché pour en tirer bénéfice, en mettront juste ce qu'il faut pour colorer en étalant au mieux la pâte, pour avoir deux tartes au lieu d'une, ce qui n'était pas toujours réjouissant pour le palais. Mais il y avait ce qu'il fallait dans celles de Victorine, et encore plus dans celles d'Irma, qui puisait à pleines louches dans la jatte de crème.

- *A'lleu ma fâ bien bouina ta têtta*, Irma, disaient les connaisseurs.

Il fallait bien un café pour faire passer tout ça, et la « goutte » qui donne du cœur au ventre. Cette « goutte » était celle de la maison évidemment, provenant de la vigne de *bérégnon* que le pépé s'obstinait à garder. Ces quelques rangs de vigne au dessus d'un talus, donnaient une infâme piquette que seul un bressan aguerri pouvait ingurgiter. C'était un vin de Noah, cépage maintenant interdit, après que l'on eut découvert que cet alcool contenait du méthanol nuisible à la santé dit-on, ce qui ne décourageait pas certains d'en consommer à pleines lampées et les laissait vifs et gaillards jusqu'à un âge très avancé.

- *Te vu pô na gouttâ ?*

Toutes les occasions de rencontres étaient bonnes pour trinquer.

Les Bressans que j'ai connus, Dieu ait leur âme maintenant, mettaient un point d'honneur à vider leur verre sans faire la grimace, poussant l'hypocrisie jusqu'à dire :

- *A'll ma fâ bien bouina ta goutte* Venture, en se raclant les moustaches...

Pour une dame, c'aurait été inconvenant de boire la goutte, il était même de bon ton de « faire un peu de façons ». Ma grand-mère paternelle, la Guillaude, s'y risquait pourtant, disant : « que ça faisait du bien de s'en jeter un dans le *corniaulon* », le *corniaulon* étant, vous l'avez deviné, le fond du gosier où passe forcément tout ce qui vient de la bouche.

La Guillaude était une sacrée gaillarde !

Aux Cornets, les femmes de la maison ne buvaient pas la goutte, mais il y avait toujours, pour les dames, sur les étagères de la chambrette, de grands bocaux de merises qui coloraient en rouge l'alcool dur et en faisaient un sirop délicieux, dans lequel elles se conservaient longtemps.

Le travail commande. Il n'était pas une réunion de famille qui outrepassse les fatidiques cinq heures pour la traite des vaches, heure à laquelle il fallait ajouter le temps de retour à la maison, souvent jusqu'à la commune voisine.

Ces tablées du dimanche, où l'on sortait « le linge », étaient bruyantes et joyeuses, tout comme l'étaient toutes les réunions de corvées, qui rassemblaient les voisins, se donnant mutuellement la main pour scier le bois après les coupes, les foins et surtout les moissons qui réunissaient une quarantaine de personnes autour des machines à battre, mais ce jour mérite à lui tout seul, son chapitre.

Les réunions de famille se faisaient principalement à la fin de l'année, autour de la Toussaint, pour parler de ceux qui étaient partis, ou au printemps, autour des premières communions ou des baptêmes, hélas trop rares dans notre famille.

L'été, il n'y avait pas de temps à perdre à table. Le travail pressait et le temps surtout, était le maître d'œuvre. Tout dépendait du temps qu'il allait faire. La terre glaise de Bresse devenait vite de la terre à potier s'il pleuvait trop et rendait les labours impossibles. Il fallait attendre le court répit que laissent de l'un à l'autre, les travaux des champs, pour se rencontrer entre cousins.

Les moissons

Juste après les foins, il fallait entamer les moissons. D'abord les avoines dont les fines graines mûrissaient plus vite que les têtes serrées des épis de blé, si harmonieusement rangés les uns sous les autres, blottis contre leur tigre nourricière, suivies des orges destinés au bétail, avant de passer aux champs dorés, ondulant comme une mer blonde et silencieuse.

Mon grand-père faisait aussi du seigle (pour le *gâté*). Comme toute petite, je trottais souvent derrière lui, il m'avait amenée à ce champ en pleine floraison, et j'avais été subjuguée par la beauté de ce gigantesque tapis de fleurs blanches, enserré dans un écrin de buissons touffus. Je lui dois ainsi la révélation de la beauté de nos campagnes à laquelle je suis restée fidèlement attachée, où, du printemps à l'automne, puis à l'hiver, un spectacle permanent et changeant, de couleurs et de formes, est offert à ceux qui savent voir.

Dans les champs de blé ondulant sous la brise, la faucheuse mordait à belles dents, faisant craquer la paille sèche. Comme pour les foins, les faucheurs avaient, à la force des bras, à tailler un passage autour des buissons. La machine laissait derrière elle un andain plus dense que celui des foins, andain dans lequel les ramasseurs, à l'aide d'une faucille, formaient des gerbes rondes. Derrière les hommes, venaient les femmes et les enfants, dont j'étais, qui, tordant ensemble deux poignées de tiges, confectionnaient les liens posés sur chaque gerbe, que les hommes reprendraient pour les en ceinturer, le genou fermement posé dessus pour les lier avant de les dresser debout, par cinq ou six, en faisceaux, comme les armes après la bataille. Rentrer la moisson ou la fenaïson à sec, avant que vienne l'orage, fréquent en été, annoncé à la fin du jour par un méchant nuage noir sur un ciel éclatant, est chaque fois, une bataille à remporter.

- *Dépatsin nous, dépatsin nous !*

Sur les traces de Venture, il fallait toujours se dépêcher. Finir de manger pour aller au champ, pour rentrer et sortir les bêtes, hisser les moissons sur le char devant lesquels les bœufs et les chevaux reprenaient leur attente, ne témoignant leur impatience que par de brefs

mouvements des membres pour chasser les piqûres des taons, ou de grands mouvements de crinières, sagement contrôlés.

Il fallait se dépêcher d'en finir avec une tâche pour en reprendre une autre, plus urgente encore... Prendre l'orage de vitesse mettait sur le flanc hommes et bêtes.

Le dernier champ coupé on « prenait le renard ». Ça n'est pas très net dans ma mémoire. C'était pour les adultes, faire croire aux enfants, que l'animal restait tapi sous la dernière gerbe, et qu'il fallait au plus vite, l'attraper par la queue. Victoire sans pareille pour celui qui l'aurait eu, car Renard sait mieux que personne se dissimuler aux yeux des humains. Pas le moindre Isengrin ne se serait risqué dans un champ où il y avait tant d'effervescence !

Les moissons terminées, c'était enfin le moment de se mettre à table avec tous ceux, voisins, parents et amis qui avaient « donné la main ». On ne lésinait pas sur les bouteilles de vin de *bérégnon*, ni sur la goutte, avec tout ce qu'il fallait sur la table, de mangeaille, miracle journallement renouvelé par la fermière qui va aux champs et prend à peine le temps de devancer les autres pour aller mettre la table, où tout serait prêt à temps.

Viendrait alors à l'occasion des moissons, la plus belle des tablées qu'aurait à organiser la maîtresse de maison, le jour du battage. Elle ne sera pas seule ce jour là, il lui faudra bien l'assistance de toutes les bonnes volontés, parentes ou voisines, qui, dès le matin, se mettraient à l'ouvrage, pour équeuter tout ce que le jardin pouvait contenir de haricots verts, puisque ce serait la pleine saison, avec tous les beaux légumes de Juillet, plumer et vider les poulets, dépouiller les lapins à mettre en civets, barder les rôtis, égoutter les fromages blancs, effeuiller les salades, et tout ce travail sournois de cuisine, qui prend tant de temps et passe inaperçu... Sans oublier la confection de toutes les tartes au *quemeau* qui seraient nécessaires. Ils seraient bien une quarantaine à table...

Le battage

Après les moissons, la machine à battre, tirée par sa chaudière à vapeur ou traînée par les chevaux, se mettait en place à l'aurore. Elle ferait ainsi le tour des fermes, d'un coin de la commune à l'autre, escortée de ses mécaniciens en combinaisons bleues maculées de cambouis, qui devait en assurer le bon fonctionnement depuis la chauffe démarrée au petit jour, jusqu'au passage de la dernière gerbe avalée par les grandes mâchoires de bois que nourrissaient les servants juchés aux flancs de la machine, dénouant les gerbes de leurs liens avant qu'elles ne s'engloutissent dans le ventre du monstre grondant, les grains s'en allant sagement se jeter dans la gueule grande ouverte des sacs de jute d'un côté, tandis que la paille, broyée s'entassait de l'autre.

Le spectacle de la machine à battre était fascinant pour les enfants que les adultes houspillaient. Ce n'était pas le moment de se mettre dans leurs jambes.

Les hommes les plus forts portaient les lourds sacs de grains jusqu'au grenier, fermement campés sur leurs jambes, ils se jetaient sur la nuque des sacs de cent kilos, fiers de montrer leur force. N'était pas porteur qui le voulait. Il fallait que la nature ait doté ces bressans d'une sacrée combinaison de muscles et de charpente osseuse, pour tenir sans faiblir une telle charge et la hisser jusqu'au grenier balayé de frais, où le grain allait sécher tout l'hiver, trésor des fermes qui assurerait la pitance de la maisonnée.

Mon père qui était aussi meunier, était de ceux-là. J'en garde un vif souvenir et une grande admiration.

Les plus jeunes étaient envoyés au « paillis ». Ils récupéraient la paille rejetée en énormes fourchées et s'en allaient un peu plus loin dans la cour, former la meule de paille dont l'importance témoignait de la qualité de la récolte. Ce travail se faisait dans l'épaisse

poussière du « ballot », les résidus des cosses blutés par la machine qui renvoyait dans les sacs un grain tout net, bien propre, qui serait malgré tout repris pendant l'hiver par le « grand van », le tarare que possèdent toutes les fermes, tarares qui sont devenus de nos jours, aux profondeurs des avant-toits des maisons, potiches à géraniums...

Le ballot faisait autour de la machine, un nuage épais, à n'y pas tenir, dont la bonne humeur des porteurs de paille ne se souciait pas, plaisantant bruyamment, sans lâcher le manche de la fourche. Gare aux filles qui portaient à boire sur place aux hommes en sueur ! Elles courraient le risque de se faire rouler dedans. C'était le rôle des femmes et des filles les plus jeunes, d'aller porter à boire. Ronde incessante ! Pour tenir le coup dans la poussière, la chaleur et le bruit, un canon bien frais était le bienvenu. Il va de soi qu'il s'en buvait beaucoup de ces « canons » et qu'à la fin du jour, il y aurait bien des hommes « pompettes »

Pendant ce temps, aux cuisines dans la chaleur des feux poussés au maximum, les femmes rôtissaient, touillaient, préparaient les civets. Sur de longues tables improvisées sur des tréteaux, les draps de lit servant de nappes, le couvert avait été mis pour 30 à 40 personnes. On allait chercher la vaisselle chez la voisine, s'il en manquait.

Il fallait que ce repas, qui était la récompense de l'effort fourni par tous, soit digne du mal qu'ils s'étaient donnés. Le menu, s'il n'était pas aussi lourd que celui du repas de cochon, comptait obligatoirement une viande en sauce (lapins sacrifiés en nombre) et le rôti de cochon ou les poulets qui eux aussi mouraient pour la communauté fraternelle...

Ainsi, de maisons en maisons, les mêmes plats se retrouvaient puisque chaque ferme puisait dans ses réserves qui étaient identiques. Seule changeait l'habileté de la cuisinière.

Bien sûr, on n'échappait pas à la tarte au *quemeau*, et ces repas étaient de vraies fêtes, arrosées et bruyantes car c'était à qui causerait le plus fort pour dominer le vacarme du guttural patois local.

A midi, il ne fallait pas trop traîner. La machine mise en veilleuse grondait sourdement, le temps de laisser les hommes souffler un peu, mais si la moisson était importante, tout l'après-midi serait nécessaire pour en venir à bout, il fallait quelques fois compter deux jours.

Un coup de sifflet à toute vapeur rappelait tout le monde à la tâche, et le grand jeu reprenait.

Je vous laisse imaginer, dans la pierre d'évier, taillée dans la masse et heureusement grande, avec sa rigole d'écoulement qui crachait dehors ses eaux grasses, (récupérables pour les cochons) la montagne de vaisselle dont il fallait venir à bout. Je me souviens d'ailleurs que les femmes se relayaient à la vaisselle qui n'arrêtait pas de tout le jour au fur et à mesure que les plats vides revenaient de la table, pour être garnis au second tour, et la ribambelle de verres sales qu'ils fallaitaient tenir propres pour les allers et venues de tous ces gosiers desséchés de poussière.

Les cuisinières prenaient-elles le temps de manger ? Je n'en suis pas si sûre. S'octroyant à peine le temps de s'asseoir un moment, elles le faisaient à tour de rôle, à la volée, sans se départir d'une constante bonne humeur, car on n'arrêtait pas de plaisanter et de rire autour des fourneaux poussés à pleine puissance dans la chaleur de l'été. La formule « mouiller sa chemise », prenait, les jours de battage, tout son sens au dedans comme au dehors de la maison.

Ainsi cette bonne humeur, malgré la fatigue, se retrouvait-elle à toutes les tables de « corvées » quand on allait chercher le voisin pour un travail à faire en commun qui nécessitait plusieurs paires de bras, travail qui serait toujours rendu en retour. On ne se faisait jamais prier et ces échanges cimenteraient la réalité de cette fraternité du travail partagé.

L'automne

Les foins au fenil, les moissons au grenier, l'enchaînement des travaux à faire reprenait avec les labours, si la terre n'avait pas trop séché, il allait falloir penser à remettre en terre les « blés d'hiver ». La terre non plus, autant que les hommes, ne s'accorde pas de temps de repos.

C'est à la charrue à un seul soc, que Venture attelait « la rousse », une belle jument à la robe fauve qui était sa fierté, et partait aux labours avec deux de mes oncles. Jules, l'aîné, ayant épousé Marie et parti en *fiautre* (beau-fils) dans la propriété de celle-ci, il restait à la ferme Marcel et Roger. Ils ouvraient dans les champs hérissés de chaumes, de profonds sillons dans la lourde marne de ces terres argileuses qui ne s'en laissent pas conter par le temps, soit qu'elles se détrempent sous les trop fortes pluies, où se dessèchent ne sachant pas retenir l'eau.

- Hue, Dia, Holà ! A tous échos, retentissaient dans les champs, les jurons sonores et les encouragements pour le cheval à ne pas dévier de son sillon, le juron le plus utilisé étant le « milliard de Dieux », c'est dire qu'à lui tout seul Dieu ne pouvait pas grand chose au travail de la terre. Qu'y pourraient faire un milliard de Dieux appelés à la rescousse ? J'ai cru pendant longtemps, à les entendre dans les champs, que les laboureurs se contentaient d'en appeler vingt, jusqu'à ce que je découvre dans les écrits, qu'il ne s'agissait pas du nombre vingt, mais de l'adjectif vain, c'est à dire inutile, incapable, ce qui entérine cette autre formule bien connue « aide-toi, le ciel t'aidera » donc, que les laboureurs ne doivent compter que sur la force de leurs bras.

Après les labours, venait la herse, puis le rouleau, pour aplanir proprement « les piattes ». Dans leur sagesse instinctive, les paysans bressans avaient bien compris qu'il fallait à cette terre trop lourde, des rigoles d'assainissement de part et d'autre du double sillon tracé par la charrue. Ainsi plantait-on de cette manière, les champs de pommes de terre, piochés à la main, tout comme le maïs, lui aussi « renterré »... Les conducteurs des tracteurs qui passent maintenant dans les champs travaillés à plat (à cause du gros matériel de récolte), drainés par dessous par de coûteuses canalisations, débarrassés des contours des buissons pour s'étendre aussi loin que porte le regard, peuvent-ils imaginer, pour les plus jeunes, la somme de travail manuel qu'ont fourni ici, sous leurs pas, les bras de leurs ancêtres ?

Je me réjouis pour eux que la modernité leur ait apporté le confort et une plus grande rapidité d'exécution. Le travail de la terre était pour nos anciens, une véritable galère, à laquelle ils se soumettaient de bonne grâce, parce que c'est ainsi que travaillaient leurs pères. Ils pouvaient difficilement imaginer le bond en avant qu'apporterait la mécanisation de l'agriculture en quelques années.

La fin d'année

Après les moissons, il restait à engranger tout ce que la terre avait donné. Les pommes de terre, autre trésor à mettre de côté pour l'hiver. A la maturité, il avait d'abord fallu les débarrasser (à la main) des doryphores qui se les disputaient aux hommes, puis les arracher à la fourche, les ramasser une par une, toujours à la main et de corbeille en panier, les ramener elles aussi sur le grenier bien sec ou dans les caves où elles seraient à soustraire à la voracité des rats. Elles seront dégermées quand il le faudra et partagées entre les hommes et les cochons durant tout l'hiver. Une variété délicieuse, à la chair blanche, d'une saveur incomparable pour la purée, a disparu de nos tables. C'est la Belle de Fontenay.

La purée ! Rares sont maintenant les ménagères qui se donnent la peine de « passer » une purée maison. C'est à vous décourager lorsque les petits enfants vous disent préférer la purée en poudre qui reste collée au palais, et d'un tour de cuillère en bois, se fait en cinq minutes... Comment s'y reconnaître dans les super-marchés, parmi ces patates anonymes, qui sont devenues, à four, à frites, ou tout-venant et vous laissent perplexes devant le choix à faire...

Au temps des récoltes, il y a le maïs, un puissant et bon gros maïs dont on a perdu jusqu'au souvenir. Seuls, les anciens comme nous l'auront connu. Il est remplacé maintenant par les maïs américains semés à la volée, serrés les uns contre les autres comme des fourrages et à peine plus gros qu'eux, mais porteurs d'épis en quantité, récoltés en machines qui font en un jour, le travail que nos anciens mettaient une semaine à terminer.

Le maïs d'alors, était semé en *piattes*, grain par grain, en rangées bien ordonnées où il y avait place pour un homme pour passer récolter l'épi à la main. Il restait assez d'espace entre les tiges pour y planter, de trois pas en trois pas, des poignées de haricots cocos ou flageolets qu'on laisserait mûrir et sécher sur pied, qui, après récolte, seraient battus au fléau par les hommes, sur l'aire de la cour, autre trésor à garder pour l'hiver et la soupe du vendredi.

De loin en loin, on y plantait aussi de belles courges vertes à chair blanche qui deviendraient énormes et n'avaient rien à voir avec les potirons rouges de maintenant.

C'est donc un par un et à la main que seraient détachés les épis mûrs, des solides tiges porteuses. Ils étaient le plus souvent blonds, à gros grains dorés, quelque fois rouges ou bizarrement tachetés de grains gris bleu, toujours empanachés de leur chevelure frisée, qui constituaient pour la petite fille que j'étais, de véritables poupées sans visage que l'imagination pouvait aisément créer. Pour les jeunes garçons qui n'avaient pas droit au tabac et voulaient faire comme les grands, la barbe de maïs était mise à sécher au soleil et fumée en cigarettes. Fallait-il avoir envie de se rendre malade ?

Les épis de maïs ramassés à la corbeille, étaient déversés dans la grange en une véritable montagne, qui seraient en soirée « dépouillés » en commun. Les tiges restaient à sécher au champ, sur pied, ce qui constituerait la *penecha*, mot intraduisible, qui ne décrit que cet état de dessèchement. La *penecha*, coupée à la serpe serait, elle aussi, mise en gerbes comme celles des moissons, dressées comme elles en faisceaux que le gel de l'hiver viendra durcir. Les vaches sauront s'en contenter en fourrage, on ne laisse rien perdre ici et tout fait ventre, disent le bressans... Il fallait mâcher longtemps pour en venir à bout, mais la patience est dans la nature des vaches.

Les veillées

Les premières veillées de la fin de saison, se font après la soupe du soir, on va « dépouiller le *treuqui* ». Cela se fera entre nous, gens de la famille, grands et petits, puis, une fois de plus, on fera appel aux voisins, si le tas est trop gros.

Le travail n'a rien de difficile, il suffit d'arracher à l'épi, les plus grosses des feuilles de l'enveloppe d'une belle matière solide et nervurée, pour n'en laisser que quelques unes retroussées en haut du *canaillon*. Nouées ensemble, elles serviront à pendre les épis sous les profonds avant-toits des fermes bressanes, initialement conçus pour ce séchage, où ils pourront passer l'hiver ; ainsi restent-ils en plein vent, bien au sec. Enfilés sur des barres de bois, on les dépend au fur et à mesure des besoins, ils donnent aux fermes perdues dans les étendues des champs, l'apparence de grosses grappes de fruits mûrs.

Les soirs de dépouille, cernant le tas de maïs, toutes les chaises de la maison sont réquisitionnées, avec les tabourets à trois pieds qui servent à la traite des vaches. Les feuilles

de maïs volent joyeusement. On gardera les plus blanches et les plus propres pour en faire des litières craquantes, (la *trequeuilla*) cousue entre deux pans de tissus à carreaux blancs et bleus qui iront dans les hauts lits bressans, ces lits apportés en mariage, où Venture et Victorine, tous deux de belle corpulence ont tenu toute la vie que Dieu leur a accordée, sur 130 centimètres de large, retombant l'un sur l'autre à chaque retournement...

- *Pusse te don !* (pousse toi donc) a dit plus d'une fois ma grand-mère à son rondouillard époux à qui il aurait bien fallu un lit pour lui tout seul. La fatigue aidant, l'étroitesse du lit conjugal ne les empêchait pas de dormir.

Les veillées de dépouille étaient une fois de plus une occasion de se retrouver entre voisins et plutôt que rester *lésant* (sans rien faire) ce qui est inconvenant en Bresse – on s'occupait les mains. Les derniers ragots allaient bon train avec de savoureux commentaires, jamais méchants. Les bourguignons ont l'humour acéré et la pertinence des propos était étonnante de justesse.

Le travail fini, tout le monde passait à l'*huteau* en ramenant sa chaise, pour se mettre à table autour de la grosse miche de pain blanc, dont chacun se taillait une tranche avec le couteau sorti de sa poche de culotte, avec le saucisson, la tête de cochon ou la tranche de lard froid. Un bon coup de vin rouge là dessus, puis le café et la goutte et on s'en retournait dans la nuit, chez soi. Les fermes bressanes, toujours isolées, bien que voisines sont souvent distantes les unes des autres de son petit kilomètre.

Les fermes de ce pays sont toutes chapeautées de ces profondes toitures dont les pans d'avant-toits écrasent les bâtiments. C'est qu'il fallait de la place au grenier pour faire tenir toutes les récoltes et la profondeur des galeries, je l'ai déjà dit, servait au séchage du maïs décorant les maisons de si jolie façon. Je me rappelle avec émotion du bien-être ressenti lorsque j'étais gamine, à chaque intrusion dans ce grenier spacieux aux poutres rassurantes où les senteurs de fruits mûrs et des céréales, s'entremêlaient... D'un côté, les blés dorés en couche épaisse que Venture allait aérer à la pelle de bois, de l'autre, les maïs déjà égrainés, à la main. Les hommes *verguaient le trequi*, ils laissaient dépasser du siège sur lesquels ils travaillaient, une pelle de fer sur laquelle ils raclaient le *canaillon* pour en faire tomber les grains, grains qui seraient repassés au grand van (le tarare) avant d'être portés au moulin pour la mouture.

A part, il y avait les pommes et de délicieuses poires fondantes qui promettaient des tartes et des compotes jusqu'au printemps.

Là était le trésor du grand-père. Comment ne pas être fier de ce travail tiré de tant de bras qui avaient donné toute leur énergie. Je ne me lassais pas d'aller respirer le grenier. C'était pour la maisonnée, l'assurance d'avoir son pain quotidien tout l'hiver. Venture était tout simplement heureux du travail accompli. Là était sa récompense. Petite fille, lorsque je trottais derrière lui, je ne pouvais le comprendre, maintenant ça n'est pas sans émotion que je l'entends dans ma mémoire, chantonner en sourdine... car il chantait ! Le dimanche matin, c'était sans doute sa manière à lui de célébrer le jour du Seigneur, il prenait son bâton et faisait le tour de ses champs, surveillant la levée des jeunes blés, la rectitude des labours, repérant les taillis à couper, le bois à faire...

- Tourlourou !... Sur ses gros sabots de bois, Venture faisait le tour du propriétaire. Il pouvait redresser sa courte taille et gonfler sa bedaine ! ... Le petit vacher, loué à sept ans, avait réussi à la force de son âge, à rassembler autour de la maison qu'il avait reconstruite de ses mains, toutes ces récoltes, ces jardins soigneusement entretenus, ces arbres fruitiers généreux qu'il avait plantés, tout ce qu'il fallait pour nourrir bêtes et gens, qui, tous, dépendaient de lui.

L'hiver allait venir. Pensez- vous qu'on allait en finir avec les travaux des champs et s'accorder un peu de repos ? Pas du tout ! Il restait pour les jours d'hiver les buissons à tailler en couchant en dessous, les branches entremêlées pour en faire un taillis inextricable que le bétail ne pourrait franchir, fagoter le petit bois pour faire « prendre » le feu, mettre de côté les grosses vernes et la charmille pour les bûches moyennes et choisir « à la tête des tronches », les plus grosses branches de chêne pour le bon bois de chauffage.

Pour faire le bois, pas de tronçonneuses hurlantes et efficaces. Ce travail se faisait presque en silence au *gouilla* (à la cognée), dans le grincement des dents de la scie que les hommes tiraient à deux, pour les branches les plus grosses, à la *détro*, la hache longuement emmanchée, et toutes les serpes et hachettes possibles pour les branches plus petites, après qu'à la force des bras, on eut abattu un grand chêne.

Chaque maison avait sa parcelle de bois où les taillis fournissaient de quoi se chauffer tout l'hiver, un travail qui se faisait une fois de plus, à la main et en mouillant sa chemise.

Il fallait pour cela, attendre les gelées et ne pas oublier ses mitaines. On brûlait sur place les fines ramures pour s'y chauffer un peu les mains aux doigts éclatés de gerçures.

Pour rentrer le bois, une fois de plus on organisait une corvée avec les voisins, une occasion de se remettre à table ensemble dans la bonne humeur du partage de la peine et du plaisir.

La dépouille terminée, dans les travaux d'hiver, il fallait encore compter le *délire des fafieules*. La mesure qui servait dans toutes les fermes, était « le double » entendez le double décalitre, une solide pièce de bois cintré, cerclée de fer comme un tonneau. On mesurait ainsi tout ce qui se mettait en sac pour être transporté, à la vente ou chez le meunier.

C'est donc à pleins « doubles », pour occuper les soirs de veille, que Venture déversait sur la longue table de l'huteau qui tenait bien ses douze personnes côte à côte, une montagne de *fafieules à délire*, entendez en bon français : des haricots à trier. Les petits cocos blancs et les flageolets verts, plantés entre les pieds de maïs, récoltés à sec, avaient été frappés au fléau sur la terre battue de la cour où les oncles accordaient leur cadence et devaient ensuite être triés, grain par grain à la main bien entendu. Par petites poignées, on détournait les poussières, les haricots tachés, noircis ou déjà gâtés, les petits cailloux et les herbes séchées pour ne laisser que les plus beaux qui seraient vendus à la ville. On mangerait les autres et les moins appétissants iraient cuire avec les patates et les rutabagas de la chaudronnée des cochons. Rien ne se perdait.

Les haricots faisaient une montagne blanche sur la toile cirée, mais en s'y mettant tous, on en viendrait à bout, surtout si des fermes voisines, on était, une fois de plus, venus nous aider. Et l'on se remettait à table sur le coup de onze heures, avec la miche et le saucisson, dans la bonne humeur et les bruyantes conversations.

N'y avait-il donc jamais de repos ? De vraies veillées où l'on poserait enfin un moment sur son giron, des mains inactives ? Eh bien, pas tout à fait. Aux hommes incombait la réfection, voire la confection de tout ce qui était, corbeilles, *crebeuillons* et *benons*, qui s'usaient rapidement tant l'utilisation qu'on en faisait était intensive, aux femmes, les sempiternels raccommodages.

Si les voisins descendaient à la veillée, lorsque tous les travaux de récolte étaient enfin terminés, c'était pour se faire, entre hommes, une bonne partie de tarots ou une *couinchée*, jeux où l'on abat ses cartes sur la table, en jurant fort comme derrière les manches de charrue.

Les femmes, elles, n'avaient pas pour autant le droit de poser sur leurs genoux des mains lasses, non, elles avaient encore à tricoter pour tous et tous les hivers à venir, des paires et des paires de chaussons et de chaussettes inusables, dans un mélange de laine brune et de coton

solide, pour faire face à l'usure des sabots. A la maison, je l'ai dit, outre le père, il y avait quatre garçons. Elles n'étaient pas trop de deux, mes courageuses, pour faire face à l'ouvrage.

Ainsi cliquetaient allègrement, dans le cercle des femmes, où l'on rapprochait ses genoux pour être à portée de voix, tant le jurons des joueurs explosaient à la table voisine, les jeux d'aiguilles à chaussettes, pointus des deux bouts, qui permettent de tricoter en rond, de formidables cache-pieds aux talons savamment diminués, qui tenaient bien au sabot.

J'ai moi aussi dû faire l'apprentissage du tricot des chaussettes, avec une lenteur d'exécution, qui a mené ma pelote de laine brune, tout au long des chemins au temps où je gardais les vaches de mon grand-père, sans pour autant venir à bout de mon ouvrage. Avec le recul, ce temps me paraît être le plus agréable de mes jeunes années, années de liberté au fond des prés, avec la chienne Kiki qui m'enveloppait de son amour et je n'étais pas peu fière d'avoir à commander cinq ou six grosses bêtes qui filaient doux devant mon bâton levé.

Ah les Bressanes ! Avec les bretonnes qui font aux champs le travail des hommes partis en mer, y a-t-il meilleures travailleuses, plus solides ménagères, promptes à s'atteler à toutes les tâches, voire aux poignées de charrue, si les hommes étaient à la guerre ? Je ne sais, mais tout comme celle de bronze du monument aux morts de la ville de Louhans, si joliment dressée sur son sabot, nos mères et nos grand-mères méritent la reconnaissance de nos générations, à qui elles ont laissé, leurs recettes de cuisine, leurs dessus de lits de dentelle crochétée à la main, les torchons inusables de leur trousseau, et, dans la profondeur des armoires aux motifs de bois entrelacés, tant de piles draps encore tissés du lin de la maison, roui sur place, des draps cousus à la main par une couture de milieu, comme étaient faites elles aussi à la main, les chaudes couvertures de laine dans la satinette rouge, avec la savante tapissière qui connaissait toutes les maisons du village, la Jeanne, qui y restait des jours entiers, y amenant son métier et son savoir-faire, tandis que les potins allaient bon train, tant qu'on tirait l'aiguille par dessus et par dessous, dans un dessin invariable.

Les femmes n'en n'avaient jamais fini avec le travail, car à la veillée, lorsqu'il ne restait plus rien à trier qui se garde pour l'hiver, on pouvait se mettre au vin cuit, peler des tonnes de poires et de pommes, à mijoter longuement, sans parler des confitures et des conserves de l'été, mises de côté qui avaient mobilisé tant d'heures d'épluchage, rangées en bocaux, dont la cuisson se faisait en plein vent, dans les lessiveuses qui servaient à tout.

Il restait encore à faire tout le raccommodage des culottes de courtil bleu qui restaient prises aux roncières ou aux barbelés des clôtures, sur lesquelles on ajoutait aux pièces, d'autres pièces si la première avait lâché. Tout se reprisait si l'usure avait fait jour au talon de la chaussette, au coude du gilet de laine, au bout de la mitaine... Pendant la guerre de 39/40, j'ai vu ma mère pour cause de pénurie de tissu, retourner tous les cols et les poignets des chemises, pour aller jusqu'au bout de l'usure et de l'économie qu'il fallait faire sur les textiles.

Avec ces tâches ingrates de raccommodages inévitables, les jeunes filles et les jeunes femmes avaient tout de même un plaisir accordé : c'était celui de se broder un trousseau. Certes, c'est encore un travail, mais tout de même un plaisir, celui de s'occuper un peu de soi. Ainsi les draps de ma mère portent-ils son nom au point de croix ou de bourdon, en rouge vif ou en blanc, draps que je conserve comme des reliques au fond des armoires restées en place. La plus chère à mon cœur, sans doute la moins belle et la plus abîmée par le temps, où les vers ont creusé de véritables lucarnes, étant celle de mon arrière grand-père, Pierre François, le meunier dont c'était l'unique bien avec le lit apporté par son épouse Josette, que je n'ai jamais connus. Elle a été achetée, d'occasion, un écu, dans une salle des ventes et je ne la laisserais repartir pour rien au monde.

- Turlourou !...

Mon souvenir d'enfance le plus doux, est sans contexte l'écho de ce refrain que bourdonnait Venture, le long des *piattes* fraîchement levées à la pelle. Tout comme la ménagère se trouve satisfaite d'avoir rangé sa maison, il avait rangé cet espace de terre, bien à lui, durement acquis à la force de ses bras, qui d'années en années, s'était rempli de promesses de récoltes et les avait tenues...

Mon grand-père qui n'avait pas trois sous dans son porte-monnaie de cuir râpé, à fermoir de métal, dans son coeur était riche de tout ce qu'il avait fait, de la vraie richesse que procure le travail accompli et l'amour de la terre qu'il pouvait laisser à ses fils.

L'une de ses petites filles : LA YANNE



- | | | | |
|---------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| 1 Victorine Bouilly | 4 Bonaventure Vuillot | 7 Eliane Cannard | 10 Henri Cannard |
| 2 Marcel Vuillot | | 8 Roger Vuillot | 11 Rose Vuillot |
| 3 | 5 | 9 Irma Vuillot | 12 chienne KiKi |
| | 6 Paulette Vuillot | | |

Sainte-Croix il y a 60ans

Je n'ai pas la prétention d'écrire une histoire de la Bresse. J'en serais bien incapable. Je ne relate ici que mes premiers pas dans notre belle commune de Sainte-Croix où vécu Madame d'Artagnan bien avant nous.

Nous sommes en l'an mil neuf cent quarante-six : j'ai alors dix-sept ans. J'ai décidé de quitter mes bords de Loire pour vivre, avec mon mari bressan, ma vie de femme et de maman.

A la sortie de la gare, je remarque, sur la gauche, une chaîne de montagne. Tiens ! C'est le Jura. Tout d'un coup je me suis sentie très loin des collines du Sancerrois. Il faut dire que, ayant peu de moyens de locomotion à l'époque, les distances paraissaient beaucoup plus éloignées.

Un peu de marche et nous voilà au moulin, sur le Solnan. Monsieur Coulon encore jeune homme, c'est son oncle Monsieur Gavand qui en assurait le bon fonctionnement. Devant l'entrée, des agriculteurs attendaient que leur grain soit moulu. Ils avaient auparavant attachés leurs chevaux à une barre de métal, tenus par des anneaux, qui se trouvait autour du mur du cimetière. Ils discutaient entre eux et quelquefois allaient trinquer un verre au café du coin. Ce café n'existe plus aujourd'hui.

Ma première grande surprise fut cette église qu'on aurait dit plantée là au milieu du cimetière. A la vérité, je pense que c'est le cimetière qui s'est formé, peu à peu, autour du lieu de culte. Je n'avais vraiment jamais vu cela avant.

Comme nous allions en direction de Montpont, je n'ai qu'aperçue la montée du bourg et la mairie en haut. Par la suite, j'y ai découvert ses commerces, le château et la poste, mais plus tard.

Nous sommes passés devant la cure, l'école des filles et quelques commerces de chaque côté de la route. Monsieur et Madame Couchoux tenaient le Casino. Madame Peubey exploitait également son épicerie. Des messieurs se tenaient à l'entrée de la boulangerie-café de Monsieur et Madame Pirat. Deux quincailliers se succédaient : celle de Monsieur de Bernardot et celle de Monsieur Canard. Les trois artisans sabotiers se nommaient messieurs Bernardot et Couchoux. Un peu plus loin, Monsieur Guillemin, dit Balousse, réparait les voitures.

Nous croisions des connaissances auxquelles mon mari me présentait. On lui demandait des nouvelles de ses proches : comment vont la Lucienne, l'Odette, la Marie-Rose et Pierre ? J'ai remarqué que, curieusement, on mettait un article devant le prénom féminin et pas devant le masculin. Cette coutume perdure encore quelque peu surtout parmi les plus âgés.

Le long de la route qui conduit à notre ferme, je n'ai pas vu de maisons typiquement bressanes. Certes elles étaient longues (à mes yeux), le toit très pentu avec un avant-toit. Cela n'existait pas dans mon petit coin de Nièvre. Les routes n'étaient pas goudronnées. Les principales, celles qui allaient d'une commune à l'autre étaient seulement pierrées. Par contre, les chemins de ferme (les charrières) étaient très boueux par temps de pluie.

Ce qui m'a beaucoup frappée ce sont les cultures, toutes en sillons pour que l'eau puisse s'écouler : je vous en reparlerai un peu plus loin au moment des labours.

Nous voilà donc arrivés. C'était la grande ferme de Châtillon. A cette époque là, toute la traction était animale. Elle avait une surface de 42 hectares. La grande cour était entourée

d'une mare en arrivant, puis trois corps de bâtiments. Le premier, à droite, était vétuste et servait de remise pour quelques outils mais lui, était typique avec ses colombages.

Un autre, très grand, était l'habitation. Il y avait du monde, il fallait de l'espace. J'y fus accueillie à bras ouverts. Après tout, je n'étais qu'une fille de plus et je fus considérée comme telle. Mes beaux-parents ont été mes seconds parents. Le handicap c'était ce « parler bizarre », le patois avec lequel j'ai dû m'habituer mais cela a été très vite. Le troisième bâtiment dit « bâtiment d'hébergement » était une partie de l'outil du travail agricole. Une grande partie servait d'étable, au milieu une grande grange, une petite étable pour « les jeunes bovins » et enfin l'écurie des chevaux. Au bout, les poules avaient leur poulailler. Le fumier était entassé derrière tout ce bâtiment. Les soues à porcs se trouvaient un peu plus loin au bout du bâtiment d'habitation, le puits était situé au milieu de la cour : son eau était réservée aux usages ménagers.

Les premiers jours, nous avons visité quelques hameaux où j'ai fait connaissance d'une petite partie de ma nouvelle famille. J'y ai donc découverts quelques hautes maisons à colombages. Le toit pentu était, et est encore, recouvert de tuiles à bottes. Ce sont ces tuiles rondes et creuses que l'on entasse les unes sur les autres. Sous l'avant-toit, on déposait les sabots sales afin de ne pas salir à l'intérieur. Ensuite, pour entrer, il fallait appuyer sur le loquet afin d'ouvrir cette lourde porte en bois brut, garnie de gros clous. Plus tard, avec mon mari, nous devons posséder une des ces fermes au hameau de la Frette.

Une journée à la ferme

Aux environs de six heures tout le monde, en principe, était debout. Après une tasse de café, les hommes allaient donner du foin aux vaches et à tous les autres bovins. Les chevaux avaient leur ration avec de l'avoine en plus. Aux vaches, on ajoutait des betteraves coupées mélangées à de la farine de céréales. Les messieurs sortaient également le fumier de la nuit et étendaient une litière propre. Nous, les femmes, nous pouvions aller traire. Bien sûr on n'avait pas de trayeuse, c'était manuel. Je m'y suis très bien adaptée. Quand on avait lavé le pis, on l'essuyait convenablement, on attachait la queue pour être tranquille et on pouvait s'y mettre, assises sur notre petite chaise en bois à trois pieds. Belle-maman était restée à la maison pour préparer le « dainné », premier repas de la journée. Souvent, elle faisait une « soupe blanche ». Je ne connaissais pas cela mais c'était bon. En fait, après avoir fait roussir des oignons, elle ajoutait du lait (pas de l'eau) et elle salait convenablement. Le tout était versé sur le pain rassis coupé au préalable.

La traite finie, il fallait écrémer le lait. On versait chaque bidon l'un après l'autre dans l'écumeuse. Là il fallait de l'huile de coude – plus tard on a eu un petit moteur. La crème était descendue à la cave pour que l'on puisse faire le beurre le samedi. Le beurre était fait à la baratte et manuellement, bien attendu. Revenons à l'écumeuse, il fallait la démonter, la laver soigneusement pièce après pièce. Les bidons vides y passaient également ainsi que le « coulou » (passoire pour le lait). Alors, les uns comme les autres, nous avons mérité notre soupe, du lard, du fromage, du beurre, de la crème, de la confiture. La table était bien garnie mais on faisait notre choix. Mon beau-père s'occupait des cochons ensuite. Dans la matinée chacun avait son travail, soit dans les champs, le ménage, cuisine, jardin. Il y avait « du pain sur la planche ». A ce moment-là, on sarclait tout : le maïs, les patates, les betteraves... C'était long, fatigant et ce n'était pas très agréable non plus. Le soir, vers 17 heures, on retournait aux écuries comme le matin.

Le moment des foins arriva. Il fallait penser à modifier les chars. Pour le transport du fumier, des pommes de terre, des betteraves, des épis de maïs, le char était fermé formé de planches. Le fond, les côtés étaient formés avec ces planches : deux pour le fond et deux de chaque côté pour agrandir la contenance ; en résumé, il était creux. Pour les récoltes en vrac, foin, paille, on l'aménageait. Sur le dessus, les hommes mettaient une « couarte » c'est-à-dire

une couverture faite de lames de bois qui dépassaient largement. Le devant et le derrière étaient munis eux aussi de ces grandes lamelles en bois. On les appelait les « fouirtis ». Elles se repliaient quand le char était vide. De nos jours, ce sont les remorques à pneus qui ont remplacé les chars à roues de bois – les roues anciennes de ces chars étaient faites avec des rayons en bois et entourées de fer, vous en voyez certainement dans toutes les brocantes.

Au petit jour, mon mari partait faucher avec le cheval attelé à la faucheuse. Vers les neuf heures, quelqu'un lui descendait son casse-croûte. Il rentrait dans la matinée quand il avait estimé que la surface convenait pour, ensuite, travailler le foin manuellement. On était très heureux quand le grand soleil était de la partie. Le temps a une grande importance pour les agriculteurs.

On prenait toujours une heure ou deux après le repas du midi pour faire une petite sieste ou regarder le journal. A trois heures, tout le monde est prêt, les râteaux, les fourches, il faut se mettre au travail. J'avais connu des râteaux avec les dents placées à 90°. Ceux de Bresse sont obliques. C'est beaucoup plus maniable. On s'en servait pour retourner les andains couchés au sol. Ensuite on ramenait l'un d'eux sur l'autre. Le troisième recouvrait les deux autres pour former une « resse ». Les hommes, armés de fourches, pouvaient plus facilement récupérer le foin pour le porter sur le char. Quelqu'un était prêt pour le réceptionner et le ranger habilement afin que le tout soit bien équilibré. C'était tout un art et certains n'étaient pas capables de « faire un char », moi la première. A l'ombre d'un buisson nous avions rangé une jarre d'eau fraîche, il faisait bon se désaltérer. Nous avions aussi du café froid dans de l'eau des « seltinés ». Nous achetions ces derniers en pharmacie et, dissout dans l'eau fraîche, c'était très apprécié.

C'était reparti pour un autre char et ainsi de suite. En outre, avant de les ramener vers la ferme, il fallait les serrer pour ne pas perdre leur précieux chargement. On les liait avec une perche d'où partait une grosse corde de l'avant à l'arrière. Là se trouvait un cylindre en bois allongé horizontalement et percé de trous. On y introduisait la corde (dite « souée ») et, à l'aide de solides chevilles qui, elles aussi se mettaient progressivement dans ces trous, les hommes serraient en tournant et arrivaient à faire le nœud final très solidement.

Vers dix-huit heures, chacun de nous se mettait autour de la table et se restaurait. On l'avait bien gagné. Ensuite, pendant que les femmes allaient traire, les hommes commençaient à décharger et à remplir le fenil. D'après ma modeste expérience, c'était le travail le plus pénible. Nous y participions tous, à tour de rôle selon le besoin.

La moisson

Les blés doraient au soleil ainsi que toutes les céréales d'hiver. L'avoine se récoltait en dernier car semé au printemps. La même faucheuse servait à couper mais on y rajoutait un genre de lamelles en bois reliées entre elles. Quand le faucheur l'estimait, il appuyait sur une pédale avec son pied et posait la paille sur le terrain. Il continuait pendant tout le champ.

Les femmes surtout, mais toute personne disponible, avaient mission d'ébancher les gerbes. Les uns fabriquaient des liens – on savait tous les faire – et les posaient par terre. Les autres avec des faucilles et leurs bras ramassaient les tas de moisson et les mettaient sur ces liens. A la suite, les hommes liaient le tout qui devenait une gerbe.

Avant de rentrer les gerbes, on les avait laissées sécher sur le terrain, rejointes en petits tas coniques, les épis en haut bien sûr. Elles remplissaient une partie de la grange mais on les montait également en une ou plusieurs meules au milieu de la cour.

Le battage pouvait alors venir. Je ne veux pas longtemps m'étendre sur ce sujet car d'autres l'ont fait parfaitement. Je n'ai rien à y ajouter sinon que, pour amener le chaudron et la batteuse, avec les bœufs ou les chevaux, il fallait beaucoup de courage aux animaux et aux hommes.

En septembre, au moment de la fête, on arrachait les pommes de terre : on les mettait dans des panières (des grosses corbeilles) et le tout arrivait à la ferme dans notre char à planches.

Le maïs mûrissait. Bientôt on allait cueillir l'épi. La « dépouille » sera pour plus tard. Chacun de nous avait sa « piate ». On cultivait la panouille brute et on faisait des tas. On chargeait ensuite le tout dans notre précieux char qui était déchargé dans un coin de notre immense grange. La paille de maïs, restée debout, devait plus tard se couper. Nous, les femmes, nous donnions un joli coup de faucille pour la sélectionner et nous faisons des gerbes. On en donnait à manger aux animaux en complément de leur alimentation normale.

Les soirs de « dépouille », chacun se mettait à l'ouvrage après le souper. Des amis, des voisins se faisaient un plaisir de se joindre à nous. Plus il y a de bras, plus le travail est réussi, c'est bien connu. On avait bien soin de ne pas enlever toutes « les dépouilles » : il fallait en garder pour attacher les panouilles entre elles. En principe c'était les hommes qui les attachaient par quatre afin de les suspendre dehors le lendemain. Je vous en parlerai tout à l'heure car dans l'immédiat je veux parler de ces soirées animées qui nous semblaient plus de la détente que du travail. Tout y passait : les dernières nouvelles, les blagues, hardies parfois, mais je crois que l'on était tout bêtement heureux. Il faut dire qu'ensuite la récompense était le casse-croûte final avec une table bien garnie : un bon verre de vin et un bon café faisaient passer le tout. Le lendemain, dans la matinée, il fallait le pendre ce maïs. Les toits pentus, quelque peu en « auvent », étaient l'endroit idéal. Il s'y trouvait des poutres, une contre le mur, l'autre parallèlement tout au long vers l'extérieur. On avait par ailleurs des grosses perches qui servaient à déposer nos panouilles. Une personne sur le char les tendait, panouille par panouille, à une autre qui les mettait à cheval sur sa perche. Celle-ci remplie, s'appuyait sur nos deux gros supports qui étaient les poutres dont je vous ai parlé au début. On pouvait alors admirer dans toute la Bresse ces beaux épis de maïs que l'on égrènerait à la main dans l'hiver.

Le plus gros des récoltes était en lieu sûr sauf les betteraves pour plus tard. Il fallait penser aux semailles et commencer par mener le fumier dans les champs. Je me souviens qu'en sabots et en jupe, je faisais équipe avec une belle-sœur... et nos deux bœufs auxquels nous nous étions très attachés. Il fallait les mettre de chaque côté du timon unique. On posait derrière leurs autres cornes le joug. On leur liait fermement et nous les attelions ensuite. Toutes les deux remplissions le char de fumier mais Marie-Rose en déposait beaucoup plus car avec mes petits bras !... C'est moi qui dirigeais les bœufs. A vrai dire, le Blondin et le Rondot étaient fort bien dressés. Je les dirigeais simplement avec une baguette que j'appuyais sur leurs naseaux, à l'un ou à l'autre selon la direction que nous devions prendre. Les hommes eux aussi menaient le fumier avec les chevaux. On ne déposait des tas tout au travers du champ. Pour l'étendre ce serait plus facile. Les jours suivant nous allions tous avec des fourches et dispersions le précieux ferment. A cette époque déjà, on ajoutait un peu d'engrais mais je ne me souviens pas du nom.

Les labours et les semailles commençaient.

Ici comme on cultivait « à piates », on ne pouvait pas se servir du brabant. Mon mari prenait donc son araire (charrue sommaire) et se mettait à l'ouvrage. Ah ! Il fallait tenir bon et fendre le terrain sans aller de travers. Il prenait toujours un cheval car il le guidait avec la voix. Il fendait la terre : un aller et un retour. Le semeur était là avec du grain dans un tablier, et jetait quelques volées. Pour finir la « piate », le laboureur redescendait d'un côté et remontait de l'autre pour bien recouvrir le tout. Ça avait de l'allure, quand j'y pense maintenant ! Notre sueur pouvait alors repasser et faire voler une dernière fois, poignée par poignée, tout au travers de l'ouvrage la précieuse semence. On était sûr que l'année prochaine la moisson serait bonne et abondante. Le tout était convenablement hersé.

Le soir pour bien finir le travail, et du beau travail, un homme prenait une pelle et allait « relever les têtes » aux deux extrémités du champ. Il fallait que le travail soit net et bien fini et qu'il ne reste pas de terre de chaque côté.

Les betteraves se rentraient en dernier. Je me souviens que, le matin, nous les arrachions et arrachions également les feuilles : il faisait déjà froid. On les rangeait dans un silo creusé dans la terre et recouvert de paille de maïs. On se devait de mes protéger du gel.

L'hiver arrivant, le travail aux champs était terminé. Il fallait, c'est vrai, s'occuper des animaux qui ne sortaient plus dehors. Je ne vous ai pas parlé de la volaille qui était plutôt le domaine de ma belle-mère. Elle avait mis poulets et dindes à engraisser. Ils n'étaient pas négligés. Elle irait sur le marché, à Sainte-Croix, et trouverait bien quelque acheteur.

Les femmes, l'après-midi et le soir, souvent tricotaient. C'était du manuel mais plus calme. Ensemble nous pouvions bavarder. De temps en temps, les hommes montaient au grenier pour égrener le maïs. Cela se faisait, assis sur une chaise avec une pelle à bêcher entre les jambes. Ils raclaient les épis, les uns après les autres, et faisaient des jolis tas de grain.

Ils allaient surtout faire du bois. Les buissons étaient bien nettoyés et le meilleur était pour le feu. Principalement, ils achetaient des « cantons » numérotés par avance et estimés par un garde forestier dans une coupe. Pas de tronçonneuse mais des cognées, des haches et de la force. Ils ne coupaient pas les arbres comme aujourd'hui à ras le sol, ils les arrachaient. La broussaille autour avait été nettoyée : avec une hache, ils cognaient à la base du tronc ce qui donnaient des copeaux. Quand le tronc s'était suffisamment amenuisé, ils le faisaient alors tomber. Il fallait prendre de grandes précautions. Ensuite, les branches étaient coupées, sciées, stérées. Il faut dire que ce n'était pas vraiment la stère qui était la référence mais le « moule » qui faisait 1m33 x 1m33. Pour fendre, ils employaient des coins plutôt en métal et, à force de taper dessus, le morceau de bois s'écarterait. Ce n'est qu'après que nos bûcherons le sciaient. Les fagots étaient fabriqués, le terrain nettoyé avec un petit feu pour éliminer les déchets inutiles : on peut dire que nos « gars » avaient bien travaillé. L'année prochaine, on pourrait encore se chauffer.

Aujourd'hui 2007, on peut dire que les choses ont beaucoup évolué. Les terrains sont drainés, ce qui permet à l'eau de s'écouler donc plus besoin de sillons. On cultive maintenant tout à plat. Les engins agricoles sont arrivés, de plus en plus performants. Les femmes n'ont plus besoin d'aller dans les champs. Tout est mécanique et facilite la besogne. Je ne suis pas certaine, pour autant, qu'avec ce modernisme les agriculteurs aient moins de travail. Ils ont du s'agrandir de plus en plus en reprenant des petits domaines qui n'avaient plus d'exploitants. Il faut aussi rentabiliser et entretenir le matériel. Serait-ce la rançon du progrès ?

Dans le bourg, les commerçants sont clairsemés. Outre le magasin de matériel agricole, nous avons la chance d'en avoir deux précieux à notre disposition. D'un côté la boucherie, très renommée qui a un dépôt de pain. En face, le magasin d'alimentation – presse et très bien achalandé. Il a aussi son dépôt de pain et dispose de « bouteilles » de gaz solidement attachées à leur support. Au milieu du bourg, « l'Auberge des Mousquetaires » ne demande qu'à satisfaire ses clients. La mairie, immuable bien sûr, avec l'école maternelle au rez-de-chaussée, est indispensable pour les habitants. En plus, grâce au Conseil Municipal, nous avons gardé une agence postale à Sainte-Croix (et c'est une grande chance).

Ma conclusion sera donc très courte et très banale : il fait bon vivre à Sainte-Croix.

MUGUETTE

Sainte-Croix il y a 100ans... vu par le journal L'Indépendant

Chaque année, nous retrouverons dans cette rubrique la totalité des articles parus dans le journal local L'Indépendant il y a 100ans et concernant Sainte-Croix : de quoi revivre le quotidien de ses habitants en 1907.

29^e Année

Cinq centimes le numéro

1907

L'INDEPENDANT

DE SAONE-ET-LOIRE

Journal Radical-socialiste de l'Arrondissement, paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

Directeur-Rédacteur : Maurice PELARDY

Administration & Rédaction, Rue des Dôdanes, LOUHANS

**Mercredi 9 janvier 1907
(n°3851)**

Sainte-Croix. – *Les loups* – Une de ces dernières nuits, des loups que les neiges ont chassés des montagnes du Jura, se sont attaqués au chien de M. Couchoux – Molinot.

Ce dernier, réveillé par les aboiements répétés de son caniche, est arrivé à temps pour délivrer la pauvre bête qui aurait été inévitablement dévorée sans la prompte intervention de son maître.

**

**Vendredi 11 janvier 1907
(n°3852)**

Sainte-Croix. – *Sauvetage* – Mme Comte et Mlle Bey, de Sainte-Croix, lavaient du linge dans la rivière le Solnan, lorsque Mlle Bey, par suite d'un faux mouvement, tomba tout à coup dans l'eau.

La malheureuse jeune fille que le courant entraînait déjà allait infailliblement se noyer

sans le secours de Mme Comte qui, après de courageux efforts réussit à la ramener sur le bord de la rivière.

**

**Dimanche 20 janvier 1907
(n°3856)**

Sainte-Croix. – *Mutilé* – Le nommé M..., charretier à Sagy, âgé de 20 ans environ, rentrait furtivement chez ses parents, domiciliés à Sainte-Croix, et se réfugiait sans mot dire dans le fenil situé au-dessus de l'écurie et là se donnait un violent coup de couteau dans le bas du ventre, puis refermait sur la plaie béante les trois pantalons dont il était revêtu. Lorsque son père vint soigner son bétail le soir, il entendit des gémissements et s'étant approché fut surpris de reconnaître son malheureux fils déjà livide, tout ensanglanté et presque sans connaissance.

Un médecin, appelé en toute hâte, n'a pu encore se prononcer sur l'état du blessé.

On suppose que c'est pour se soustraire au service militaire qu'il doit accomplir prochainement que ce jeune homme s'est ainsi mutilé.

**

**Mercredi 13 février 1907
(n°3866)**

Sainte-Croix. – *Récompense* – M. le préfet vient d'adresser une gratification à Mme Comte, de Sainte-Croix, pour la récompenser du courage et du sang froid dont elle a fait preuve en portant secours à Mlle Bey, en danger de se noyer dans le Solnan.

**

**Dimanche 28 avril 1907
(n°3898)**

Sainte-Croix. – *Accident* – Avant-hier jeudi, M. Gallet négociants en vins à Sainte-Croix avait été en voiture à Augeat, près Beaufort, pour y chercher du vin. En rentrant chez lui, peu après Beaufort, son cheval prit peur et

s'emballa. Grâce à la vitesse à laquelle allait la voiture, M. Gallet fut projeté hors de son siège et alla tomber dans une vigne qui bordait la route. M. Gallet tomba si malheureusement qu'il s'empala sur des échelas de la vigne. Son domestique sain et sauf pu le relever et le rentrer à son domicile où plusieurs médecins de Louhans et un spécialiste de Dijon se sont rendus et lui ont prodigués les soins nécessaires au malade. Renseignements pris, l'état de M. Gallet est assez mauvais.

Nous ne pouvons que regretter un tel accident et désirons ardemment que M. Gallet se rétablisse le plutôt possible.

**

Vendredi 3 mai 1907 (n°3900)

Sainte-Croix. – *Nécrologie* – Nous apprenons la mort de M. Henri Gallet, négociants en vins, décédé à Sainte-Croix à l'âge de 57 ans.

Comme nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros, M. Gallet était tombé de sa voiture, en revenant d'Augea, près Beaufort.

Malgré les soins empressés de plusieurs médecins de Louhans, d'un spécialiste de Dijon et de toute sa famille, il ne pu survivre à l'accident terrible dont il est la victime.

Nous adressons à sa famille éplorée nos sincères compliments de condoléances.

**

Dimanche 5 mai 1907 (n°3901)

Sainte-Croix. – *Obsèques de M. Gallet* – Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, hier vendredi, ont eu lieu les obsèques de M. Henri Gallet, négociant en vins à Sainte-Croix.

Près de 1000 personnes, venues de Louhans, Montpont, et de tous les environs, avaient tenus à accompagner cet

homme de bien à sa dernière demeure.

Au cimetière deux discours ont été prononcés par M. Vincent, vice-président de la section louhannaise des Sauveteurs de Saône-et-Loire, au nom de cette Société, et de M. Boivin, instituteur à Lessot, au nom de l'Amicale de Lessot.

Nous ne pouvons que nous joindre à MM ; Vincent et Boivin pour assurer la famille de M. Henri Gallet de nos sentiments de profonde sympathie dans l'épreuve terrible qu'elle traverse en ce moment.

M. Henri Gallet, grâce à ses sentiments de profonde honnêteté et de loyauté, avait de nombreux amis. Republicain sincère et sûr, il n'avait jamais redouté de lutter pour les idées qui lui était chères et grâce à sa franchise il avait su s'attirer l'estime de tous, même de ses adversaires politiques. Nous sommes donc bien sûrs d'être l'interprète de ceux qui le connaissaient pour adresser à sa famille désolée nos plus sincères compliments de condoléances.

**

Vendredi 17 mai 1907 (n°3905)

Chronique Locale – CONCOURS AGRICOLE qui se tiendra à Sainte-Croix en 1907

La Société d'Agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans, dans sa réunion générale du 6 mai 1907 a décidé que le Concours agricole et horticole de cette année aura lieu à Sainte-Croix, canton de Montpont.

Des médailles et des primes seront attribuées, comme d'habitude, aux diverses catégories des concours (bonne tenue des cultures, serviteurs et servantes de ferme, races bovine chevaline, porcine et ovine, animaux de basse-cour, instruments agricoles, horticoles et viticoles, objets et

produits divers, expositions scolaires).

La Société rappelle aux instituteurs et institutrices de l'arrondissement qu'une exposition aura lieu à Sainte-Croix le jour du Concours et que des récompenses seront accordées, en particulier, pour enseignement agricole, musées scolaires, travaux de couture, etc.

**

Vendredi 31 mai 1907 (n°3911)

Sainte-Croix. – *Dispute* – Dernièrement un forgeron de Sainte-Croix recevait plusieurs faucheuses. Comme on le conçoit, il voulut en essayer une et pour cela il s'entendit avec deux compères et décida de louer à l'un d'eux une soiture de pré, soit 60 francs.

On attela l'équipage et on se dirigea vers le pré qui borde la route et qui est en contrebas de celle-ci.

Arrivé sur les lieux le propriétaire du champ prétendit qu'il avait loué une soiture en effet, mais dans la partie du champ qui forme le talus de la route, partie où il était impossible de faucher avec une faucheuse.

Il s'ensuivit une violente dispute qui s'arrêta heureusement aux coups.

**

Dimanche 7 juin 1907 (n°3914)

Sainte-Croix. – *Avis* – Nous, Maire de la Commune de Sainte-Croix, Vu l'article 94 de la 5 avril 1884, Vu l'avis du Conseil municipal,

Considérant que les marchés, de Sainte-Croix n'ont pas d'heures fixes d'ouverture, ce qui est aussi préjudiciable aux vendeurs qu'aux acheteurs.

Arrêtons :

Article 1^{er} – Du premier mai au 30 septembre de chaque année, l'ouverture du marché est fixée à sept heures du matin et à neuf heures, du premier octobre au 30 avril.

Art. 2° - Le présent arrêté sera mis en vigueur à compter du marché du vendredi 7 juin 1907.

Art. 3° - Le garde champêtre est chargé de la stricte exécution du présent arrêté.

Sainte-Croix, le 1^{er} juin 1907.

Le maire MARECHAL

**

Mercredi 12 juin 1907 (n°3916)

Sainte-Croix. – *Un cas de fécondité* – M. Doudet, cultivateur à Sainte-Croix, possède depuis plusieurs années une vache qui a mis bas deux veaux en 1905, deux en 1906, vient d'en avoir trois en plus. Tous ces veaux sont très bien ???ués, ont été élevés et sont ???nus.

Ce cas de fécondité est donc un bon rapport pour le propriétaire.

**

Dimanche 23 juin 1907 (n°3921)

Louhans. – *Automobile en feu* – Avant-hier soir, M. de Varax, propriétaire à Sainte-Croix, avait conduit en automobile différentes personnes en gare de Louhans pour y prendre le train de onze heures.

M. De Varax regagnait Sainte-Croix, quand, avant même de quitter l'avenue de la gare, son automobile prit feu. Il sauta de suite à terre en engageant son mécanicien à en faire autant. Ce dernier, affolé, lâcha la direction de l'automobile qui vint se jeter sur les pierres de la taille du chantier de M. Gentet.

Le choc projeta le mécanicien sur une des pierres qui lui fit une assez grave blessure à la tête.

Les personnes présentes s'empressèrent autour de lui et l'emportèrent dans une pharmacie où le docteur Lamy, vint lui donner les soins que nécessitait son état.

Sur le chantier de M. Gentet, le feu alimenté par l'essence continuait à consumer l'auto et grâce à un vent assez fort aurait

pu se propager aux maisons voisines. A ce moment un certain nombre de pompiers de Louhans arrivèrent et à l'aide de leur pompe parvinrent à noyer les débris fumants de l'automobile.

**

A Louer Au 11 novembre 1907
LES MOULINS DE TAGISET
et toutes leurs dépendances. Le tout en bon état. S'adresser pour visiter et traiter à Me GUILLEMIN, notaire à Louhans.

**

Vendredi 2 août 1907 (n°3938)

Sainte-Croix. – *Comité Républicain radical-socialiste* – Dimanche dernier a eu lieu à Sainte-Croix une réunion en vue de former un comité radical et radical-socialiste, réunion dont l'abondance des matières nous a empêché de publier le compte-rendu dans notre dernier numéro.

Un bon nombre d'électeurs étaient présents et ont décidé à l'unanimité de fonder un comité radical et radical-socialiste.

On été élus : Président ; MM. Gentil Auguste ; Vice-président ; Durand Père ; Secrétaire ; Gallet Félix ; Trésorier : Loisy Eugène ; Assesseurs ; Vincent Claude ; Buisson Eugène ; Buchaillard J.-C. ; Uny Claude-Marie ; Putin Pirat ; Morel.

Nous ne saurions trop féliciter les organisateurs de cette réunion d'avoir fondé un comité radical et radical-socialiste à Sainte-Croix.

C'est avec une réelle satisfaction que nous constatons que le parti républicain s'organise dans cette commune depuis si longtemps abandonnée à la réaction. Ainsi groupés, les républicains sincères feront œuvre efficace et nous ne doutons point de les voir bientôt infliger une défaite à la réaction.

**

Mercredi 14 août 1907 (n°3943)

Sainte-Croix. – *Accident* – M. P. de Sainte-Croix, étant à bicyclette, portait dans un seau qu'il tenait à la main, de la pâtée à sa volaille remise à quelque distance de son domicile, lorsqu'arrivé au petit pont qui traverse la route de Louhans, le pantalon du cycliste s'embarrassa dans une des pédales de la bicyclette et M. P. alla rouler avec sa bicyclette au bas du talus de la route où il demeura inanimé.

Grâce aux soins qui lui furent prodigués par les personnes qui passaient à ce moment sur la route notamment M. Vernetti, entrepreneur, le blessé ne tarda pas à reprendre ses sens, et après avoir lavé à la rivière les plaies qu'il portait principalement à la figure, M. P. fut ramené chez lui.

**

Mercredi 18 septembre 1907 (n°3957) et les deux numéros suivants

Concours agricole de Sainte-Croix.

Dimanche dernier a eu lieu le Concours agricole annuel organisé par la Société d'Agriculture de Louhans. Comme nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros c'était la commune de Sainte-Croix qui avait été choisie comme siège de ce concours.

Dès le matin, malgré un temps quelque peu douteux les trains amènent de nombreux étrangers dans la commune de Sainte-Croix, qui avait été pour cette occasion pavoisée avec un art et un goût dignes de tous éloges. A l'entrée du pays, un magnifique arc de triomphe, donnait accès à une véritable allée de verdure à l'extrémité de laquelle on apercevait la mairie et l'école de Sainte-Croix où avait lieu le Concours agricole.

Les opérations du jury ont commencé vers 8h1/2, et celui-

ci a été embarrassé plus d'une fois pour l'attribution des récompenses devant la beauté et la quantité de produits exposés.

Les espèces chevalines et bovines étaient fort bien représentées et les visiteurs ont pu constater avant-hier le progrès accompli par les éleveurs bressans.

A la mairie, qui sert en même temps de maison d'école, se trouvent les expositions de produits maraîchers, instruments d'agriculture, travaux divers, etc.

Parmi les plus remarquées, nous citerons celles de MM. Sixdenier à Châteaurenaud ; Cornet-Morel à Sagy ; Bonnin-Lonjaret, Ravat-Lachaux de Simandre ; Claude Vincent pour leurs produits agricoles ; l'Union syndicale des chaisiers de Rancy pour ses sièges : Maréchal-Putin, Ronget, Michel Puget, Jannet et Mme Blanchard pour leurs volailles ; Plissonnier de Loisy pour ses charrues ; Jaillet et Briet de Savigny-en-Revermont pour leurs appareils à acétylène dont nous avons été heureux de constater les nombreux avantages pratiques ; celles de MM. Renaud Debulois quincailleurs à Louhans pour les écrémeuses, barattes, etc.

Les élèves des écoles de garçons et filles de Sainte-Croix et de Montpont se sont particulièrement distingués.

A retenir également les expositions de broderie de Mademoiselle Clerc de Louhans, de dessins et peintures de Mlle Loisy et de M. Cordier, professeurs de dessin à Louhans, sans oublier une monographie, véritable chef-d'œuvre, due à M. Blanchard, instituteur à Sainte-Croix.

A midi on se rend à la gare, à l'arrivée de l'harmonie de Louhans et c'est au son d'un brillant pas redoublé qu'on arrive à la salle du banquet.

Le banquet

A midi et demi un banquet est servi par M. Maublanc, maître d'Hôtel à Louhans, dont l'éloge n'est plus à faire réunit près de 250 convives.

A la table d'honneur nous remarquons MM. Bressot, sous-préfet de l'arrondissement de Louhans, Guillemaut et Magnien, sénateurs de Saône-et-Loire, Petitjean, député de l'arrondissement de Louhans ; Chapuis, conseiller général du canton de Cuiseaux ; Veaux, conseiller général du canton de Cuisery ; Charbouillot, conseiller général du canton de Montret ; Bourgeois, maire de Louhans et Couillerot, conseiller d'arrondissement du canton de Louhans ; Plissonnier, conseiller d'arrondissement du canton de Cuisery ; Cahuet, conseiller d'arrondissement du canton de Beaupaire ; Nicot, conseiller d'arrondissement du canton de Montpont ; Maréchal, maire de Sainte-Croix ; Pageaut et Thibert, adjoints au maire de Louhans ; Pernaton, juge de paix du canton de Montpont ; Seltensperger et Duc, professeurs d'agriculture ; Guillemain, vice-président de la Société d'Agriculture ; Gibaux, juge d'instruction à Louhans ; Ormancey, inspecteur primaire ; Henri Saulnier, à Paris ; Ponceau, chef de l'Harmonie de Louhans.

Nous remarquons aussi de nombreux instituteurs et institutrices, la plupart des maires des environs, les membres de la Presse et un grand nombre d'agriculteurs.

Au dessert, M. Maréchal, maire de Sainte-Croix, ouvre la série des toasts.

Dans une très courte allocution, M. Maréchal remercie M. le sous-préfet et tous les corps élus d'être venus rehausser par leur présence l'éclat de cette fête agricole et termine en levant son verre à M. le sous-préfet, à la

République et aux progrès de l'agriculture. (...)

Le banquet prend fin et on se rend à la distribution des récompenses qui a lieu devant la mairie.

La distribution des récompenses

Là après deux discours de MM. Bressot, sous-préfet de l'arrondissement de Louhans et Guillemaut, sénateur, président de la Société d'agriculture de Louhans, (...).

Palmarès (*Sont présentées ici uniquement les prix attribués à des habitants de Sainte-Croix*)

Exploitations rurales : 2^{ème} prix ex aequo M. Picolet, fermier à l'Abergement : une médaille de vermeil et prime de 15 francs.

Création de prés : 3^{ème} prix ex aequo M. Bazin : une médaille de vermeil. 4^{ème} prix ex aequo MM. Picolet à l'Abergement, Claude Faivre à Châtenay, Bernardot à Châtenay : une médaille d'argent.

Auxiliaires de l'agriculture : Catégorie spéciale : Placide Doudet, 19ans de service chez M. de Varax ; Alphonse Blétry, 12 ans de service chez M. Coulon, meunier : une médaille d'argent.

Espèces bovines : - Taureaux de race bressane : 1^{er} prix médaille d'argent et 30 francs, Maréchal-Putin. - Taureaux de race croisée : 6^{ème} prix ex aequo médaille de bronze et 10 francs, M. César Picolet. - Génisses de race croisée : 3^{ème} prix ex aequo médaille d'argent et 12 francs, M. François. - Vaches de race bressane : 4^{ème} prix ex aequo médaille de bronze et 12 francs, M. Ravel-Chapuis.

Espèces chevalines : - Poulains et pouliches : 4^{ème} prix ex aequo médaille de bronze et 15 francs, Claude Doudet et Georges Buisson. - Juments suitées : 2^{ème} prix médaille d'argent et 25 francs, Vincent-Bouly.

Animaux de basse-cour : - Race croisée : Maréchal-Putin, Vincent Cl. : médaille d'argent.

– Races diverses : Mme Blanchard (race italienne) : médaille d'argent. – Oies et canards : Mmes Doudet, Ronget, Michel et Maréchal-Putin : médaille d'argent.

Machines et instruments : MM. Gollion (char d'agriculture), Guillemin forgeron, Vuillot M-J (charrue) : médaille de bronze.

Produits agricoles, horticoles et maraîchers : M. Doudet P. (ensemble d'exposition agricole et maraîchère) ; M. Ravel-Chapuis (maïs, sarrasin) médaille d'argent ; MM. Bouly frères (maïs), Vandroux (betteraves), Michel Puget (courges, etc.), Mégard (chanvre, lin, etc.), Charbouillot C-J (maïs) médaille de bronze.

Massifs, fleurs et fruits : Doudet (massifs, fleurs coudées et fruits) médaille de vermeil ; Blaise B. (pêches) médaille d'argent.

Produits viticoles, vins spiritueux et raisins : médaille d'argent MM. Loisy (vin de paille) et Gallet.

Produits et objets divers : médaille d'argent Mlle Yvonne Guillot (travaux divers), Mlle Marie Bernardot (broderies), Mlle Céline Bey (broderies), Mlle Marie Loisy (broderies).

Exposition artistique et d'intérêt local : médaille d'argent Marie Loisy (tableaux, peinture à l'huile, aquarelles, fusains), M. Blanchard, instituteur.

Divers : médaille de bronze Isidore Guillot ébéniste (chambre à coucher style Louis XVI).

Exposition scolaire : Ecole de garçons. Ensemble d'exposition scolaire et travaux de maître, médaille de vermeil et ouvrages offerts par M. le Ministre de l'agriculture, M. Blanchard, directeur de l'école de Sainte-Croix. Médaille d'argent M. et Mme Curveillé, instituteurs adjoints à Sainte-Croix, tableaux de leçons de

choses et géographie, modèles ruraux.

Ecoles de filles. Médaille de Vermeil Mlle Jeannin institutrice à Sainte-Croix, travaux manuels, couture, etc.

A quatre heures devant la mairie l'excellente harmonie de Louhans nous fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Comme d'habitude, les applaudissements n'ont pas manqué.

Après le concert, la fête foraine bat son plein. Un temps splendide a succédé aux nuages douteux du matin et a permis aux promeneurs de Louhans et des environs de venir en grand nombre à Sainte-Croix.

Malgré le départ du train vers six heures, une foule compacte reste encore pour assister à la fête de nuit.

Après le feu d'artifices, chacun se rend sur l'emplacement de la fête et les jeunes gens s'en donnent à qui mieux mieux jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

**

Vendredi 20 septembre 1907 (n°3958)

Sainte-Croix. – Vol – Dimanche dernier, M. Gambey, charbon, habitant près du bourg de Sainte-Croix, s'était rendu avec sa famille au concours agricole après avoir déposé la clef de son domicile dans un endroit qu'il supposait connu de lui seul.

Un instant après, Mlle Gambey rentrant au domicile de ses parents trouva toutes les portes ouvertes. De plus elle s'aperçut que tous les meubles avaient été fouillés. Elle prévint aussitôt son père qui constata qu'on lui avait volé une somme de 250 francs déposée dans une armoire.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui procède actuellement à une enquête.

**

Dimanche 22 septembre 1907 (n°3959)

Sainte-Croix. – Course cycliste – La fête agricole de Sainte-

Croix a encore continué les jours suivants, et les courses de bicyclettes, favorisées par un beau temps, ont été très bien réussies.

En voici les résultats : Parcours : Sainte-Croix, Le Miroir, Dommartin, Varennes-St-Sauveur et Sainte-Croix ; 33 kilomètres, 13 participants. 1^{er} 25 francs Narcisse Gelot de Louhans, 2^o 15 francs Tréboz de Varennes-St-Sauveur, 3^o 10 francs Buchaillat de Sainte-Croix, 4^o 5 francs Pauly de Cuiseaux, prix supplémentaire Félix Petitjean de Cuiseaux.

Aucun incident.

**

Vendredi 1^{er} novembre 1907 (n°3976)

Sainte-Croix. – Poste de facteur receveur – L'établissement de facteur receveur créé dans la commune de Sainte-Croix sera mis en activité le 10 novembre prochain.

La circonscription postale de ce bureau comprendra la seule commune de Sainte-Croix, actuellement desservie par Louhans.

Pour ne pas éprouver de retard dans leur transmission, les correspondances pour Sainte-Croix ne devront plus porter la mention « par Louhans ».

**

Dimanche 10 novembre 1907 (n°3980)

Sainte-Croix. – Vol – Hier matin, pendant l'absence de M. Louis Napoléon, cultivateur au hameau des Graffes, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans son domicile et, après avoir fouillé et renversé les meubles ont fini par s'emparer d'une somme de 345 francs en or et argent qui se trouvait dans un tiroir d'armoire, puis ils sont partis sans laisser d'adresse.

La gendarmerie prévenue, a ouvert aussitôt une enquête.

Comité radical et radical-socialiste – Une réunion du Comité radical et radical-

socialiste de Sainte-Croix a eu lieu dimanche dernier 3 novembre à l'Hôtel Pirat.

Environ 35 membres assistaient à la réunion. Lecture a été faite par le secrétaire de la liste des membres du Comité. Ensuite il a été procédé à l'admission de nouveaux membres : ce qui porte le nombre à 50. De nombreuses questions politiques, sociales et économiques ont été traitées, ce qui montre une fois de plus que la commune de Sainte-Croix compte parmi ses électeurs un assez grand nombre de républicains et que ceux-ci à la prochaine occasion pourront faire preuve d'énergie et feront tout leur possible pour ramener à de meilleurs sentiments beaucoup d'électeurs qui se sont laissés conduire par le parti clérical. Empressons nous d'ajouter du reste que ce parti tend de plus en plus à

disparaître dans notre commune.

**

Dimanche 17 novembre 1907 (n°3983)

Sainte-Croix. – *Bureau de poste* – Nous rappelons que c'est aujourd'hui samedi 16 novembre que l'établissement de facteur receveur sera ouvert au public. La circonscription postale de ce bureau comprendra la seule commune de Sainte-Croix ; donc inutile à l'avenir de porter sur les correspondances « par Louhans » cette mention occasionnerait des retards.

**

Vendredi 27 décembre 1907 (n°4000)

Sainte-Croix. – *Le désespoir d'un dragon* – Hier matin, vers six heures et demie, au réveil, un cavalier du 3^{ème} escadron du 26^{ème} régiment de dragons, le nommé Louis Bouchaillard, a

**

été trouvé pendu dans les écuries du quartier Heudelet.

Pour mettre fin à ses jours, le désespéré s'était servi du bridon de son cheval qu'il avait attaché à un ratelier. Quand on le découvrit, le corps était encore chaud, mais malgré les soins qui lui furent prodigués on ne pu le rappeler à la vie.

Bouchaillard, qui est originaire de Sainte-Croix (Saône-et-Loire), appartenait à la classe 1906. Âgé de 21 ans, il était entré au 26^{ème} dragons au mois d'octobre dernier. Lundi, il avait répondu à l'appel du soir et rien dans son attitude ne pouvait faire prévoir la détermination qu'il avait prise. De sorte qu'on ignore jusqu'alors, les causes de son suicide.

Les constatations légales ont été faites par le médecin-major du régiment.

Ouvrez l'œil !...

Dans chaque numéro nous vous proposerons un moment de détente et de réflexion avec ces deux pages de jeux. A vous de répondre aux questions liées à ces clichés pris sur la commune de Sainte-Croix et de remplir cette grille de mots croisés. Solutions dans le tome 2 de ce bulletin. D'ici là, ouvrez l'œil et envoyez-nous vos réponses : les cinq premières personnes ayant répondu juste aux questions suivantes se verront offrir une adhésion à l'Association d'Artagnan pour l'année 2008.



1) D'où est prise cette vue ?



2) Sur quel bâtiment est inscrite cette date ?



3) Où est cette porte ?



4) Où est situé cet objet ?



5) Comment s'appelle la bande blanche ceinturant l'église? A quoi servait-elle ?

Mots croisés – Thème : les mousquetaires

MESURE D'HYGIENE	SIÈGE OÙ IL PERIT	INCONS-TANTS	CUBES	EM MÊME TEMPS	UN DE SES AMIS	ORGANE DE PREVOYANCE
À DIX CÔTÉS	CHIFFRE FORT	CHEMIN BALISE	RIEN DE RIEN	DIFFÈRE	DÉGRADÉS	DE MÊME
SON NOM				NE RECONNAÎT PAS		
FORT						
		COURS DU NORD		ENLÈVE LE HAUT		ÊTRE CHARGÉ DE MISSION
SON NOM EN TITRE (D') PRENDRE DES LIBERTÉS				EN RÉ	EXPRESSION MUETTE	
		VIDÉS			ORDINATEUR	
		RÈGLE RIGIDE				LAC DU SOUDAN
FORMULE DE DÉFI	APRÈS VOUS		CASSANTS		BOUDERIE	
					IL EN FUT CAPITAINE	
AIR DÉPLACÉ	MOT POUR RIRE			POUR LA VIE	POSSESSIF	
	ANCIEN VOILIER				ARBRES	PAS DE LA MAISON
		UN DE SES AMIS		JAILLIT		
IMPRESSION PRODUITE	HOMME D'ÉTAT QU'IL ARRÊTA	PROBLÈME PAR-DESSUS LA TÊTE		EN CORREZE		
					IL SERVIT XIII ET XIV	DEMANDE D'IDENTITÉ
					OPUS	
POUR TOUTES LES OREILLES	INDICE D'ACIDITÉ		UN DE SES AMIS	DONNÉ OU VENDU	DÉPOUILLÉ	
	ORDRE DE PARLER		ABASOURDI		ASSIMILÉ	
MESURE DE CAPACITÉS		POINTS DE RENCONTRES				TENDRE
PARFUM ANIMAL		JULES ROMAIN				PARTIES DE DAMES
			NOBLE EXTRACTION	ÉCRIVAIN QUI L'IM-MORTALISA		UNITÉ DE PUISAGE
			DÉCLENCHE UN FLEAU	BISQUE		
PROBLÈME DE CIRCULATION	LETTRE ANCIENNE				ALARME TOUTE BÊTE	
	ANNÉES VECUES				PLACE	
			PARTIE DE RIGOLADE	BIEN PRÉPARÉE		
			LE CUIVRE			
CHIFFRE FORT	SA RÉGION NATALE				CLASSE DE CLASSE	
				PRODUCTION DE MÊME		

Grille parue en septembre 1998 dans le numéro 2615 du magazine « Point de vue » (par François Latour)

Sainte-Croix d'hier et d'aujourd'hui

Ayant connu un fort succès au début du 20^{ème} siècle grâce aux perfectionnements techniques de la photographie, les cartes postales constituent aujourd'hui un magnifique trésor pour les amoureux du patrimoine et pour tous ceux qui s'intéressent à leur passé. Ainsi, dans ce cahier central et grâce à la collection de Patrick Bey, voyons comment a évolué notre village.



« L'avenue de la gare » en arrivant à Sainte-Croix par la route de Louhans



La grande rue du bourg
au temps où les femmes s'en revenaient du marché, panier au bras



La mairie - école avant la grande guerre et que le monument aux morts soit érigé



L'église, le portail d'entrée de la cure et l'allée de platanes

disparue depuis quelques années



Sainte-Croix et ses histoires

Comme vous avez pu le lire dans la rubrique « Sainte-Croix il y a 100ans... vu par L'Indépendant », notre commune a accueilli en 1907 le Concours d'Agriculture de l'arrondissement. Pour cette occasion, différents prix ont été décernés, notamment un à l'instituteur d'alors, Blanchard, pour sa monographie de Sainte-Croix. Bien que louée, elle ne fut semble-t-il jamais publiée : en voici le contenu d'après les cahiers de brouillons de Blanchard retranscrits tels quels, conservés par un habitant de Sainte-Croix. Malgré nos efforts, quelques mots n'ont pu être déchiffrés : ils sont signalés ainsi « ??? », nos incertitudes ainsi « (?) » . Les blancs, notamment concernant les données chiffrées sont ceux laissés par l'auteur. Cette version n'est que partielle (il manque des parties, des tableaux... que l'auteur a dû ajouter par la suite sur d'autres supports aujourd'hui inconnus : peut-être les retrouverons-nous un jour, comme la version définitive de cet opuscule.

Le texte n'a subi aucune modification, les illustrations ont été ajoutées ici pour illustrer quelques passages.

Monographie de Sainte-Croix

Introduction

Cette monographie n'est pas une œuvre littéraire, loin de là. C'est une réunion de faits précis puisés à des sources autorisées qui montrent ce qu'était la commune autrefois, les événements successifs qui l'ont transformée, les périodes malheureuses qu'elle a traversées ; c'est l'exposé succinct de sa situation au point de vue topographique, agricole et administratif, parsemé de statistiques et de citations justificatives. Voilà le seul mérite de cet opuscule.

Généralités

Ce n'est qu'en 1269, à l'époque où Henri d'Antigny seigneur de Sainte-Croix concéda les franchises de la ville de Louhans, que l'on cite pour la première fois le nom de Sainte-Croix, mais il est certain que la commune est de fondation plus ancienne. Pourquoi ce nom de Sainte-Croix plutôt qu'un autre ? Enigme impossible à déchiffrer !

Pourtant cette commune perdit son premier nom sous la Révolution pour devenir la commune de Solnan, du nom de la rivière qui l'arrose. Elle redevint Sainte-Croix après la Convention (1794).

En patois, Sainte-Croix se prononce Sainte-Croué.

Un dénombrement fait le 8 septembre 1790 par les soins de la municipalité indique que le nombre de feux de la paroisse (terme employé à cette époque) était de 143 et le nombre des habitants de 788, non compris le hameau de Tagiset qui s'était séparé de Sainte-Croix au commencement d'août 1790.

En 1804 la population est de 1091 habitants. Elle s'élève à 1322 âmes en 1869. Aujourd'hui, elle ne comprend que 1266 habitants.

Cette diminution de la population s'explique par ce fait que nombre de jeunes gens croyant trouver dans les villes une vie facile, un travail moins pénible, comptant surtout sur des gains problématiques, désertent leurs campagnes au grand détriment de l'agriculture. L'envol se fait surtout sur Paris et Lyon.

Histoire de la commune - 1^o partie

Epoques médiévale et moderne. – Dans cette première partie de l'histoire de la commune je serai obligé de faire beaucoup d'emprunts dans *L'Histoire de la Bresse Louhannaise* de M. le Sénateur Guillemaut. J'espère qu'il voudra bien me pardonner cet inoffensif plagiat qui ne

peut porter aucune atteinte à l'œuvre considérable qu'il a entreprise et qu'il a mené à si bonne fin.



J'ai dit qu'il serait impossible de fixer même approximativement la date de la formation de la commune, ni à quel fait précis attribuer son nom de Sainte-Croix. Mais il est probable que Sainte-Croix existait déjà à l'époque gallo-romaine, car on a découvert aux hameaux de La Barre et de Balme des vestiges d'une ancienne voie romaine qui conduirait de Louhans à Cuiseaux avec embranchement sur Cuiseaux.

Ici se place une légende qui expliquerait l'origine du nom de Sainte-Croix... si ce n'était une légende. En 312, Constantin revenant à Rome pour combattre son compétiteur Maxence aurait eu dans les plaines de la Bresse louhannaise l'apparition miraculeuse qui décida sa conversion au christianisme. Il adopta comme étendard le Labarum surmonté d'une croix, d'où le nom de La Barre, donné à un hameau de la commune et peut-être !... celui de Sainte-Croix donné à cette dernière.

Sainte-Croix était un domaine appartenant à la puissante maison de Vienne ou d'Antigny qui possédait presque toute la région qui s'étend de la Saône à Lons-le-Saunier. De nombreux fiefs dépendaient de cette maison ; la plupart des autres seigneurs lui devaient foi et hommage et les seigneurs d'Antigny ou sires de Sainte-Croix reconnaissaient eux-mêmes comme suzerain le duc de Bourgogne.

Leur château s'élevait sur la rive gauche du Solnan. Comme toutes les forteresses féodales, il était entouré de fossés, flanqué de tours et on n'y entraît que par un pont-levis. Les chaumières des paysans l'entouraient, car en ces temps de guerres continuelles les obligeaient à se réfugier à la moindre alerte au château de leur seigneur. Mais cette construction fut presque complètement détruite pendant les guerres de religion, surtout au temps de la Ligue, en 1501. Louhans, Sainte-Croix et beaucoup d'autres villages souffrirent cruellement des violences des gens de guerre.

Sur la hauteur qui domine le bourg s'élevait une forteresse, une citadelle qui a conservé au lieu ce dernier nom ; là, aurait été l'ancien bourg ou le village primitif.

Les sires d'Antigny passaient une grande partie de leur existence dans leur château de Sainte-Croix. Ils y donnaient des fêtes, voire même des joutes et des tournois. Les plus belles de ces fêtes furent données en 1319 à l'occasion du mariage de la belle et incestueuse Huguette de Sainte-Croix avec Etienne de Saint-Dizier seigneur de Sainte-Laurent-la-Roche, qu'elle fit étrangler par son amant, Guillaume de Saint-Dizier, frère du malheureux Etienne (1328).



C'est en 1463 que Jean de Vienne seigneur dissolu et dissipateur vendit pour 1000 écus d'or la terre de Sainte-Croix à la famille d'Hochberg ; puis au commencement du XVIème siècle (1509), elle fut la propriété de Louis d'Orléans. De 1526 à 1627 le domaine appartenait aux ducs et duchesses de Longeville et de Nemours, puis à la famille de Champlecy et c'est en 1659 (date de construction du château moderne), que le héros d'Alexandre Dumas, le fameux capitaine de Louis XIV, Charles de Castelmoré d'Artagnan en devint le propriétaire par son mariage avec Charlotte-Anne de Champlecy, dame de Sainte-Croix, veuve de Jean Léonor de Damas, baron de La Clayette, mariage qui du reste, ne fut pas heureux, car d'Artagnan, habitué à la vie facile et déréglé

des camps, délaissa sa femme qui entra dans un couvent. D'Artagnan écrit que « sa femme était jalouse et dévote et il se plaignait de mille espions mis à ses trousses ».

Elle mourut à Sainte-Croix en 1683 ; d'Artagnan lui-même était mort en 1673 tué par une balle au siège de Maëstricht (Hollande). Il était alors maréchal de camp et n'avait que 50ans.

Après la mort d'Anne de Champlecy, la terre de Sainte-Croix passa à d'autres d'Artagnan, puis au comte d'Yverni (1739). C'est à cette date que la baronnie de Sainte-Croix fut érigée en marquisat. Le château fut restauré en 1740 et en 1768 le domaine devint la propriété de François Renouard, marquis de Sainte-Croix. Le dernier rejeton de cette famille étant mort en 1883, le terre et le château appartiennent aujourd'hui à l'une des descendantes indirects du marquis de Sainte-Croix, madame de Varax, née de Mazenod.

C'est au XVIIème siècle que sur l'emplacement même de l'ancien château fort fut construit celui qui existe actuellement. C'est une vaste habitation n'ayant rien de particuliers comme style, si ce n'est la terrasse qui domine le parc, vaste enclos planté d'arbres magnifiques qui en font, en été, un nid de verdure d'où émergent les vieilles cheminées du château.

Au hameau de La Motte, sur la limite de Chapelle-Naude s'élève aussi un château ou plutôt une maison bourgeoise qui date de 1887 et qui appartient à la famille de Vregille. Cette habitation située sur une hauteur, d'où son nom Château de la Motte, a une vue très étendue sur la vallée du Solnan et sur les montagnes du Jura.

Pendant la période de notre histoire, la condition des paysans de Sainte-Croix fut celle des paysans de France en général.

A l'époque féodale la terre appartenait aux seigneurs et aux moines. La plus grande partie des paysans, appelés vilains et serfs, la cultivaient. Les vilains, paysans à demi affranchis, payaient un fermage au seigneur, puis des redevances en blé, avoine et autres produits de son petit domaine.

Les serfs au contraire étaient taillables et corvéables à merci. Attachés à la terre du seigneur ou du moine, ils faisaient partie de la propriété : ils étaient mainmortables, c'est-à-dire considérés comme morts à la vie civile et politique et le seigneur héritait des biens de ceux qui mouraient sans enfants.

Vilains et serfs étaient accablés d'une foule d'autres impôts plus arbitraires les uns que les autres : droit de chasse, de colombier, dîme, banalité, péage etc.

Ils étaient obligés en outre de travailler aux fortifications du château et d'y monter la garde.

Inutile d'ajouter que pour un malheureux la justice du seigneur était sommaire : la haute justice lui donnait le droit de condamner à l'amende, à la confiscation des biens, aux peines corporelles et à la mort. La moyenne et la basse justice celui de condamner à l'amende seulement.

Il est évident qu'à cette époque l'ignorance du paysan était complète et son esprit hanté de superstitions et de préjugés absurdes.

Pendant la période moderne, le paysan est à peu près affranchi, mais ne jouit d'aucune liberté ; c'est encore lui qui paye tous les impôts, et dans les époques de troubles et de guerres civiles ses champs seront ravagés sans pitié ; s'il ne peut payer la taille, le collecteur saisira son maigre mobilier ou son bétail quand il en a. Mais voici venir une invention merveilleuse : l'imprimerie. Les livres se propagent partout, pénètrent dans les plus misérables chaumières, et Jacques Bonhomme éclairé, surpris d'avoir si longtemps souffert va accueillir avec joie le grand événement qui va faire de lui un homme libre : la Révolution française.

2° partie

La commune pendant la Révolution

J'ai glissé rapidement sur la première partie de l'histoire de la commune de Sainte-Croix, attendu que je n'étais à peu près documenté que par des renseignements puisés dans *La Bresse Louhannaise* de M. Guillemaut. Je renvoie donc le lecteur à cet ouvrage intéressant et sa curiosité sera largement satisfaite.

La Révolution fut accueillie à Sainte-Croix comme partout, du reste, avec un enthousiasme qui tenait presque du délire et cette joie perce dans presque tous les actes et délibérations de la municipalité qui va se former.

D'après le décret de l'assemblée nationale du 22 décembre 1789, le district de Louhans est divisé en 13 cantons. Sainte-Croix fait partie du canton de Sagy avec les communes de Flacey, Bruailles et Frontenaud. La municipalité de Sainte-Croix doit avoir 6 membres y compris le maire. Le procureur n'a pas voix délibératoire, il est chargé seulement de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté.

Le 17 février 1790 : formation de la municipalité. Sont élus : maire M. Guigot ; procureur de la commune M. Déruty ; officiers municipaux : Billard, Puget, Bouvier, Cannard, Loisy. Notables : Michaud, curé ; Pacaud, Perrin, Maître, Marichy, Raymond, Lonjaret, Genetet, Vincent, Goux, Roy, Uny.

Secrétaire greffier : Claude Puget. Receveur de la commune : Billard Louis Gabriel.

Tous prêtent serment individuellement « de maintenir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi et de bien remplir leur formation ».

Tous les membres de la municipalité sont élus par suffrage des citoyens actifs de la communauté.

Les réunions se font à l'église paroissiale.

Le 11 mars 1790, la municipalité, pour prévenir les scandales à l'église, pendant les offices, défend à tous les fidèles de se tenir autre part que dans l'église sous peine d'être enjoins de se trouver le dimanche suivant près de la grande porte, la tête découverte, pour y être admonestés par le procureur de la commune et à récidiver, de se voir condamnés à 10 livres d'amende.

Défense aussi de se trouver au cabaret après le soleil couchant sous peine de 24 livres d'amendes.

Le 1 juin 1790, Pierre Darmond est élu maire en remplacement de Guigot démissionnaire. Cette élection est faite malgré une vive opposition, de M. Déruty, procureur de la commune qui accuse Darmond d'être calomniateur et payeur.

Le 27 juin de la même année, sur le cimetière, il est donné lecture de l'??? des citoyens de Paris invitant tous les Français à la Fête de la fédération (14 juillet 1790) ; puis le 21 juillet 1790 lecture publique du décret du 15 mars 1790 abolissant les droits féodaux.

Le 8 septembre 1790, Pierre Darmond, maire, assisté de Laurent Marichy, notable et Pierre Puget, secrétaire : attendu la discorde qui règne au sein de la municipalité établissent :

1° que la population de la paroisse est de 788 habitants, non compris Tagiset qui s'est démembre depuis un mois ;

2° que le nombre de feux est de 143 ;

3° que le nombre des individus qui ne payent aucune taxe est de 23 ;

4° que le nombre des individus ne payant qu'un ou deux journées de travail est de 18 ;

5° vieillards hors d'état de travailler : 24 ;

6° infirmes : 12 ;

7° enfants au-dessous de 14ans : 48 ;

8° estropiés, vieillards caducs : 36 ;

9° qu'il y a, année moyenne, le 1/3 de la paroisse attaqué de la fièvre et autres maladies si fréquentes dans la Bresse ;

10° que les manouvriers gagnent 6 sols par jour et nourris ;

11° que le nombre de vagabonds dans la paroisse est de 5 ;

12° qu'il est très difficile de pouvoir empêcher la mendicité en la paroisse par rapport aux pauvres qui y affluent en quantité.

Le 20 octobre 1790 le Sieur Bouvier Claude laboureur à Labergement est élu maire et le même jour Claude Déruty est réélu procureur de la commune. Les citoyens actifs (électeurs) étaient au nombre d'environ 60 à 70.

Le 26 novembre 1790, la municipalité établit un règlement de fermeture des auberges. De la Toussaint jusqu'à Pâques fermeture à 8h ; de Pâques à la Toussaint fermeture à 9h. L'amende pour contravention est de 3 livres et pour scandale voué à l'église de 30 sols.

Le 2 décembre 1790 la municipalité désigne les hameaux dont les habitants seront usagers des bois dits : Les Communautés de Sainte-Croix, les hameaux des Piguets, Recule, Lavy, Fuisses, La Motte, Balme, Tagiset, Châtenay et une partie de Labergement des Chênes sont exclus de tout droit d'usage dans les dits bois.

Il est décidé le même jour qu'un banc sera placé à l'entrée de l'église pour être occupé par les 2 personnes chargées de la police. Claude Lonjaret et Jean Raymond sont chargés de cet office. Un autre banc placé au chœur est destiné à la municipalité. Défense à d'autres d'y prendre place sous peine d'une amende de 3 livres.

Ce même jour, établissement de la garde nationale.

Le 17 décembre 1790, le sieur Joseph Marie Michaud, curé de Sainte-Croix est invité par arrêté des administrateurs du district de Louhans à fournir un état des revenus de son bénéfice. Il se compose de 13 soitures de pré pouvant rapporter annuellement 300 livres, de terres pouvant rapporter 55 livres et d'une rente de 12 livres due par une famille Magnin.

Le 11 janvier 1791, le conseil général de Sainte-Croix demande la création d'un tribunal de commerce à Louhans et le même jour le sieur Joseph Marie Michaud, prêtre et curé de Sainte-Croix, prête serment à la Constitution.

Le 2 mars 1791, en conformité d'un décret de l'assemblée nationale, la commune est divisée en 4 sections ; bourg, Lavy, Châtenay, Labergement des Chênes. Une commission par chaque section est chargée de dresser un état indicatif des propriétés individuelles de chaque section. Cet état remplaçait le cadastre des propriétés qui ne fut dressé qu'en 1828.

La municipalité fait aussi achat de son premier sceau où est écrit « La loi, le roy » et autour le nom de la municipalité. Désormais toute pièce délivrée devra être revêtue du sceau sous peine de nullité.

La même année, la municipalité demande que le cy-devant comte de Fleury, seigneur de Sainte-Croix soit cité au Bureau de conciliation près le Tribunal de Louhans, pour qu'il se prête amiablement « à la révocation et auscultation » de l'acte lui concédant à titre de triage une certaine portion de bois avec restitution des « fruits et levées ».

Le 12 mai suivant le conseil général de la commune demande des poursuites contre les gens qui ont brisé le dimanche 27 février le banc des surveillants de l'église, les autres bancs, les balustrades et les bancs de la chapelle de la Sainte Vierge. Cette demande n'a pas de suite.

Le 14 juillet 1791 à neuf heures, à l'issue de la messe tous les citoyens présents prêtent le serment fédératif, après un véhément discours du curé constitutionnel Michaud : « Frères et amis, s'exclame-t-il, nous sommes assemblés ce jourd'hui pour célébrer l'anniversaire de notre Liberté. Jurons-nous mutuellement entre nous et avec tous les amis de la liberté, union et assistance de toutes nos facultés pour maintenir la Constitution dans le cas où elle serait menacée et attaquée..... que le scélérat qui deviendrait parjure soit en exécration à toutes les sociétés au milieu desquelles il se trouvera..... Chantons un Te Deum en action de grâce du bonheur dont l'Être suprême nous fait jouir..... »

C'est à cette date aussi que furent établies les patentes des commerçants.

Le 31 juillet 1791, plusieurs jeunes gens de la commune s'engagent à servir dans la garde nationale et le 2 octobre suivant le citoyen Denis Goyot, recteur d'école est nommé collecteur d'impôts, à raison de 3 sous par cote.

Les 4 sections de la commune étant trop étendues, cette dernière est divisée en 14 nouvelles sections : le bourg (Châtenay, 1^o section) (Châtenay 2^o section), Les Cornets, Châtillon, La Frette, Labergement, Recule, Les Fuisses, Courfoulot, Lavy, Les Villerots, La Motte, La Barre, Balme.

Le 20 octobre 1791, en exécution de la loi du 18 février 1790, réélection d'une partie de la municipalité et des notables sous la présidence du citoyen curé Michaud. Joseph Androz est élu maire et Denis Goyot, recteur d'école parmi les notables élus. Tous prêtent le serment civique.

Le 30 du même mois le secrétaire greffier Puget sur la plainte du procureur Deruty est révoqué de ses fonctions pour négligence et remplacé par le recteur d'école Denis Goyot.

Le 15 avril 1792 le citoyen Claude Guillemain prête le serment constitutionnel comme prêtre et vicaire de Sainte-Croix.

A la même date le partage des bois dits à Les Communautés donne toujours lieu à des conflits : les hameaux qui ont été exclus du partage demandent à y prendre part et les anciens usagers voudraient exclure les nouveaux habitants (les étrangers) qui viennent élire domicile dans les hameaux.

Dans le cours de cette même année il est fait par les soins de la municipalité de Tagiset un tableau assez intéressant de la production des terrains par soiture et un tribunal de police municipal est organisé dans la commune. Les citoyens Joseph Androz, Pierre Bouvier et Nicolas Pacaud sont élus juges (13 juin 1792).

Ce même jour, les citoyens Loisy et Vincent donnent leur démission d'officiers municipaux, le premier étant nommé capitaine de la compagnie de la garde nationale de Sainte-Croix et l'autre lieutenant.

3 volontaires se font enrôler dans l'armée républicaine : M. Guillemain, commissaire du département reçoit leurs engagements (29 juillet 1792). En exécution de la loi de la Convention nationale du 19 octobre 1792, il a été procédé au renouvellement d'une partie de la municipalité. Pierre Darmond est élu procureur de la commune ; le curé Michaud n'est pas réélu. Quelques temps après, le 26 du même mois il a été aussi procédé à l'élection d'un officier public pour la tenue des actes de naissance, mariages et décès. Le citoyen Nicolas Vincent est élu et prête serment.

Le même jour, sur réquisition de son ancien ennemi Darmond procureur de la commune, Déruty ancien procureur est mis en demeure de rendre compte des deniers qu'il a entre les mains et appartenant à la commune. Déruty appelé devant le Conseil général de la commune déclare qu'il veut bien rendre ses comptes, mais il « entend et prétend » que tous ceux qui ont également des deniers de la commune entre les mains rendent aussi les leurs.

Mais sur dire du procureur Darmond, la municipalité charge le maire Androz de faire assigner immédiatement Déruty devant le Tribunal compétant et le faire condamner promptement à rendre ses comptes.

On voit par là qu'en ce temps de tourmente révolutionnaire les administrateurs, même les plus modestes, étaient d'un rigorisme digne des temps anciens.

Le conflit entre les usagers des bois de la section de Sainte-Croix et ceux des hameaux ??? du partage n'est toujours pas terminé car le 20 janvier 1793, l'an 2 de la République Française le conseil général autorise le procureur spécial à demander tous pouvoirs pour plaider sur l'appel du jugement rendu par le Tribunal de Louhans condamnant les usagers de Sainte-Croix à ouvrir partage au profit des habitants de Châtenay dans les bois communaux car « faute de titres mis sous scellés au château de Sainte-Croix, et grâce aux menées d'un intrigant appelé Jacques Châtenay, pour lors protégé d'un ci-devant président au parlement de

Dijon, Fiot de la Marche, seigneur et haut justicier pour lors du village de Châtenay, il n'a pu être établi que les habitants de Châtenay ou leurs représentants n'ont jamais joui des bois que par fraudes, usurpations ou prévarications. »

Le 21 mars 1793, sur la place publique il a été procédé au tirage au sort pour 13 citoyens devant former le contingent de soldats fixé par la loi du 24 février 1793. 56 citoyens sont présents et 56 billets sont mis dans un vase. Sur 13 de ces billets a été écrit « soldats de la République ». Les citoyens qui les tireront formeront le contingent. Le sort est tombé sur Joseph Mazoyer, Jean Cretenet, Claude Moissonnier, Pierre Buisson, Jean Magnin, Claude Butheliard, Jean Darmond, Claude Couillerot, Claude Bressoux, Pierre Bey, François Badot, Joseph Félix, Jean Benoît Thielland.

Puis le 17 avril suivant, l'an second de la république, il est procédé à l'élection de cinq défenseurs de la patrie. Sont élus : Joseph et Claude Déruty, Guillaume Uny, Jacques Prudent et Claude Bernard.

Le 28 avril 1793, François Michel Lionoy prêtre et vicaire de Sainte-Croix prête le serment à la Constitution.

Le 28 juillet 1793, le citoyen Pierre Darmond, procureur de la commune donne sa démission. Mais le Conseil général le laisse responsable de « tous évènements et de toute perte que la commune pourrait souffrir par suite de l'indolence et de la négligence du dit Darmond. Jean Marie Canard remplace ce dernier dans les fonctions de procureur.

Dans la journée du 28 août 1793, une commission de quatre membres est nommée pour faire le recensement général de tous les grains battus ou à battre existant dans la commune. (Le résultat du recensement n'a pas été inscrit au registre).

Une autre commission est chargée de visiter les parents infirmes des militaires et marins de la république en s'assurant de leurs besoins. Puis le conseil général amodie une chambre où devront se tenir toutes les assemblées de cette commune, observant « que la chapelle de Notre Dame érigée en l'église paroissiale est un lieu trop respectable pour y tenir des assemblées où il peut se tenir des propos indécents. »

Le 24 septembre 1793 première réquisition de grains à conduire au port de Branges pour l'approvisionnement de l'armée des Alpes : 16 quarteaux de froment.

Le 8 octobre suivant les officiers municipaux et le procureur font descendre du clocher (loi du 23 juillet 1793) la petite cloche pesant 600 livres pour être rendue à Louhans le samedi 12 du même mois.

Les quatre ouvriers employés à cette opération reçurent comme salaire les fers de la monture de la dite cloche. Cette descente de cloche se fit malgré une vive opposition de la municipalité de Tagiset qui en revendiquait la possession.

Le 5 octobre 1793 il y a une deuxième réquisition de 10 quintaux de blé pour les armées et pour satisfaire à un arrêté du directoire du district de Louhans du 17 septembre 1793 relatif à l'approvisionnement, il en enjoint à la commune de livrer le 14 octobre 10 quarteaux de froment au marché de Louhans.

En vertu de la loi du 11 septembre 1793, le droit de mouture est fixé dans toute l'étendue du territoire de la République, pour éviter les fraudes onéreuses pour le peuple, les meuniers seront payés en monnaie courante. A Sainte-Croix le droit de mouture est fixé au 1/24 de la valeur du grain à moudre.

A Tagiset, où il y a les moulins de l'Etang des Biefs, de l'Etang Jacotin et de Tagiset, sur le Solnan, le salaire des meuniers est ainsi fixé :

Pour 1q. de blé : 11l. 6d

Méteil ou blonde : 10l

Blé, seible : 9l

Turquis : 7l

Sarrasin : 6l

Orge moulu ou à battre : 8l

Chenevis battu : 1l. 9d

Pour ceux ne pouvant payer au moment de la mouture le meunier ne pouvait retenir plus du 24° en nature. Malgré ces mesures, les meuniers de Tagiset continuaient leurs fraudes leurs 3 coupons sont saisis « et cloués au grenier de la chambre commune du dit lieu pour conserver au peuple la mémoire des abus passés et le doux souvenir de leur suppression pour toujours. »

La sollicitude de la Convention pour le bien-être du peuple était telle que le 2 novembre 1793 la municipalité rend compte aux administrateurs du district que toutes les ensemences sont faites dans la commune (loi du 16 septembre 1793).

Le 5 novembre 1793, il est procédé, en exécution du 27 septembre 1793 à la fixation du prix des denrées et marchandises de première nécessité et à celle des salaires, gages, main-d'œuvre et journées.

Copier la délibération page 222 du registre

Le 15 octobre 1793 réquisition par les représentants du peuple Maiguer de la Porte (???) et Reverchon de 180q. de blé part de la commune dans le contingent de 19500 quintaux à fournir par le district de Louhans.

Le 4° jour du 3° mois de l'an second de la république française inventaire des meubles et effets de l'église, en or et en argent, burettes, calices, ciboires, galons de chasuble et hochets sacerdotaux ainsi que goupillons, bénitiers, etc. Le citoyen Nicolas Vincent notaire public à Sainte-Croix et Rudet Philibert, taillandier sont commis à cet effet.

Le 7 frimaire an 2 de la république (27 novembre 1793) le Conseil général de la commune en exécution de l'arrêté du département pour la transmission des noms de communes qui portent des noms de saints et autres analogues « au culte chrétien et catholique » a par voix unanime décidé que la paroisse de Sainte-Croix s'appellerait désormais et dès maintenant commune de Solnan.

Le 18 du même mois (9 décembre 1793) sur réquisition du citoyen Maréchal à ce député, il a été procédé à la nomination de deux citoyens pour servir dans l'armée révolutionnaire. Joseph Déruty et Joseph Genetet des Villerois sont nommés par voix de scrutin, puis la municipalité décide l'enlèvement des signes extérieurs du culte : croix en bois dans la rue des Villerois, appelée croix de mission, celle en pierre placée dans le cimetière et celle en fer placée au clocher de l'église.

Le 19 du même mois (10 décembre 1793) il est livré au port de Branges pour l'approvisionnement des armées de 15 mesures des gaudes et de 60 quintaux de froment.

Quatre jours après, 23 frimaire (14 décembre 1793) il est délivré sur sa demande, un certificat de civisme au citoyen Joseph Michaud, ci-devant curé de Sainte-Croix, ainsi qu'à son ancien vicaire le citoyen François Michel Lionay. En même temps il est établi une taxe révolutionnaire tant en argent qu'en grain pour la subsistance de 18 indigents ne pouvant travailler.

Le 10 pluviose an 2 (29 janvier 1794), en exécution de la loi relative à la prise de Toulon, les citoyens de la commune de Solnan ci-devant Sainte-Croix, prennent l'engagement de célébrer la fête la première décade après la publication de la dite loi.

Le 21 du même mois (9 février 1794) élection d'un maire : Joseph Androz est réélu, puis élection de 5 officiers municipaux, de 9 membres du bureau de surveillance et d'un agent national. Le citoyen Canard ex-procureur est élu agent national.

Le lendemain il est livré au port de Branges pour l'armée d'Italie 14 quintaux de blé et sur réquisition des représentants du peuple Javognes et Collot d'Herbois(???) il est livré en même part 50 quintaux d'orge.

Les événements se précipitent, une sorte de fièvre patriotique s'empare de tous les esprits, et malgré l'anarchie qui règne dans le sein de la Convention, malgré les discussions ??? la Convention résiste héroïquement aux révoltes armées et à l'étranger.

Pour armer ses soldats elle réquisitionne les armées de toutes sortes existant dans les communes, elle prescrit le recensement des charrues et des bestiaux : le fers des charrues servira à faire des piques, les chevaux à monter les cavaliers et les bestiaux en temps voulu seront employés à la nourriture des armées.

A Sainte-Croix, il n'y a pas d'armes. On y trouve par contre 103 charrues, 56 chevaux, 214 bœufs, 383 vaches, 484 veaux, 569 moutons et 57 cochons.

Le 12 ventose an 2 (2 mars 1794) la municipalité fait désigner par la voix du sort le cavalier qui doit faire partie de la levée des 30 000 cavaliers ordonné par le décret du 22 juillet dernier (vieux style). Et le même jour, une commission chargée de parcourir la commune pour recueillir des offrandes à la Patrie dépose les objets recueillis qui seront distribués aux défenseurs de la République : 1° une somme de 118 livres 17 sols, 60 chemises, 4 draps, 2 paires de bas de laine, un habit neuf d'uniforme. « Les citoyens de cette commune, ont dit les commissaires Guigot et Canard, sont pauvres de propriété, mais riches en patriotisme. Tous ont contribué à l'offrande. Le plus grand nombre a donné au-delà de ses facultés. Une femme qui n'a presque aucun moyen pour subsister, dont le loyer est de 6 livres par an, a donné une chemise. »

Quelques jours après, le 15 ventose (5 mai 1794), la commune fournit 1413 livres de blé à livrer à Cousance pour l'armée d'Italie et le sieur Bernard Vincent des Piguets déclare avoir abattu 19 pieds de chêne dans le bois de sa ferme pour le Service de la Marine.

Le 30 ventose an 2 (20 mars 1794), le citoyen Canard agent national rend compte que l'arbre de la liberté de la commune ayant péri, il en a été planté un à sa place, conformément au décret de la Convention nationale du 3 pluviôse dernier ; on a pris toutes les précautions nécessaires afin qu'il puisse prendre racine.

Ce même jour, le citoyen Denis Goyot, recteur d'école de la commune de Solnan, y résidant déclare faire sa fonction d'instituteur de cette commune pour « apprendre les livres élémentaires, l'arithmétique et tout ce qui sera adapté et publié à cet effet par la Représentation nationale, à tous les enfants des environs qui lui seront confiés, ainsi qu'à lire et à écrire. »

Le Conseil général, ouï l'agent national et ses conclusions, considérant que le citoyen Goyot ne s'est jamais écarté des principes du vrai républicanisme etc fait droit à sa demande.

Il est fait livraison le 10 germinal an 2 (29 mars 1794), au port de Branges de 60 quintaux de froment et ce même jour, en exécution de l'arrêté du Salut Public il est défendu de faire plusieurs espèces de pains et d'entraire? Du froment plus de 15 livres de son par quintal. Ordre est aussi donné aux citoyens de la commune de prendre les précautions nécessaires pour conserver les pommes de terre qui leur resteraient pour l'ensemencement ; puis avis est donné aux bons citoyens d'échanger leur or et leur argent contre des assignats pour pourvoir à l'habillement des défenseurs de la patrie. Mais cette monnaie de papier est tellement dépréciée que personne ne s'est présenté.

Il est ordonné ensuite sur réquisition de l'agent national que le 14 germinal (3 avril 1794) il sera fait un recensement général de tous les grains et farines existant. Les commissaires nommés sont tenus de remettre dans les 24 heures le résultat de leur travail, sous leur responsabilité personnelle.

Il est aussi ordonné que le 20 germinal (13 avril 1794) que les meubles et effets de l'église dont il a été fait inventaire seront vendus le 24 germinal à Louhans, chef-lieu de district.

Résultat du recensement

Population de la commune : 859 habitants

Il a été recensé 407 mesures de froment, 767 de seigle, 1617 de maïs, 676 de gaude, 210 de farine de froment, 625 de farine de seigle, 36 de gaudes en farine.

Le 4 floréal an 2 (24 avril 1794), il est fait une distribution de 12 piques auxquelles il sera mis des manches de la manière déterminée par l'arrêté du directoire du district du 27

germinal. Il est aussi remis à la municipalité, le même jour, deux sabres requis aux citoyens Guigot et Canard qui seuls en possédaient dans la commune et le 8 du mois il est fait une distribution de secours aux parents nécessiteux des militaires et marins en activité de Service.

A ce moment plus que jamais l'activité et l'énergie des membres de la Convention sont prodigieuses : le 10 floréal (29 avril 1794) elle fait réquisitionner les cendres, les vieilles barriques, druelles (???) en bois de merrain pour la fabrication de salpêtre. On trouve de ces ustensiles en bois chez les citoyens Billard, Michaud ci-devant curé et Vincent, notaire. De plus, il est fait un recensement des cochons tant mâles que femelles âgés de plus de 3 mois. Il s'en est trouvé 47 « dont plusieurs truies pleines ».

Les réquisitions pour les armées deviennent de plus en plus lourdes, mais il s'agit du salut de la Patrie. Ainsi, le 24 floréal an 2 (3 mai 1794), il est ordonné par arrêté du Directoire du district de livrer au port de Branges 750 quintaux, tout froment, orge et turquis et cela immédiatement sous peine d'être sévi (sic) sévèrement au moindre retard. Quelques jours après, le 20 floréal il est donné lecture aux citoyens assemblés d'une lettre du district par laquelle ils sont invités d'apporter au Bureau de l'Agence établi au chef-lieu du district les habits et uniformes, chemises et autres effets dont ils peuvent se passer, effets qui leur seront payés sur le champ après ???. On réquisitionne aussi le vieux liège pour subvenir à la fabrication de papier. Chaque citoyen est tenu d'en fournir une livre, à l'exception des individus qui ne sont point compris dans le rôle de la contribution mobilière et des enfants au-dessous de 14ans. Il est également enjoint à tous les détenteurs (fermiers) des biens d'émigrés, déportés, suspects, de faire leur déclaration dans le délai de 10 jours.

Mais la commune est épuisée par toutes ces réquisitions, aussi le 19 prairial an 2 (7 juin 1794) deux membres de la municipalité sont délégués à Mâcon pour exposer le manque de subsistances qui existera à Solnan si les réquisitions du district sont ponctuellement exécutées. La réponse à cette démarche n'est pas connue.

Nous avons vu que le hameau de Tagiset s'était séparé de Sainte-Croix en août 1790, pour former une commune à deux sections, Tagiset proprement dit et Meituzon, dépendant du canton de St-Trivier-de-Courtes district de Pont-de-Vaux (Ain). Cette nouvelle commune dépendait pourtant du clocher de Sainte-Croix pour le spirituel.

Cependant les habitants de Tagiset se lassèrent assez vite de cette séparation, car le 2 thermidor an 2 (20 juillet 1794) ils demandent à être réunis à leurs frères de Solnan.

(Voir délibération du 2 thermidor an 2, page 88 du 2° registre).

La réunion fut prononcée par décret du 29 vendémiaire an 3 (20 octobre 1794). La population de Tagiset-Meituzon était alors de 202 habitants.

A ce moment de l'histoire (20 octobre 1794) surgit une lacune : malheureusement c'est qu'il n'existe aucun documents, aucun registres pouvant renseigner sur la vie communale de 1794 à 1800.

Les fonctions de maire de Sainte-Croix sont occupées depuis plusieurs années par M. Androz Joseph. Le 1^o floréal an 8 (20 avril 1800), le préfet de Saône-et-Loire, Briffaut le lui confirme.

Nous allons entrer dès maintenant dans une période plus calme : les gens seront moins énervés et les municipalités vont travailler à doter leurs communes de chemins praticables, sans lesquels l'agriculture et le commerce ne peuvent prospérer. Malheureusement, le pays va souffrir encore des guerres de l'Empire et de l'invasion des armées étrangères (1814-1815).

Le 19 nivose an 11 (9 janvier 1803), l'ex-curé constitutionnel Michaud est remplacé par le curé Cancalon qui est installé ce jour à l'église succursale de Sainte-Croix. Il est fait en même temps un inventaire du mobilier et des objets garnissant l'église.

Puis le 6 brumaire an 13 (26 octobre 1804) la municipalité procède au recensement de la population.

Résultat par hameaux

1. Le bourg : 192h
2. Balme : 20
3. La Barre : 12
4. Châtenay : 145
5. Les Cornets : 69
6. Châtillon et les Fuisses : 17
7. Courfoulot : 21
8. Etang Salabé : 69
9. La Motte : 15
10. Lavy et les Egreffes : 128
11. Recule : 34
12. Les Piguets : 51
13. La Frette : 30
14. Labergement : 115
15. Tagiset : 174

Population totale : 1091 habitants

Par arrêté du maire en date du 19 prairial an 13 il est défendu :

1° aux glaneurs, râteleurs et grappilleurs d'entrer dans les champs, prés et vignes, qu'après l'enlèvement complet des fruits ;

2° aux pâtres de conduire leurs troupeaux dans les prés voués à la vaine pâture que 2 jours après l'enlèvement de la récolte ;

3° aux cabaretiers de donner du vin après 10h du soir, exception est faite pour les voyageurs. Il leur est aussi défendu de donner à boire et à manger pendant le service divin.

4° aux gens de stationner sur le cimetière pendant la célébration des offices.

Le 26 messidor an 13 (14 juillet 1805) un sieur Laurent Goux informe le maire qu'il a l'intention de faire construire un moulin au-dessus du pont dit de Labergement, sur le ruisseau la Sâne-morte. Ce moulin existe toujours.

Tableau des chemins reconnus le 28 thermidor an 13 (15 août 1805)

1° chemin du Bourg à Tagiset

2° du Bourg à La Motte

3° du Bourg à Montpont

4° du Bourg au-dessus des Pins tendant au grand chemin de Louhans à Cuiseaux

Tous ces chemins sont en très mauvais état d'entretien et presque impraticable, surtout pendant la saison des pluies.

Recensement de la population (1 janvier 1806)

Garçons : 337

Filles : 342

Hommes mariés : 188

Veufs : 19

Veuves : 63

Militaires : 6

Population totale : 1143 habitants

Il est établi le 15 décembre 1810 une compagnie de gardes nationaux de 25 hommes choisis parmi les plus intéressés au maintien de l'ordre public.

En 1815 le 28 avril après le rétablissement des Bourbons le marquis de Renouard de Sainte-Croix donne sa démission de maire et il est remplacé dans ses fonctions par M. Guigot auquel il remet les titres et papiers de la mairie.

En 1837 réparations au grand pont du moulin de Sainte-Croix qui était alors en bois et en 1838 empierrement du chemin du Bourg à Bruailles par les Pins.

L'année suivante la municipalité demande la création de 2 foires qui se tiendraient le 30 mars et le 30 août de chaque année puis en 1840 l'établissement d'une 3^e foire qui tomberait le dernier jeudi de février.

C'est cette même année que fut construit pour faciliter l'écoulement des eaux, le 2^e pont en bois sur la route de Louhans, ce qui n'empêche pas la terrible inondation des 29 et 30 octobre qui plongera dans la misère beaucoup d'habitants de Sainte-Croix.

Aussi le Conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 1840 vote un secours de 120 francs, regrettant de ne pouvoir mieux faire et adresse des remerciements à M. le sous-préfet de Louhans qui est venu sur place distribuer des secours et encourager les malheureux inondés, ainsi qu'au conseil municipal de Cuiseaux qui est venu aussi en aide aux victimes de l'inondation.

10 février 1841 : réparation du toit de l'église.

17 juillet 1841 : demande de classement et d'élargissement du chemin de Sainte-Croix à Montpont.

10 mai 1842 : établissement de la pompe du bourg. Avant il y avait un puit dont l'eau était continuellement sale.

26 mars 1843 : vote d'un secours de cent francs aux habitants de la Guadeloupe, victimes d'un tremblement de terre.

1843 à 1844 : rétribution scolaire mensuelle portée à 1,2f.

8 novembre 1843 : plantation des platanes sur la place devant l'église.

6 octobre 1845 : achat de l'ancienne maison d'école des garçons ou Saint Blaise pour la somme de 3225f.

Nuit du 12 au 13 septembre 1846 : incendie qui aurait pu détruire le bourg entier sans le secours des pompiers de la ville de Louhans et des habitants de cette ville.

Au 20 août 1848 les membres du conseil municipal se traitent de citoyens : citoyen Renouard Jules de Sainte-Croix, citoyen Loisy maire etc.

5 novembre 1848 : achat d'un drapeau pour la garde nationale (60,50f).

25 mars 1849 : les conseillers municipaux se retirent de messieurs.

1 avril 1849 : 1^o application de la loi électorale du 15 mars 1849.

Idem : classement du chemin de Louhans à Sainte-Croix en prolongement sur Varennes en chemin de grande communication.

1849 : rétribution mensuelle scolaire fixée à 1f.

8 mai 1851 : proposition d'élargissement et de redressement du chemin de grande communication n°40 de Sainte-Croix à Louhans.

Idem : 1^o liste des indigents admis à l'assistance médicale gratuite.

7 février 1852 : vote d'une subvention de 100f aux sœurs qui dirigent l'école libre.

10 mai 1852 : prestation de serment de fidélité du président de la République Napoléon Bonaparte.

10 octobre 1852 : le conseil municipal sous la présidence de M. Loisy maire émet à l'unanimité le vœu que lue le prince Louis Napoléon soit prochain empereur des Français le plus tôt possible avec hérédité dans sa famille. Il y a un conseiller le sieur Goux qui ne sait pas signer.

Idem : il demande à ce que la direction de l'école publique soit confiée à un instituteur laïc.

2 décembre 1852 : l'empire est voté par 314 oui sans un seul non.

15 février 1853 : à l'occasion du mariage de l'empereur, le conseil lui envoie l'adresse suivante ; voir registre page 124.

15 janvier 1854 : souscription en faveur des ouvriers.

2 juillet 1854 : classement du chemin de Sainte-Croix à Montpont en chemin de moyenne communication.

12 novembre 1854 : cession gratuite à M. le marquis et à Mme la marquise de Sainte-Croix décédés au terrain où ils sont inhumés.

7 octobre 1855 : institution des ateliers de charité. Vote de 520f. Les ouvriers seront employés aux travaux de terrassement sur les chemins.

10 février 1856 : réquisition du premier sceau de la mairie.

21 septembre 1856 : mise en culture des terrains communaux de Tagiset (8ha) qui n'étaient que pâturages, et amodiation, les habitants de Tagiset ne fournissant pas leur contingent dans les dépenses de la commune.

21 novembre 1856 : les habitants de Tagiset s'opposent à cette mise en culture prétendant que les communaux leur appartiennent exclusivement comme provenant de leur ancienne commune.

21 février 1858 : classement de 7 chemins vicinaux :

n°1 de la limite de Bruailles à la limite de Varennes St Sauveur

n°2 de Bruailles à Montpont en passant par le bourg de Sainte-Croix

n°3 de Sainte-Croix à Frontenaud

n°4 idem à Tagiset et à Tageat

n°5 idem à la Chapelle-Naude

n°6 idem au pont Olivier (limite de Chapelle-Naude)

n°7 idem à Labergement, Meituzon et Montpont

Le 8 août 1858 rejet de la pétition des habitants du hameau de Tagiset qui demandaient la répartition du produit de l'amodiation des communaux entre Tagiset et la commune.

Le 9 janvier 1859 approbation des plans du chemin n°6.

Le 13 mai 1860, tracé du chemin n°5 de Lavy.

Le 24 février 1861, acquisition d'une cloche neuve. Coût : 2469,25f, tous frais compris.

Le 9 février 1862 le conseil demande la mise à l'étude d'un chemin de fer de Lons-le-Saunier à la Saône par Louhans.

Le 12 octobre 1862, acquisition d'une bibliothèque scolaire et de quelques livres pour servir de moyen à cette bibliothèque (40f).

Le 8 février 1863, vote de la construction du mur de clôture du cimetière : travaux non exécutés.

Le 9 août 1863, établissement du règlement des concessions de terrain au cimetière. Concession de 30ans : 100f plus les frais de timbre et d'enregistrement / de 15ans : 50f et idem.

Le 6 décembre 1863, classement de chemin de Tagiset à Frontenaud.

En 1863, la rétribution est de 12f pour les élèves abonnés et à 2,50f par mois pour les élèves non abonnés.

Le 17 décembre 1864, le conseil vote une somme de 5000f pour participer à la construction d'un chemin de fer qui irait de Chalon à Cuiseaux (ce projet n'a jamais eu lieu).

Le 10 septembre 1865, aménagement des coupes affouagères, demande de modification par l'administration forestière.

Le 12 août 1866, vote pour la construction d'un chemin de fer de Bourg à Dijon.

Le 9 septembre 1866, demande de rectification du chemin vicinal n°5 du bourg aux Egrefes.

Un bureau de bienfaisance est créé le 10 septembre 1841, mais faute de fonds il disparaît en 1857.

Le 9 août 1868, approbation du devis des murs de clôture du cimetière par M. Rousseau architecte ; montant des travaux : 13000f.

Le 13 décembre 1868, le conseil vote le maintien de l'école libre des filles entretenu par le marquis de Sainte-Croix.



L'école de filles

Le 26 décembre 1869, le conseil émet le vœu que la ligne ferrée de Dijon à Bourg par St Jean-de-Losne, Seurre, Pierre, Louhans et Cuiseaux soit classé dans le plus bref délai.

Le 9 novembre 1870, vote de 54f en faveur de 18 gardes nationaux mobilisés. Action de mobilier pour la mairie, fauteuil et chaise (50f).

Le 27 novembre 1870, vu l'état des finances de la commune, on emprunte 3521, 45f, part de la commune dans la dépense de la mobilisation (chez M. Passerat, notaire à Louhans).

Le 1 janvier 1871, vote d'une somme de 50f part de la commune dans l'acquisition d'une ambulance attelée pour le service du bataillon des mobiles de l'arrondissement, commandé par M. Berthod, chef de bataillon.

Le 1 janvier 1871, vote de 50,80f pour dépenses de pain, vin, bois, éclairage au corps de garde.

Le 5 novembre 1871, vote d'une gratification de 30f au garde champêtre pour surcroît de travail pendant la guerre.

Le novembre 1873, vote de 43,40f pour plantation de platanes sur la promenade.

Le 30 novembre 1873, le conseil refuse la création d'un bureau d'enregistrement à Montpont.

Le 18 janvier 1874, le conseil demande l'installation d'une gare.

Le 19 mai 1874, vote de 1000f pour acquisition d'une horloge neuve (l'ancienne datait de 1824).

Le 20 juin 1875, l'église et le presbytère sont assurés contre l'incendie ; capital assuré : 49000f.

Le 29 juin 1875, vote d'un secours de 150f en faveur des inondés du Midi.

Le 8 août 1875, autorisation est donnée au sieur Morel André d'établir une bascule au milieu du bourg en dehors de la route n°40. Le tarif est ainsi établi :

Droit de 0,10 de 1 à 25kg

0,15 de 26 à 50kg

0,20 de 51 à 150kg

0,30 de 151 à 250kg.

De 251 à 1000kg pour chaque 50kg en sus 5 centimes ; de 1001 à 2000kg 1, 25f ; et de 2000 et au-dessus quel que soit le poids 1,50f.

Le 18 juin 1876, approbation du tracé du chemin vicinal n°3 de Sainte-Croix à Frontenaud.

Le 8 juillet 1876, M. Loisy Louis Gabriel est réélu maire.

Le 14 décembre 1876, approbation des plans et devis de réparations et agrandissement de l'école par M. Rousseau architecte à Lons-le-Saunier ; montant du devis : 12000f.

Le 21 janvier 1878 M. Loisy est réélu maire.

Le 20 février 1878 approbation de l'emplacement de la gare de Sainte-Croix.

Le 22 juin 1878 le conseil approuve la création d'un poste d'un adjoint, mais pour 6 mois seulement du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année.

Le lundi 31 septembre 1878 un incendie se déclare dans une meule de paille joignant les bâtiments de M. Cantien, incendie qui pouvait détruire une partie du bourg. Grâce au dévouement des habitants, l'incendie est circonscrit et il est voté une indemnité de 20f aux pompiers de Louhans qui s'étaient transportés de nuit sur les lieux du sinistre.

Le 9 février 1879 le conseil crée une école publique de filles, mais les conditions de location de la maison occupée par les religieuses sont telles que le même jour le conseil se prononce pour l'enseignement congréganiste.

Le 22 février 1880, en raison du grand nombre d'étrangers qui travaillent à Sainte-Croix sur la ligne de Dijon à St Amour, le conseil demande 2 gendarmes de la brigade qui seront logés à Sainte-Croix pendant la durée des travaux.

Le 9 mai 1880, M. Ravel-Chapuis, conseiller demande le classement comme chemin vicinal du chemin de Sainte-Croix à Tagiset par Châtenay. Le conseil approuve.

Le 11 juillet 1880, longue délibération rejetant toute participation à la fête nationale du 14 juillet.

Le 29 août 1880, vote d'un emprunt de 20000f pour les chemins vicinaux.

Le 23 janvier 1881, M. Maréchal Jean-Marie est élu maire.

Le 20 février 1881, vote du prolongement du chemin vicinal n°4 au n°7, reliant ainsi le hameau de Labergement avec Varennes, le moulin de Tagiset et le Jura.

Le 14 août 1881, demande d'agrandissement du champ de foire en prenant l'emplacement ??? dans un champ appartenant à M. le curé de Sainte-Croix. Demande de procéder par voix d'expropriation s'il n'y a pas entente. Ce projet n'a pas eu d'exécution.

Le 4 septembre 1881, renouvellement de cette demande.

Le 22 janvier 1882, le conseil demande à l'ordonnance supérieure que M. le marquis de Sainte-Croix soit poursuivi pour anticipations de terrain communal.

Le 19 février 1882, le conseil approuve le procès-verbal de M. Pernaton commissaire enquêteur qui conclut à l'utilité de l'emplacement à prendre dans un champ appartenant à M. le marquis de Sainte-Croix pour agrandissement du champ de foire et contenance d'une maison d'école de filles.

Le 14 mai 1882, vote de la construction d'une maison d'école. Les institutrices remplaceront l'instituteur.

Le 11 juin 1882, violente délibération contre le marquis de Sainte-Croix qui au moyen du garde révoqué Perrin, mènera les gens à des vengeances si la maison d'école en projet est construite et si le champ de foire est agrandi.

Le 2 juillet 1882, vote d'un crédit de 60f pour la célébration de la fête du 14 juillet.

Le 16 octobre 1882, installation de l'instituteur Guiner (?).

Le 5 novembre 1882, demande de création d'un poste d'instituteur adjoint.

Le 18 février 1883, le conseil approuve le nouveau projet de maison dressé par M. Gindroz architecte.

Le 24 juin 1883, classement des chemins vicinaux en 3 catégories :

1^o catégorie ; chemins terminés : n°7 de Labergement, n°4 de Tagiset, n°5 de Lavy.

2^o catégorie ; chemins non terminés : n°6 de Courfoulot, n°8 de Châtenay.

3^o catégorie

Le 5 août 1883, affaire Cureau, traité de chicanier dans la délibération intervenue. Le conseil vote une somme de 66f pour paiement des frais du procès gagné par Cureau en semant le boissage entre la propriété de ce dernier et le comte.

Le 15 octobre 1883, installation de M. Fontany comme instituteur adjoint.

Le 20 janvier 1884, don de 500f de M. Saubier propriétaire à Varennes. Ce don est distribué 38/63 pauvres de la commune.

Le 1 mai 1884, installation de M. Fontaine comme instituteur adjoint.
 Le 18 mai 1884, M. Treffot Eugène est élu maire.
 Le 25 mai 1884, nomination des membres de la commission municipale scolaire.
 Le 22 juin 1884, approbation du tracé du chemin vicinal n°8 de Sainte-Croix à Tagiset par Châtenay.
 Le 15 octobre 1884, installation de M. Forêt instituteur.
 Le 26 avril 1885, demande de tracé du chemin vicinal n°7 tendant du n°40 au chemin vicinal n°6 par la Frette et la Bouvatière, classé depuis plus de 20ans.
 Le 11 octobre 1885, vote d'un nouveau projet de maison d'école avec mairie.
 Le 7 novembre 1885, installation de M. Forêt comme instituteur adjoint à l'école des garçons.
 Le 13 décembre 1885, élection de M. Maréchal Claude Joseph comme maire de la commune.
 Le 21 mars 1886, demande de construction du chemin vicinal n°6.
 Le 21 juillet, demande de construction des chemins vicinaux n°7 et 8.
 1886 : recensement de la population.
 Le 20 février 1887, le conseil proteste contre la suppression de sous-préfecture.
 Le 11 mars 1888, demande d'installation d'une boîte mobile à la gare.
 Le 20 mai 1888, M. Maréchal est réélu maire.
 Le 6 janvier 1889, demande de création d'un marché fixé au vendredi de chaque semaine.
 Le 24 septembre 1889, demande d'un passage pour piétons à l'est de la gare de Sainte-Croix ; pas de suite.
 Le 9 février 1890, le conseil émet le vœu d'abroger l'art.5 de la loi du 9 juillet 1889 sur la vaine pâture. Il demande le maintien de cet usage (séance du 22 février 1891).
 Le 15 juin 1890, le conseil rejette la construction d'une école de filles.
 Le 15 mai 1892, M. Maréchal est réélu maire.
 Le 24 juillet 1892, vote la construction d'un pont de pierre sur le Solnan près du moulin de Sainte-Croix : montant des travaux 14800f.
 Le 20 novembre 1892, demande de création d'un poste de facteur laitier à Sainte-Croix.
 Le 16 mai 1893, installation de M. Bêche comme instituteur et Mme Bêche comme institutrice adjointe à l'école des garçons.
 Le 28 mai 1893, le conseil rejette pour la 2° fois la construction d'une école de filles.
 Le 11 novembre 1894, le conseil vote une subvention de 20f pour l'érection du monument à élever aux enfants de la Bresse louchannaise morts pendant la guerre 1870-1871.
 Le 24 mars 1895, acquisition du poids public construit par le sieur Morel ; prix 850f.
 Le 4 septembre 1895, amodiation du poids public.
 Le 17 mai 1896, M. Maréchal est réélu maire.
 Le 21 juin 1896, établissement du tarif des droits de place :
 1° bœufs, vaches, taureaux, génisses : 0,15
 2° une vache et son veau : 0,20
 3° un veau, un cochon gras : 0,10
 4° une portée de petits cochons avec ou sans la mère : 0,30
 5° un nourrain, un mouton, un agneau, une chèvre : 0,05
 6° pour un troupeau de moutons par fraction de 5 ou au-dessous : 0,20
 7° pour le marchand : 0,10f le m.g
 8° pour marchandise déposée à terre : 0,05 par m.g
 9° manège de chevaux de bois, cirques, ménagères : 0,05 par m.g
 10° tente d'aubergiste, bal ou parquet : 0,05 par m.g
 Le 19 septembre 1897 : distribution d'un secours de 2800f aux 159 cultivateurs atteints par la grêle du 1^{er} juillet.

Le 20 mai 1900, M. Maréchal est réélu maire.

Le 20 mai 1900, destruction du jardin de la cure d'une parcelle de 2ares99 pour agrandissement de la place publique et approbation des tracés des chemins ruraux 1 et 2 (bourg et Villerots). Vote des ressources.

Le 8 juillet 1900, vote de réparations au presbytère (2600f).

Le 26 août 1900, le conseil vote la construction d'une école de filles.

Bail d'amodiation du poids public datant du 12 septembre 1901 pour 6 ans.

Le 30 juin 1901 approbation des plans et devis d'une maison d'école de filles dressés par M. Changnin(?) architecte à Chalon.

Le 24 mai 1903, classement au nombre des monuments historiques du vitrail de la fenêtre absidiale du XVI^e de l'église de Sainte-Croix.

Le 28 février 1904, demande de création d'une école enfantine annexée à l'école de garçons.

Le 15 mai 1904, M ; Maréchal est réélu maire.

Le 12 juin 1904, le conseil vote la taxe vicinale en remplacement des prestations.

Le 13 août 1905, le conseil demande la création d'un poste de facteur receveur. Ce poste est créé le....

Le 19 novembre 1905 le conseil fixe à 12f la mensualité à payer aux vieillards, infirmes. (loi d'assistance obligatoire, 14 juillet 1905).

Les cantines scolaires sont établies en 1904 et fonctionnent le 1 novembre 1904.

Le 4 mai 1906, le conseil approuve le décompte général des travaux de la maison d'école dont le montant s'élève à 41569,58f.

De 1904 à 1906 : travaux de construction de la maison d'école avec mairie.

Le 24 mars 1909, le presbytère, par suite de la séparation de l'église et de l'état est loué 150f ; et sur la demande du conseil appuyé par M. le sénateur Guillemaut est créé par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes un bureau de facteur receveur des postes à Sainte-Croix. Ce bureau est appelé dans un avenir prochain à ? une recette avec télégraphe et station téléphonique.

La température du Louhannais est en général fort bonnes : les hivers y sont très modérés et ne se font guère sentir que dans le mois de janvier.

Les vents qui soufflent habituellement dans la Bresse sont ceux du sud et du nord. Le premier, connu vulgairement sous le simple nom de vent, précède ou accompagne le plus souvent la pluie, la neige et les grandes chaleurs. Le second, au contraire connu sous la dénomination de bise, règne, surtout s'il tire à l'est pendant les saisons sèches et sereines de l'été, comme de l'hiver, et il est surnommé vent nourricier de la Bresse dont il enlève l'humidité excessive. Le vent du sud-ouest connu sous le nom de traverse souffle aussi quelquefois : c'est le vent des orages, des giboulées, de la grêle, etc.

Les trombes sont presque inconnues dans notre pays mais le tonnerre s'y fait entendre très souvent. La grêle pourtant est moins commune que dans certains endroits parce que le vent du sud-ouest chasse violemment de la plaine contre l'est les nuées qui contiennent ce fléau, et ces nuées, arrêtées par les montagnes du Jura y crèvent en répandant souvent la dévastation dans les vignobles de la côte. Il n'y a pas eu de grêle à Sainte-Croix ayant fait sérieusement du mal depuis le mois de juillet 1887.

A Sainte-Croix comme dans toute la Bresse, les brouillards se font remarquer principalement en automne quoiqu'on en observe aussi en été et en hiver. Ils paraissent d'abord sur les prés bas le long de la rivière puis s'étendent partout. Les brouillards d'été qui s'observent en mai, juin et juillet sont un indice presque certain de tonnerre et d'orage dans la journée.

Physionomie générale de la commune

La commune est entourée par deux rivières : le Solnan et la Sône Morte.

Il y a quelques années on a retiré du Solnan le crâne d'un animal qui devait être monstrueux. On peut le voir au Musée de Louhans à qui il en a été fait don.

Autrefois, Sainte-Croix renfermait plusieurs étangs qui faisaient mouvoir des moulins : Etang Jacotin, Etang des Biefs, etc. Aujourd'hui, ces étangs sont transformés en prés et il n'existe plus que des mares.

Les sources, à Sainte-Croix, sont rares et ne donnent que faiblement. Aussi ne sont-elles d'aucune utilité pour l'irrigation des prés. Pour l'alimentation, elles sont remplacées par des puits. Il est rare que chaque propriétaire n'ait pas son puit à proximité de son habitation.

Le sol siliceux, formé de silice impalpable constitue ce qu'on appelle terrain blanc : la Motte, Courfoulot, les Fuisses, les Piguets, Recule.

Terrains argilo-calcaire : le bourg, Labergement, Tagiset.

Terrain sablonneux : Châtenay.

Altitude : environ 195m au dessus du niveau de la mer.

La vallée du Solnan s'ouvre de l'est à l'ouest jusqu'à Louhans. Elle est couverte de prairies et de champs cultivés.

Principaux arbres et plantes propres à la localité croissant dans des lieux non cultivés :

La renoncule, l'amère, le houx, le genêt, le tufle, la rusce, la ronce, le framboisier, le poirier, le sureau, le chèvrefeuille, le séneçon, la centaurée, le raiponce, la campanule, la bruyère, le myosotis, la véronique, la primevère, le peuplier, le hêtre, le pin, le muguet, l'ail, la fétuque, le pâturin, la prêle.

Haies : le fraisier, le rosier des haies, le groseillier, la consoude, etc.

Bords des chemins : la mauve, l'ajonc, le trèfle, la camomille, le séneçon, la menthe, la fétuque, etc.

Près secs : anémones, renoncule, œillets, trèfle ricanant, le mereisse, l'avoine, etc.

Près marécageux : le pissenlit, la campanule, la gentiane, le mouron, le jonc, la fétuque, la prêle, etc.

Bords des mares, marais, étangs et fossés : la renoncule, le lierre, la ciguë, la valériane, le roseau, le pâturin, etc.

Bords des rivières et des ruisseaux : le cresson, la trèfle, la menthe, la patène, le saule, le jonc, la renoncule, etc.

Arbres et plantes croissant dans les lieux cultivés : le trèfle, le chrysanthème, le chou, la vesce, l'avoine, le froment, la ronce, l'œillet, le géranium, la luzerne, le cerisier, le rosier, la laitue, le thym, le lis, l'érable, le cerfeuil, le chêne, le réséda, l'orge, la mâche, la violette, le poirier, l'orme, le peuplier, le charme, le néflier, le coudrier.

Poissons :

La carpe, barbeau, goujon, tanche, brème, le meunier, la perche, le gardon, la rosse, l'ablette, le véron, la loche, le brochet, l'anguille.

Les habitations de Sainte-Croix comme celles de toute la Bresse sont toutes éparpillées sur le sol ou réunies en hameaux peu considérables.

Le bourg proprement dit qui renferme ménages a bien ses maisons contiguës, mais leur alignement est imparfait.

Les anciennes habitations étaient fort peu commodes, très peu chaudes, très peu saines. Presque toutes étaient couvertes en chaume et construites en bois et en pisé. Une cheminée au large se trouvait ordinairement au milieu de la cuisine laissant échapper de son immense ouverture la fumée qui noircissait les meubles et permettant à l'air froid et humide de pénétrer dans l'intérieur.



Les maisons du bourg au début du 20^{ème} siècle

Aujourd'hui les constructions nouvelles ont plus de confort, elles sont plus propres et quoique toujours basses, elles sont plus élégantes, plus chaudes et plus saines. Elles sont bâties en pierre, en briques ou en pisé et couvertes en tuiles. Le vieux mobilier est remplacé par des meubles modernes bien plus confortables que le coffre et les escabelles des anciens.

Quoique sobre, le Bressan de Sainte-Croix se nourrit mieux. L'usage de la flamusse n'existe plus : du bon pain de froment le remplace. Il connaît aussi l'usage de la viande et du vin dont il ne goûtait autrefois que les jours de grandes fêtes et de foires.

De l'ancien costume bressan, quelques femmes n'ont conservé que la coiffe ; mais les jeunes femmes et les jeunes filles sont mises aussi coquettement que les demoiselles de la ville. Les hommes ne portent la blouse ou roulière de toile bleue que pour travailler ; mais le dimanche ils la remplacent par le veston et d'autres vêtements à la mode.

Remarques sur le patois de Sainte-Croix

Le patois de Sainte-Croix se rapproche beaucoup de celui de la Bresse limitrophe dépendant du département de l'Ain avec cette différence que la prononciation ne s'effectue pas au moyen du bout de la langue et des lèvres. La prononciation est traînante et douce et offre beaucoup d'analogies avec la douceur du caractère de ceux qui parlent ce patois.

Il est à remarquer aussi que les syllabes, 'an' et 'en' s'y prononcent toujours comme 'in' ou 'ain' : 'contint' pour 'content', 'fremint' pour 'froment', etc.

Le patois de Sainte-Croix se rapproche plus du français que celui de l'Ain. Ainsi, il met au passé défini les verbes qui doivent y être, 'entendit', 'prit', 'répondit'. Tandis que dans l'Ain on les met à tort au temps présent : 'entende', 'prenne', 'réponde'. Il ne change pas non plus le 'e' fermé ni ouvert en 'o' ou 'au'. On ne dit pas 'pore', 'santo', 'appelo' mais 'pere', 'santai', 'appelai', etc.

Agriculture

La commune de Sainte-Croix est composée en grande partie de terres labourables. Autrefois les fermiers et les cultivateurs pratiquaient l'assolement à 3 mains ; aujourd'hui vu la diversité des cultures cet assolement est presque abandonné pour celui à deux mains.

Dans la culture conforme à cet assolement on cultive la première année d'abord le froment après lequel on sème encore même les roues en du sarrazin. Ensuite dans la suivante année on fait succéder le maïs, la pomme de terre, le colza, la navette ou autres plantes à sarcler. Les instruments en usage pour l'agriculture sont l'araire simple à soc triangulaire employé dans les terrains blancs et la charrue ordinaire à versoir en fer employée dans les terres fortes ou argileuses. Pour ameublir la terre, on emploie la herse quadrangulaire dont une vanité est brisée en deux moitiés pour embrasser le sillon dans le hersage.

Bien des progrès se sont accomplis en agriculture depuis 30ans seulement. La faucille a été abandonnée pour faire place à la faux dans le coupage du blé, quelques faucheuses mécaniques ont fait leur apparition. On ne parle plus du battage au fléau : les battages à vapeur l'ont remplacé avec avantages ; le fumier et son purin sont soignés et recueillis avec soin par le fermier, les engrais chimiques, les amendements, le fumier de ferme, les composts sont employés d'une manière judicieuse et augmentent d'une manière notable le produit des récoltes. En un mot, la coutume est moindre et fait place au travail intelligent. On cultive à Sainte-Croix : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, le sarrasin, la navette, le colza, les ronces, les betteraves, le chanvre, les haricots.

Le tableau ci-dessous donnera une idée du rendement approximatif de toutes ces récoltes pour l'année.

Prairies et prés

Les prairies et prés naturels de la commune couvrent environ 10hectares. Ils sont principalement situés dans la vallée du Solnan et de la Sâne-Morte. On ne s'occupe guère de leur irrigation qui n'a jamais lieu que par le débordement naturel des rivières et qui du reste est peu praticable autrement.

Les prés bâtards existent aussi en assez grand nombre à Sainte-Croix. Ils sont pour la plupart situés au bord des pièces de terres cultivées dont ils reçoivent les eaux. On les arrose presque toujours avec les eaux pluviales qu'on détourne des chemins, des cours, des contours des champs, etc.

Ces prés n'ont pas autant de valeur que les prairies, car ils sont continuellement ravagés par les taupes et restent sans produit dans les années de sécheresse. Toutefois ils ont l'avantage d'être clos et comme généralement ils sont peu éloignés des habitations, les cultivateurs peuvent en jouir dès après l'enlèvement du foin. Autrefois leur irrigation se faisait d'une manière très imparfaite. Aujourd'hui le cultivateur, plus instruit, mieux avisé, trace des rigoles dans les pentes voulues et trouvent moyen d'irriguer tout son pré. Ci-dessous le rendement annuel moyen des prés à Sainte-Croix...

Les prés artificiels consistent uniquement dans la commune dans la culture du trèfle ordinaire. Soit vert, soit sec, il produit un fourrage excellent très recherché des animaux ; mais il a l'inconvénient de météoriser les bêtes à cornes qui le pâturent. Toutefois le cultivateur est très content de pouvoir s'en servir aux mois d'avril et mai, au moment où il y a pénurie de fourrage. Il est regrettable que dans notre pays on ne fasse aucun usage des amendements qui conviennent à ce fourrage, notamment du plâtre.

Un hutau de terrain ensemencé en trèfle devrait produire par des saisons favorables 15 quintaux métriques de fourrage dans la première année et 36 dans la seconde. Voici ce qu'il a produit à Sainte-Croix pendant les années ...

Les animaux

Les animaux domestiques existant dans les exploitations rurales de la commune sont : le cheval, le bœuf, le taureau, la vache, le porc et la volaille.

Les chevaux ne sont pas très nombreux à Sainte-Croix : on compte pour l'année 1907, 72 de ces animaux dont 5 juments poulinières seulement.

Généralement les habitants vont acheter aux foires de Chalon et du Jura les poulains au sevrage, âgés de 6 à 7 mois et après les avoir élevés pendant environ 15 mois ils les vendent aux marchands du Berry et d'ailleurs, qui viennent les acheter aux foires de Louhans. Le prix moyen des jeunes chevaux est d'environ 400francs.

La race bovine est représentée à Sainte-Croix par des bœufs et des vaches de couleur ordinairement blanche. Ces animaux ont le pied tendre et lorsqu'on les envoie dans les pays de montagnes ils deviennent boiteux, ce qui fait qu'on ne les conduit guère aux foires du Jura. Ils sont nourris habituellement à l'étable jusqu'à la fauchaison des prés et après un service de 8 à 10ans, les bœufs sont engraisés avec de la farine de sarrasin et de maïs, mélangée avec des betteraves, des raves et des pommes de terre, puis vendus aux bouchers des environs.

Le prix moyen d'un quintal est de ...

En 1790 et plusieurs années après, on comptait de 6 à 700 moutons dans la commune. Aujourd'hui, il n'y en a plus ou presque plus ; il en est de même des chèvres. Suit la statistique des dernières années...

En revanche, l'élevage et l'engraissement du porc fourni une branche considérable d'industrie dans la commune. Il arrive que certains fermiers paient presque uniquement leur fermage avec le produit des porcs qu'ils engraisent.

Cette année (1907) surtout, le prix de cette viande a atteint le chiffre fabuleux de 58f le demi-quintal, mais en temps ordinaire, le prix moyen ne dépasse guère 55f.

Au commencement de l'année la race porcine était représentée à Sainte-Croix par :

Volailles

L'élevage de la volaille se pratique en gavant à Sainte-Croix et dans les concours de nombreuses primes sont souvent attribuées aux fermiers de la commune.

Les chapons et les poulardes de Bresse ont, du reste, une réputation bien justifiée. Ils rivalisent avec les produits du Mans et de la Flèche. Les poulets gras se vendent couramment dans nos marchés suivant la saison 3, 4, 5 ou 6francs pièce ; mais il n'est pas rare de voir payer les chapons ou les poulardes surtout ceux qui ont eu l'honneur de la prime, de 10 à 30francs.

Le marché est l'un de ceux qui est le mieux approvisionné en volailles. Chaque vendredi il se vend environ 2 à 400 poulets gras.

Certaines fermières de la commune vendent chaque fois pour 12 à 1500francs de volailles et c'est un bon appoint pour aider au paiement de la ferme et fournir la toilette aux filles de la maison.

Bois

La surface boisée de Sainte-Croix occupe hectares dont appartiennent à la commune et le reste à des particuliers. Les essences dominantes sont : le chêne, le hêtre, le charme, le tremble, l'aulne, le bouleau et le coudrier.

Le commerce des bois est assez important à Sainte-Croix. Il est rare que chaque année il n'y ait pas une ou plusieurs coupes de particuliers ou de commune à vendre. Les bois de hautes futaie sont exploités sur place, c'est-à-dire transformés en planches de toutes épaisseurs, en traverses de chemins de fer, chevrons, merrains, puis vendus et expédiés par chemins de fer.

Le mètre cube de chêne travaillé se vend ordinairement de à francs.

Les autres essences de bois, à l'exception du bouleau employé pour la fabrication des sabots, procurent le bois de chauffage qui se vend de 25 à 30 francs le moule, c'est-à-dire les 3 stères.

Le sol des bois de la Bresse en général et en particulier celui des bois de la section de Sainte-Croix est assez bon, bien que présentant une couche arable assez faible ; mais il n'en est pas de même du sous-sol qui est argileux et compact, ce qui rend impossible l'infiltration des eaux. Ainsi les propriétaires sont-ils obligés de faire pratiquer de nombreux fossés d'assainissement s'ils veulent obtenir un bon produit. Il est à remarquer que par suite de la nature du sol, les bois poussent rigoureusement les premières années et au bout de 15 à 18 ans leur croissance est à peu près terminée. C'est le moment de les exploiter.

Il n'y a pas longtemps que dans la construction des habitations bressanes la pierre, la brique et le pisé ont remplacés le mur en torchis et en bois ; que la tuile a fait place à la toiture en chaume ; que des fenêtres assez larges pour laisser pénétrer l'air et la lumière ont supplanté la lucarne qui ne s'ouvraient jamais. Au point de vue de l'hygiène des habitants, quels progrès accomplis en quelques années. Et pourtant on rencontre encore dans les hameaux éloignés quelques chaumières misérables, froides, humides, malsaines, par la faute du propriétaire qui préfère acquérir un coin de terre plutôt que de procurer la santé à sa famille étiolée.

Aujourd'hui donc les constructions nouvelles ont plus de confort ; elles sont plus propres et quoique toujours basses elles sont plus élégantes, plus chaudes et plus saines.

A son tour le vieux mobilier est remplacé par des meubles modernes bien plus confortables que les bancs de bois scellés au mur, que le vieux lit garni de paille et de couvertures grossières, que le coffre où s'entassaient les misérables effets des gens de la maison.

Sous le rapport de la nourriture, les maux sont bien changés aussi. S'il a conservé l'usage des gaufres, le Bressan a abandonné celui de la flammusse : le bon pain de froment la remplace.

Quoique sobre, il connaît aussi l'usage du vin et de la viande dont il ne goûtait autrefois que le jour de grandes fêtes et de foires.

De l'ancien costume local, quelques femmes n'ont conservé que la coiffe : le chapeau à pyramide et le tablier à bavette ont complètement disparus. Aujourd'hui, les jeunes femmes et les jeunes filles essayent d'imiter la coquetterie des demoiselles de la ville : robes et corsages à la dernière mode que quelques-unes portent ma foi très mal, chapeau surchargé de fleurs de couleur bien voyantes etc.

Ce sont les hommes qui ont le moins modifié leur costume. La plupart portent encore la blouse ou roulière de toile bleue ; mais pas un jeune homme à Sainte-Croix n'en a conservé l'usage. Ces messieurs se vêtent les dimanches et jours de fête d'habits du bon faiseur. C'est peut-être par raison de fierté qu'ils saluent rarement les gens qu'ils rencontrent.

Les superstitions et les légendes n'existent plus qu'à l'état de souvenir : on ne croit plus à l'apparition des dames blanches, à la Vouivre, au sabbat, au loup-garou etc.

Pourtant beaucoup de personnes à Sainte-Croix, même possédant une certaine instruction croient à la science occulte des rebouteux. A Tagiset on célèbre la fête des Rats pour empêcher ces bêtes malfaisantes de dévorer les cornes du bétail ou les harnais. C'est à peu près tout ce qui reste à Sainte-Croix de ces anciennes. Espérons qu'elles finiront par disparaître dans un avenir prochain.

La commune de Sainte-Croix forme une espèce de grand hexagone irrégulier s'étendant de l'est à l'ouest et dont le pourtour serait d'environ 30 kilomètres.

La partie située sur les bords du Solnan est pour ainsi dire dominée au nord-ouest et au sud-est par une suite de petites hauteurs dont les premières vont en déclivité sur la Vallière et les autres sur la rivière de la Sâne-Morte.

Sainte-Croix s'étend par 35° de longitude est et 55° de latitude nord, son altitude dans la partie la plus élevée, celle qui domine le bourg, est de 200m. Elle est bornée au nord par Bruailles, à l'est par Frontenaud, au sud par Varennes-St-Sauveur, à l'ouest par Montpont et Chapelle-Naude.

Elle fait partie du canton de Montpont et de l'arrondissement de Louhans : elle se trouve à 7km du chef-lieu de canton, à 7km de Louhans et à 52km de Mâcon.

Sa superficie est de 2086 hectares dont 993 en céréales et autres cultures, 510 en prés et prairies et 504 en bois.

D'après le dernier recensement la commune comprend 297 maisons, 322 ménages, une population de 1266 habitants. La population agglomérée ne compte que 267 individus. Ci-dessous avec le nom des hameaux le détail des opérations du dernier recensement :

Celui de 1896 n'accusait que 1244 habitants.

La commune est arrosée par 2 cours d'eau qui suivent dans leur parcours sur Sainte-Croix la même direction : sud-est à nord-ouest. Le Solnan qui est la plus considérable des deux rivières vient de et se jette dans la Seille près de Louhans.

Il traverse de vastes prairies qu'il fertilise par des inondations assez fréquentes. La Sône Morte qui n'a presque pas de courant n'a pas la réputation de fertilisation du Solnan. Cette rivière vient de .

Ces deux cours d'eau sont assez poissonneux : on y pêche la carpe, le brochet, le chevenne, le barbeau, la tanche, la perche, le rosset, l'anguille, le goujon, le véron et plusieurs autres petits poissons.

Autrefois il existait à Sainte-Croix plusieurs étangs qui, à l'exception de l'Etang Salabé, sont aujourd'hui desséchés. Le propriétaire de cette pièce d'eau, dont la superficie est d'environ 5hectares et demi, le fait dessécher à certaines époques pour le mettre en culture, puis y faire retenir l'eau pour l'empoissonnement de carpillles et autres variétés de poissons qui seront pris et vendus au bout de quelques années.

Météorologie _ voir

Géologie _ voir

Le bourg

Le bourg de Sainte-Croix est assis sur la rive gauche [*du Solnan*]. La rue principale, au milieu de laquelle passe le chemin de grande communication n°40 de Louhans à Saint Amour est bordée de larges trottoirs bien entretenus par les habitants riverains. Les maisons, à l'exception de quelques-unes sont basses, mais leur façade est soigneusement blanchie et la plupart ont un aspect agréable qui charme le voyageur. Un peu en dehors du bourg s'élève le château dont j'ai déjà parlé et que l'on n'aperçoit pas depuis la route, tellement il est enfoui dans les arbres.

La mairie avec l'école sont de construction récente (1904). C'est un coquet monument d'un style tout particulier ayant sa façade principale à l'extrémité sud-est du bourg dont elle paraît faire la limite. Une vaste cour l'entoure et elle contient trois salles de classe spacieuses, bien éclairées et bien meublées.

Il n'en est pas de même de l'école des filles qui est le bâtiment acquis en 1845 et qui, jusqu'en 1905 a servi d'école des garçons et de mairie. Malgré les réparations faites en 1876, ce monument tombe à peu près en ruines et je crois savoir que la municipalité se préoccupe déjà de la faire restaurer. Il est situé en face le presbytère, sur le chemin qui conduit à Montpont.

L'église et le presbytère _ voir

Le moulin _ voir

La faune locale comprend beaucoup plus d'animaux domestiques que d'animaux vivant à l'état sauvage. On ne rencontre guère parmi ces derniers que le sanglier, le renard, le lièvre, le lapin, la belette, le putois, l'écureuil ; les reptiles les plus répandus sont la vipère commune, la couleuvre, l'orvet, le lézard. Quant aux animaux domestiques ils forment la richesse des cultivateurs et des fermiers : bœufs, taureaux, vaches, chevaux, porcs, volailles etc. J'y reviendrai tout à l'heure.

La flore ne renferme pas de fleurs particulières ou rares. Ce sont les plantes que l'on rencontre dans presque toutes les parties de la France : les unes sont cultivées pour leurs graines : froment, seigle, avoine, orge, maïs ; les autres pour l'alimentation de l'homme et des animaux : pommes de terre, betteraves roses etc ; qui croissent dans les champs ; puis les plantes maraîchères : haricots, pois, salades, melons, poireaux, oignons, ail etc. Enfin d'autres sont cultivées pour l'ornement des jardins et des habitations : la rose, l'œillet, le réséda, la violette, le chrysanthème, le dahlia, l'hortensia, le géranium, la reine-marguerite, l'œillet d'Inde etc.

Deux sociétés mutuelles fonctionnement à Sainte-Croix et sont en bonne voie de prospérité.

La première (Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail) a été fondée le 1 janvier 1904. Aujourd'hui elle comprend 123 membres avec 122000 francs de capital. Depuis sa création elle a payé pour

de sinistres ; elle possède d'après les derniers comptes établis un avoir de dont 1200f placés à la Caisse d'Epargne. Le prix à payer est de 0,80% du capital avec 0,50 de droit d'entrée par tête de bétail.

La seconde, autorisée par arrêté du Ministère de l'Instruction en date du 14 mars 1906 est la Société Mutuelle Scolaire Communale de Sainte-Croix. Elle comprend 47 membres actifs, 22 membres honoraires et elle a pour but de procurer aux sociétaires malades les soins gratuits d'un médecin et les médicaments ordonnés. Elle verse en outre à la caisse des retraites pour la vieillesse sur la tête de chaque sociétaire une somme minime de 3f pour lui constituer à 55ans une certaine retraite. La cotisation est de 5,20f. Cette société a déjà rendu des services aux sociétaires malades.

Pour terminer cet opuscule, je désire que la commune de Sainte-Croix continue à marcher dans la voie du progrès, car elle est en bon chemin pour arriver à un développement rapide de ses transactions communales.

Sainte-Croix et son Histoire

Après l'histoire de Sainte-Croix vu par ses habitants, ses cartes postales, le journal L'Indépendant et à travers l'humour, voici maintenant venir l'Histoire avec un grand « h », l'Histoire officielle.

Agrégé de l'Université, professeur d'histoire - géographie honoraire et doctorant en histoire médiévale, Gérard PELOT a notamment effectué de nombreuses recherches sur la famille de Vienne, puissants seigneurs de notre commune. C'est avec une grande joie que nous le retrouverons dans chaque numéro de ce bulletin, nous livrant ses connaissances sur le passé médiéval de Sainte-Croix.

Nous ferons également parler les textes anciens, les archives concernant la description du château fort de Sainte-Croix lorsque celui fut vendu en 1723 par le petit-fils d'Anne-Charlotte de Chanlecy, madame d'Artagnan, baronne de Sainte-Croix.

Essai historique sur la seigneurie et les seigneurs de Sainte-Croix

Parmi les seigneurs ayant possédé ce territoire, il est un personnage central qui sera, au fil des ans, dans notre bulletin, à la fois notre point de repère et notre fil conducteur.

Dans la grande famille comtoise et bourguignonne des **VIENNE**, le plus (et parfois le seul) connu demeure **l'amiral Jean de Vienne**, qui possédait des seigneuries dans le Comté et dans le Duché de Bourgogne. Ces deux Bourgogne furent réunies par les « grands ducs Valois », Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, de 1384 à 1477. L'Amiral, né vers 1341, et mort en 1396 sous les murs de Nicopolis (cf ci-dessous), doit surtout sa célébrité actuelle au fait qu'un historien du XIX^{ème} siècle, Terrier de Loray, écrivit le récit de sa vie au service du roi de France et des ducs de « L'Etat bourguignon » en gestation. Les textes le nomment souvent « **Jehan de Vienne, seigneur de Rollans** », pour ROULANS, aujourd'hui bourg situé à 18 km au nord-est de Besançon et qui a conservé son château, certes très restauré au XIX^{ème} siècle mais conservant son cachet médiéval.

Mais bien d'autres personnages de cette grande famille mériteraient de sérieuses biographies, parmi lesquels on peut citer, avec l'embarras du choix, Jean de VIENNE, le gouverneur et défenseur de Calais en 1346-47 (cf le mythe des « six bourgeois de Calais ») ; Jean (aussi !) de VIENNE dit « à la (longue) barbe », dont le magnifique gisant demeure en la chapelle de l'ancien château (aujourd'hui disparu) de PAGNY-le-CHÂTEAU. Ces personnages, et celui sur lequel nous allons nous attarder, appartenaient certes à la famille « de VIENNE », mais à des branches différentes : la branche « ROULANS », la branche

« POURLANS », la branche « PAGNY », et nous pourrions en citer bien d'autres, qui faisaient de ces personnages des « cousins » .

La branche qui nous intéresse est celle de « **SAINT-GEORGES et SAINTE-CROIX** », dominée par un puissant personnage qui apparut, à la suite de la mort de l'Amiral (1396), comme le chef (sans le titre) de la famille de Vienne :

« **GUILLAUME de VIENNE, seigneur de SAINT-GEORGES et de SAINTE-CROIX** » : c'est sous cette dénomination qu'il fut connu , au cours de sa longue et intense vie, par les chroniqueurs de l'Europe occidentale : « le **SIRE de SAINT-GEORGES** » ou « le **SIRE de SAINTE-CROIX** », souvent apparaît-il ainsi dans ces chroniques .

Né vers 1360, mort en 1437, il rassembla (par héritages, dons, achats) une vingtaine de vastes châtelainies (on dit certaines fois « baronnies »), les unes situées dans le Comté de Bourgogne (comme Joux dont le « fort » actuel a transformé le « château » médiéval) , mais les plus nombreuses, les plus riches et les plus grandes assises dans le Duché de Bourgogne ; il dominait, notamment, presque toute la Bresse louhannaise, **dans laquelle la châtelainie de SAINTE-CROIX était la plus connue** (de Saint-Georges, nous reparlerons plus tard) ; c'est ainsi que notre « **SAINTE-CROIX** » **devint célèbre** dans l'Etat bourguignon en gestation, dans le royaume de France et dans les pays limitrophes. Lorsqu'au **roi d'Angleterre on parlait du « sire de SAINTE-CROIX », il savait bien de qui il s'agissait !**

Parmi les hauts faits de sa vie, citons présentement quelques exemples. Nous le trouvons, à travers les textes, pendant plus de cinquante années à cheval au service des trois premiers « ducs de Bourgogne » cités ci-dessus, que ce fût en leur Conseil, en ambassade, dans des batailles en Occident (nous sommes en pleine **guerre de Cent Ans**, attisée par l'opposition « Armagnacs-Bourguignons ») et en Orient (Croisades) .

Chambellan des ducs (il le fut **aussi** du roi de France Charles VI, durant quelques années), il devint un de leurs plus proches conseillers. Il se battit entre autres en Flandre, en Angleterre, en **Ecosse** en Belgique actuelle... ; en 1390 il prit part à la croisade de **Madhia** (aujourd'hui en Tunisie), en 1396 à celle de **Nicopolis** (aujourd'hui en Bulgarie) où de très nombreux seigneurs comtois et bourguignons (dont notre Amiral) perdirent la vie. Il participa à de nombreuses ambassades, par exemple auprès du **concile de Constance (1415)**, qui tentait de mettre fin au schisme de l'Eglise (un pape à Rome, un autre en Avignon).

Le couronnement de son service auprès des ducs de Bourgogne eut lieu à **Bruges, en 1430 : lors de la création du célèbre ordre de la TOISON d'OR par Philippe le Bon, Guillaume de Vienne, « seigneur de SAINTE-CROIX », fut le PREMIER nommé !!** Ce qui lui vaut aujourd'hui de figurer ici (cf **gravure ci-dessous**) dans une représentation équestre, mettant en valeur ses armoiries, dominées par l'**aigle des Vienne**.

Et c'est au **château de SAINTE-CROIX** que le **14 mars 1435** (il avait alors plus de 70 ans !) il **signa son testament, document extraordinaire** dont nous avons retrouvé une copie en quatorze pages, qui contiennent l'**étalage des prodigieuses richesses du personnage et l'ordonnancement précis de ses somptueuses funérailles**.

Mais nous avons à peine esquissé sa vie au service des « grands ducs de Bourgogne », nous n'avons rien écrit de sa vie privée, **de son ascendance, de sa descendance..... A l'année prochaine !**



Guillaume de Vienne

Le château fort de Sainte-Croix : Anne-Charlotte y vécut de 1626 à 1684

Transcription de la Reprise de fief de 1723 (AD21-B375 et B395)

« Le château et maison-forte de Sainte Croix est situé pratiquement au milieu du bourg. Ce château est fait de briques et carreaux, avec deux grosses et hautes tours. Entre ces tours est le grand corps de logis. La tour du côté du vent (ouest) sert, le bas de prison et basse-fosse, et le dessus de volière à pigeons. Près de cette tour est la chapelle Saint-Georges, où anciennement se trouvaient certaines religieuses que l'on dit être à présent à Seurre. Leur demeure était au corps du logis de la chapelle. Un peu plus avant est la maison des fours, dont le dessous sert d'écurie et d'étable à chevaux en temps de guerre et éminent péril. A côté de cette maison se trouve le portail fait de briques et carreaux qui consiste en deux chambres hautes, greniers et galeries au-dessus, et deux petites chambres basses étant derrière. Le reste du château et maison forte est ceinturé de murailles de briques et carreaux. A l'entrée du château est le pont dormant, puis le pont levis dont l'entretien est aux frais du seigneur cité, celui du pont dormant étant aux frais de ses sujets. Ce château est environné de grands et profonds fossés.

Au-devant du pont dormant est la basse-cour, du côté du vent, au devant des écuries est le grand jardin situé entre le petit fossé de Sainte Croix vers la grande rue du bourg et le chemin menant à ce château. Les écuries et grandes étables sont séparées en trois parties, la basse-cour, la grande rue du bourg, le jardin. Entre les étables et le jardin se trouve la chambre du portier près de laquelle est une petite porte qui permet d'entrer dans la basse-cour, une grande barrière étant entre la chambre du portier et le jardin.

Au milieu du bourg sont les halles au bout desquelles est l'auditoire des audiences de la justice de Sainte Croix. Près de là, se dressent les carcans où l'on a coutume de mettre les prisonniers. Au poteau des carcans est le collier et carreau où l'on présente les condamnés.

Dans les halles se tiennent les marchands les jours de foire de Sainte Croix, les marchands drapiers, merciers, cordonniers et couteliers. »

Le château de Sainte Croix-en-Bresse fut vendu par « Louis-Gabriel de Bats d'Artaignan, chevalier-marquis de Castelmor » à Jean-François-Joseph le Venant, chevalier, comte d'Ivergny, seigneur de Famechon et autres lieux, époux de Dame Marie-Jeanne-Josèphe de Torcy, le 25.09.1741 selon un acte passé à Arras.

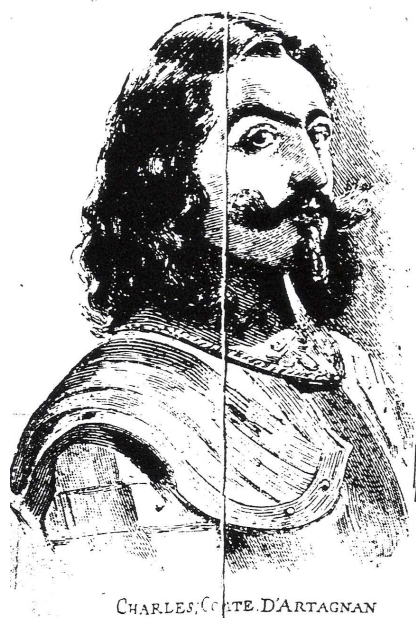
Si Sainte-Croix m'était conté avec humour

Inspiré par la description précédente du château fort et de ses environs en 1723, Monsieur Chambet nous présente ici sa propre vision, avec humour, du château où se relia Anne-Charlotte de Champlecy notamment après sa séparation d'avec d'Artagnan.



* PONT DORMANT :
L'OUVRAGE PRÉCÉDANT
LE PONT-LEVIS À
L'ENTRÉE D'UN CHÂTEAU

Mousquetaire de pied en cap



CHARLES, COMTE D'ARTAGNAN

Si l'histoire de Sainte-Croix a plus été marquée par **madame d'Artagnan** et ses descendants que par le mousquetaire lui-même, consacrons lui cependant ces quelques pages pour évoquer la compagnie des mousquetaires que le gascon **Charles de Batz de Castelmore, comte d'Artagnan**, commanda.

En effet, c'est en 1665 qu'il obtient une commission lui donnant le commandement de la **1^{ère} Compagnie des Grands Mousquetaires du Roi**. Puis, en 1667, il reçoit la plus belle charge du Royaume, d'après Colbert, celle de **Capitaine-Lieutenant** de cette compagnie, avec autorité sur l'ensemble des Mousquetaires du Roi.

Ce n'est que plus tard qu'il se verra confier les fonctions de Gouverneur de Lille en remplacement du Maréchal d'Humières.

Petit retour en arrière sur la constitution de cette Compagnie des Mousquetaires.

1560 : **Henri IV** crée une compagnie de gentils hommes armés de carabines, d'où leur nom de « **Carabins du Roy** ».

1622 : **Louis XIII** les ayant dotés du mousquet, en fit des « **Mousquetaires** » et se proclama leur capitaine : ils portaient la casaque bleue. Le cardinal de **Richelieu** avait également des mousquetaires qui portaient la casaque rouge.

1646 : Pendant la régence d'Anne d'Autriche, **Mazarin** dissout la Compagnie des Mousquetaires dirigée par Tréville.

1657 : Le jeune roi **Louis XIV** rétabli la compagnie dont le commandement est confié à Philippe-Julien Mancini duc de Nevers, neveu de Mazarin.

1660 : Le cardinal Mazarin, qui avait hérité des mousquetaires de Richelieu, les donne au roi.

1664 : Avec les mousquetaires de Mazarin, le roi crée une **deuxième compagnie** sur le modèle de la première : ces deux compagnies, soit 250 hommes, font partie de la maison du roi.

1665 : **D'Artagnan** obtient le commandement effectif des Grands Mousquetaires du Roi.

1667 : **D'Artagnan** obtient le grade de Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires.

1675 : Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre de Louis XIV, supprime les deux compagnies de mousquetaires.

1789 : Les mousquetaires sont réorganisés à la veille de **la Révolution**.

1792 : Les compagnies sont licenciées.

1814 : Les compagnies réapparaissent.

1815 : Suppression définitive des compagnies de Mousquetaires.

Les compagnies se couvrirent de gloire à **Maastricht** (où **d'Artagnan** fut tué en 1673) et à **Fontenay** en 1745.

1995 : Naissance de la **3^{ème} Compagnie** par l'**Association d'Artagnan** qui présente « bleus » ses cadets tous les deux ans à Sainte-Croix lors des « **Repas des Mousquetaires** » que l'on revêt de la casaque bleue, désormais signe distinctif de l'association lors de ses déplacements et vestige de l'uniforme des mousquetaires.

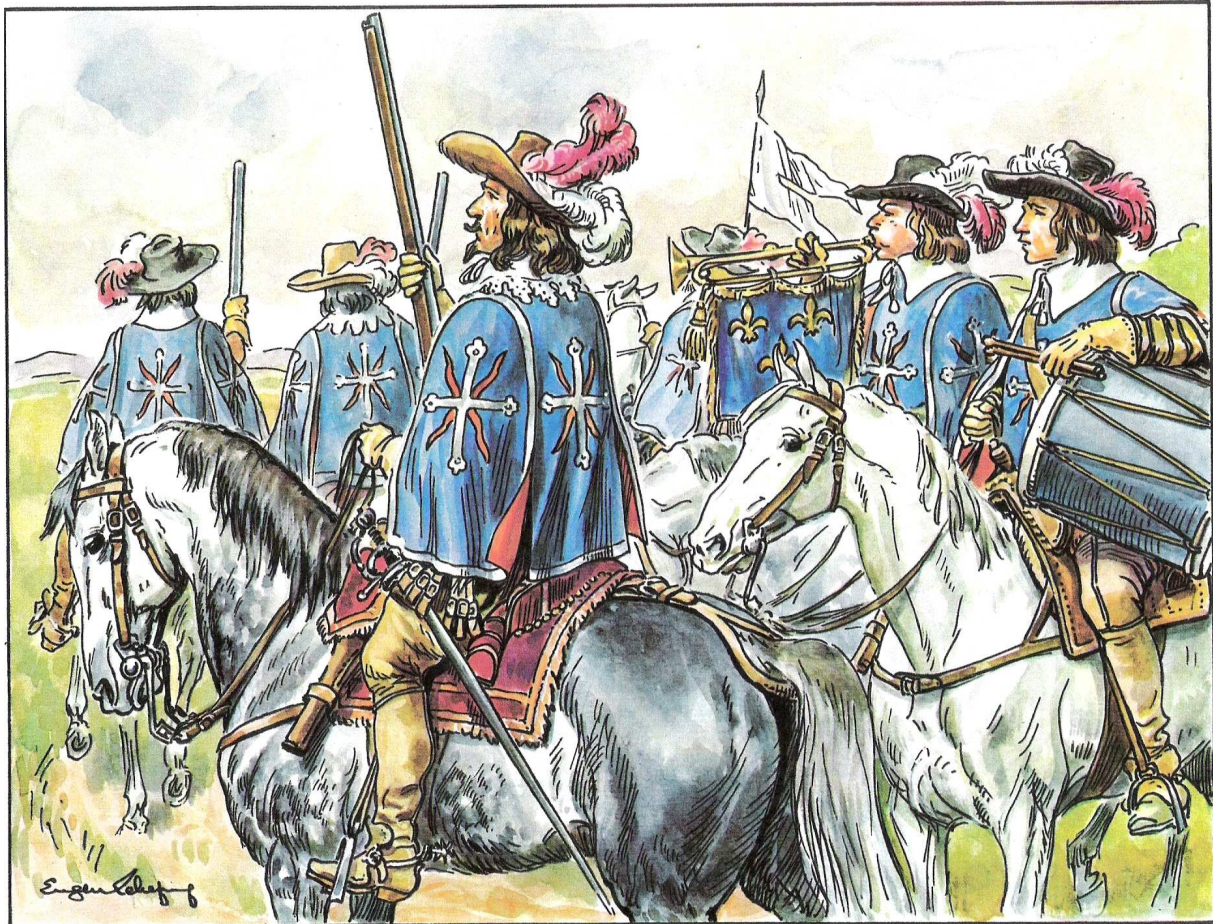
L'uniforme des Mousquetaires

Jusqu'en 1673, les mousquetaires n'eurent pour uniforme que la **casaque bleue** ornée de grandes croix d'argent à flammes d'or fleurdelisées et bordée d'un galon d'or pour la 1^{ère} Compagnie, d'argent pour la 2nde.

La 1^{ère} Compagnie était montée sur des chevaux gris, la seconde sur des chevaux noirs, d'où leurs noms distinctifs de **mousquetaires gris** et **mousquetaires noirs**.

A partir de 1673, les deux compagnies eurent le même uniforme, un habit écarlate et la soubreveste en drap bleu ornée d'une croix d'argent, avec boutons et galons d'or pour la 1^{ère} Compagnie, d'argent pour la 2nde.

L'habit écarlate leur fit donner le nom de « Maison Rouge ».



COMPAGNIE DES MOUSQUETAIRES A CHEVAL.
SERVANT A LA GARDE ORDINAIRE DU ROI - 1622-1646

L'armement des Mousquetaires

Les mousquetaires à pied portaient le mousquet sur l'épaule gauche, la fourquine dans la main gauche, la mèche dans la main droite, l'épée au côté.

A cheval, ils portaient le mousquet et attachaient la mèche à la têtère entre les oreilles du cheval.

Le mousquet fut remplacé par le fusil à la fin du 17^{ème} siècle. Par une ordonnance du 15 décembre 1699, le roi déclara qu'il ne voulait plus de mousquet dans ses troupes.

Lexique :

Casaque : vêtement de dessus à larges manches.

Soubreveste : sorte de justaucorps sans manche.

Mousquet : ancienne arme à feu portative que l'on posait au sol sur une petite fourche (la fourquine) et que l'on allumait avec une mèche.

La vie de l'association d'Artagnan

L'année 2007 a été riche en **événements et manifestations en tous genres** pour l'Association d'Artagnan :

🕒 **Journée carnaval** le 31 mars à la salle des fêtes de Sainte-Croix avec après-midi contes avec Thérèse et Chantale, bal costumé et goûter pour les enfants ; en soirée, repas animé par « Disco Indépen...Dance », DJ D.Lirium et DJ Pôasss.

🕒 **Repas des Mousquetaires** le 26 mai à Sainte-Croix, dans la salle de réception du gîte des Platières de Mado et René Perrin: une quarantaine de convives a pu déguster un menu gastronomique concocté par Stéphanie et Jean-Baptiste Clerc, nouveaux gérants de l'Auberge des Mousquetaires, au bourg de Sainte-Croix. Ont été présentés bleus par le Capitaine de la 3^{ème} Compagnie, Roger Trolliet : Enzo Cirone, Bertrand de Beaurepaire et René Perrin.



🕒 Participation à l'Assemblée Générale et à la vie de **Brixia**, la fédération des associations scientifiques et historiques de Bresse bourguignonne, et de **La Musarde**, regroupant six sites associatifs d'intérêt patrimonial, historique, touristique et artistique.

🕒 Participation aux cinq **visites nocturnes de Louhans**, la cité des arcades, organisées par l'Office du Tourisme en juillet et août : nos trois mousquetaires « maison » ont surpris les visiteurs sur le parvis de l'église par leur combat présentant la rencontre de d'Artagnan avec Athos et Aramis.

🕒 Visites et permanences de **l'Espace d'Artagnan** et de la chapelle seigneuriale de Sainte-Croix.

A l'occasion des **Journées du Patrimoine**, coïncidant comme chaque année avec **la fête patronale**, l'Association d'Artagnan a présenté ce premier Tome des « Mémoires de Village » et organisé deux visites guidées de la commune.

A venir encore pour cette fin d'année...

🕒 **Dimanche 30 septembre : randonnée pédestre** à Champigny, village natal d'Anne-Charlotte.

🕒 **Dimanche 14 octobre**, salle des fêtes de Sainte-Croix, à 14h : **thé dansant** animé par François Ligerot et son orchestre.

🕒 **Samedi 27 octobre**, salle de la Minute à Sainte-Croix, à 10h : **Assemblée Générale** de l'Association d'Artagnan, suivie d'un repas à l'Auberge des Mousquetaires.

🕒 **Vendredi 14 décembre**, église de Sainte-Croix, à 20h30 : **concert de Noël** avec la chorale de Romenay.

Et encore de nombreux rendez-vous pour l'année 2008, à suivre grâce aux brèves de d'Artagnan consultables sur notre **site Internet** : <http://madamedartagnan.free.fr>

Informations pratiques

Composition du bureau de l'Association d'Artagnan

Présidente : Adeline Culas
Vice-présidente : Josée Pondemer
Secrétaire : Michelle Gauci
Trésorier : Bertrand de Beaurepaire
Trésorière adjointe : Monique Louis
Relations avec Champigny : Joëlle Prud'hon
Relations avec la municipalité : Denise Vairet
Personnes ressources : Muguette Colas,
Odile Colombet,
André Lombard,
Eliane Brémenson,
Claude et Frédéric Damiens,
Georges et Maryse Thiébaud
Vérificateurs aux écritures : Nadia Louis et Edith Jacquet
Webmestre : Claude Brémenson

L'Espace d'Artagnan (informations au verso du bulletin) :

A côté de la Cure, dans l'ancienne salle de catéchisme, l'Espace d'Artagnan vous accueille pour vous présenter la vie de celle qui fut la seule Madame d'Artagnan, la grande oubliée des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas. Vous découvrirez sa jeunesse à Champigny, son premier veuvage, sa rencontre avec d'Artagnan, leur mariage, la naissance de leurs deux fils, leur séparation, leur mort respective puis leur descendance à Sainte-Croix et en Bresse. Vous visiterez également la chapelle seigneuriale de l'église de Sainte-Croix où elle repose avec l'un de ses fils et sa belle-fille.

Des documents d'archives exceptionnels vous feront revivre son histoire, des objets de collection, films et livres vous illustreront la vie des mousquetaires, la garde rapprochée du roi et qui sait, vous rencontrerez peut-être les trois mousquetaires au détour de cette balade dans le temps...



Pour adhérer à l'Association d'Artagnan :

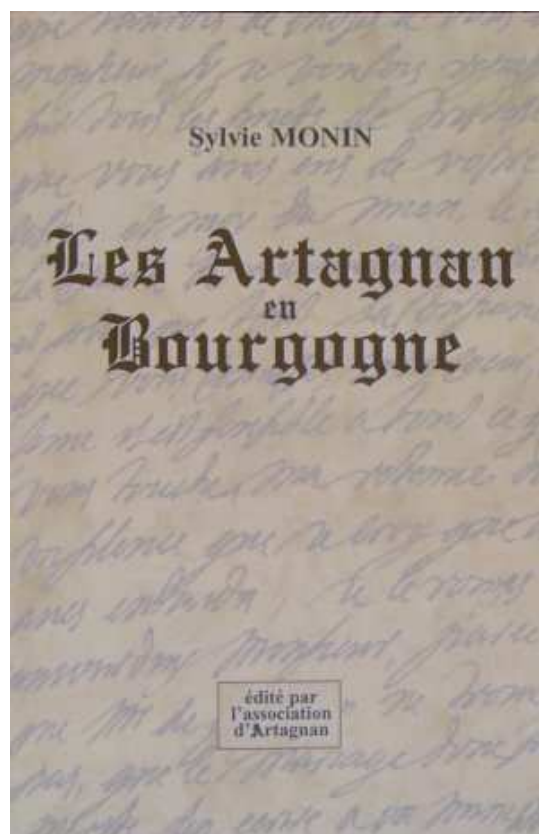
Envoyez à l'adresse "Association d'Artagnan 71470 Sainte Croix" un chèque de :

- 15 € par personne ou 20 € par couple pour devenir "**adhérent**" (prestations et avantages tel que le bulletin annuel offert) ;
- 5 € par personne pour devenir "**sympathisant**".

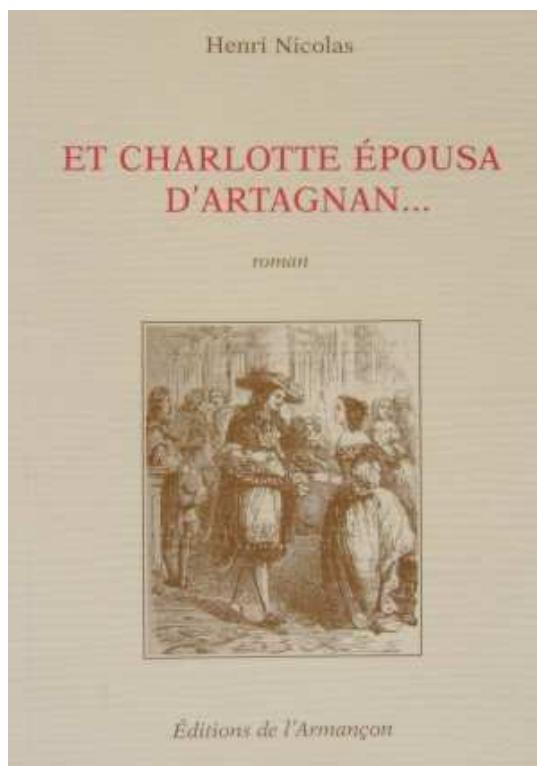
En vente à l'Espace d'Artagnan...



Le livre d'Odile Bordaz, **historienne spécialiste de d'Artagnan** et cadette de notre 3^{ème} Compagnie.



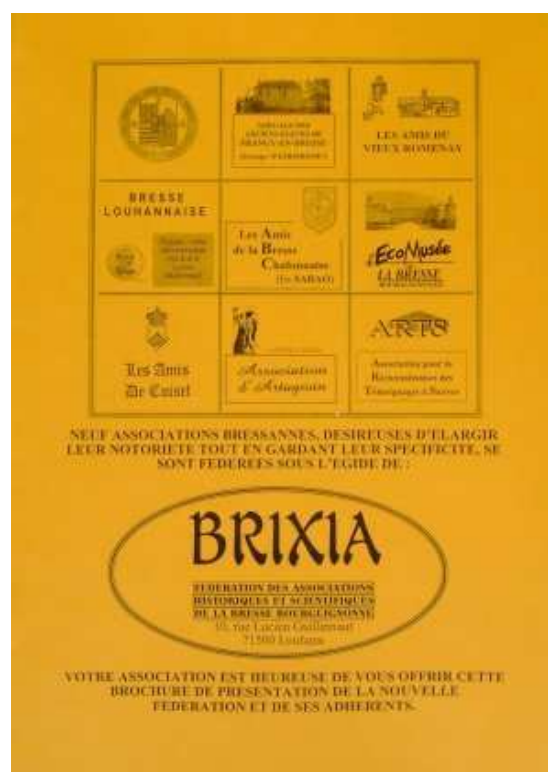
Le livre de Sylvie Monin qui retrace l'histoire de la **famille d'Artagnan-Chanlecy à Sainte-Croix**.



Le roman d'Henri Nicolas qui met à l'honneur **Anne-Charlotte de Chanlecy**, baronne de Sainte-Croix, épouse du célèbre mousquetaire d'Artagnan.



Le livre de l'exposition consacrée aux photos de conscrits de Sainte-Croix de 1918 à 2005.



La brochure présentant **Brixia** et les associations composant cette fédération.



Le Tome 3 des Mémoires de Brixia contenant un article sur la **carte-terrier de Sainte-Croix de 1813**.



Le **dernier tome** des Mémoires de Brixia.

Mais aussi des cartes postales, des enveloppes et autres objets de collection...
Une visite à ne pas manquer...

A bientôt !

Chaque commune à ses trésors...

Celui de Sainte-Croix qui sans pour autant être caché restait méconnu, est d'avoir eu pour châtelaine Anne-Charlotte de Chanlecy, baronne du lieu, qui épousa Charles de Batz de Castelmoré, Comte d'Artagnan, Capitaine Lieutenant des Mousquetaires du Roi Louis XIV. Elle fut la seule femme légitime de d'Artagnan.

Ils eurent deux garçons qui deviendront à leur tour mousquetaires. Anne-Charlotte se retira au château et administra ses domaines. C'est là qu'elle mourut le dernier jour de l'an de grâce 1683. Elle repose dans le caveau de la chapelle seigneuriale avec l'un de ses fils et sa belle-fille.

Pendant 120 ans les Chanlecy-d'Artagnan vécurent au château de Sainte-Croix.



L'Espace d'Artagnan vous accueille près de l'église pour une exposition consacrée à madame d'Artagnan. Présentation de nombreux objets en vitrine, des publications, des livres rares, des vidéos et surtout des documents d'archives sur panneaux, avec leur transcription en français moderne, évoquant la période des d'Artagnan en la Baronnie de Sainte-Croix.

Ouvert au public en juillet et août, dimanche et lundi de 15h à 18h,

Entrée 1,50 €. Gratuit jusqu'à 12ans.

Groupes de plus de 20 personnes : 1 €.

Toute l'année sur rendez-vous.

Téléphone : 03 85 74 80 27

L'Association d'Artagnan participe à la promotion du patrimoine et de la connaissance de la Bresse en adhérant à **Brixia** (fédération des associations historiques et scientifiques de la Bresse bourguignonne) et à la **Musarde**, association regroupant six sites bressans à vocations patrimoniales, historiques et artistiques.

Association d'Artagnan (Association Loi 1901)

71470 Sainte-Croix-en-Bresse

06.81.86.90.13

<http://madamedartagnan.free.fr>